Camille LANGLOIS Potier céramiste à BAVENT et à DIVES-sur-Mer

Léopold Grandin
Léonce Jeanne
Lucienne et Lucien Périnet
Maurice Thouvenin

Sommaire

Remerciements	
1. De Moon-sur-Elle à Bavent De 1884 à 1910	
1.1. Naissance et ascendance	4
1.2. Moon sur Elle	4
1.3. Service militaire :	4
1.4. Arrivée à Bavent et mariage avec Alice Pillet	5
2. D'employé chez Jacquier au Mesnil de Bavent à céramiste indépendant	6
2.1. Recensement de 1911	6
2.2. Décès d'Aimé Jacquier	
2.3. Succession d'Aimé Jacquier	
2.4. Guerre 14 18	
2.5. Camille Langlois céramiste indépendant en 1916	
3. De 1920 à 1925 à Bavent	
3.1. Recensement de 1921	
3.2. Annuaire 50 000 adresses du Calvados de 1921	
3.3 - Employés par Camille Langlois et habitant Bavent (recensement 1921)	
3.4. Achat de la maison atelier de céramique en 1922	
3.5. Création d'une société en nom collectif avec Raymond Lelièvre en 1924	
3.6. Dissolution de la société en 1925	
4. Production céramique de Camille Langlois	10
5. 1926 à Bavent et à Dives sur mer	11
5.1. Recensement de 1926 à Bavent	11
5.2. Employés par Camille Langlois et habitant Bavent (recensement 1926)	11
5.3. Installation d'une boutique de vente à Dives sur mer en juillet 1926	11
6. Les poteries à Dives sur Mer en 1926	12
6.1. Léopold Grandin marchand de faïences et poteries normandes de 1901 à 1920	. 12
6.2. Léopold Grandin : magasin de poteries normandes place du marché aux chevaux de 1921 à	
1926 – reprise par Lucienne Périnet	
6.3. Qui sont les Périnet ?	
6.4. Lucienne Périnet successeur de la poterie Grandin - affiche	
6.5. Lucienne Périnet successeur de la poterie Grandin - amorie	
7. De 1927 à 1933 à Bavent et à Dives sur mer	
7.1. Vente de la poterie tuilerie de Bavent à De Swarte en Octobre 1927	
7.1. Vente de la poterie duilerie de Bavent à De Swarte en Octobre 1927	. 20
7.3. Rachat de la poterie de Bavent à de Swarte en 1929	21
7.4. Location la poterie tuilerie de Bavent de Camille Langlois à Albert Rouxelin en novembre 19	929
Création de la société Albert Rouxelin & Léonce Jeanne	
7.5. Qui est Léonce Jeanne ?	
7.6. Recensement de 1931 à Bavent	
7.7. Employés par Camille Langlois et habitant Bavent (recensement 1931)	
7.8. Arrêt de la poterie tuilerie Camille Langlois de Bavent en 1933	
7.9. Poterie Langlois à Dives sur mer et Deauville de 1926 à 1933	
7.10. Un magasin d'exposition et de vente Filmont / Roger Lebeau à Dives sur Mer	23
7.11. Vente de la Poterie Langlois de Dives-sur-Mer à Maurice Thouvenin	. 24
8. Qui est Maurice Thouvenin?	25
8.1. Vente de la poterie Thouvenin à Lucien Périnet en 1941/1942	26
8.2. Dossier Reconstruction industrielle et commerciale suite aux dommages de guerre	
8.3. Production de la poterie Thouvenin	
9. Conclusion	
10 – Bibliographie et chronologie sommaire de la vie de Camille Langlois	
10.1. Bibliographie	
10.2 Chronologie succincte de Camille Langlois et de ses poteries de Bavent et Dives	. ∠∂
Annexes	
Annexe 01 - Arbre généalogique de Camille Langlois	
Annexe 02 - Cadastre 1911 1953 propriétés bâties 3P/2381 de Bavent	
Annexe 03 – Création de société en nom collectif entre Camille Langlois et Raymond Lelièvre	
Annexe 04 - Etat descriptif et estimatif dressé contradictoirement entre Langlois et Lelièvre	
Annexe 05 - 30/11/1929 Constitution de société en nom collectif Rouxelin Jeanne	. 49

Annexe 06 – Article satirique sur la poterie Grandin paru dans la revue « la vie parisienne » du 26	j
août 1911	53
Annexe 07 - Liste des fournisseurs en porcelaine faïence verre et grès de 1947 à 1951	54
Annexe 08 – Extrait du cadastre de Dives sur mer pour Grandin, Périnet, Langlois et Thouvenin .	55
Annexe 09 – Exemples de commandes de Léopold Grandin à Geo Martel	56
Annexe 10 – Exemples de commandes de Lucien et Lucienne Périnet à Geo Martel	59
Annexe 11 – Exemples de commandes de Camille Langlois à Geo Martel	63

Remerciements

Je tiens à remercier les Archives Départementales du Calvados pour ses différents services en ligne très ergonomiques : état civil ; registres militaires ; recensements ; cadastre ; délibérations municipales ; Presse ; Revues et périodique, etc...

Et surtout l'ensemble du personnel de la salle d'accueil des Archives Départementales pour leur disponibilité et leur aide précieuse.

Un grand merci à Madame Rita Martel-Euzet pour la mise à disposition de ses archives de céramique la faïencerie Géo Martel, notamment les bons de commandes des marchands de faïences verreries et porcelaines, exerçant à Dives sur mer.

Et aussi un grand merci à François Toumit pour la mise à disposition des cartes postales de la poterie Grandin à Dives sur mer.

1. De Moon-sur-Elle à Bavent De 1884 à 1910

1.1. Naissance et ascendance

Camille Aristide Langlois est né à Moon-sur-Elle, dans la Manche, le 27 avril 1884, dans le quartier de La croix-sous-l'âtre.

Son père s'appelle Victor Jacques Laurent Langlois et sa mère Victoire Yon ; Ses parents se sont mariés le 10 novembre 1867 à Moon-sur-Elle.

1.2. Moon sur Elle

Moon sur Elle est une commune dans la manche à la limite avec le calvados. Elle se situe dans une région argileuse sur laquelle se trouvaient les tuileries A. Couvreux qui fabriquait des éléments en terre cuite dans ses usines d'Airel, de Lison et de Saint-Fromond.

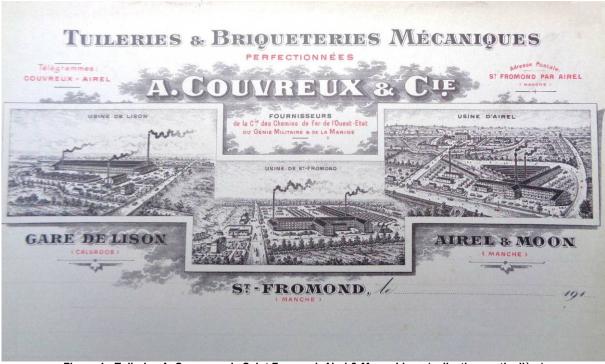


Figure 1 - Tuileries A. Couvreux de Saint Fromond, Airel & Moon, Lison (collection particulière)

Ces trois entreprises seront rachetées en 1920 par les tuileries de Beauvais. Elles constitueront alors « Le groupe de Normandie » des « Tuileries de Beauvais ».

Actuellement sur la commune de Moon sur Elle, l'entreprise de carrelages Fauvel est installée. Elle produit artisanalement du carrelage en terre cuite et participe aussi à la restauration des carrelages de monuments historiques.

Camille Langlois exerce le métier de potier à Moon sur Elle, en 1904, à vingt ans, lors de l'établissement de son registre matricule.

1.3. Service militaire:

Lors de son conseil de révision il est ajourné en 1905 pour faiblesse et exempté en 1907 pour bronchite chronique.

1.4. Arrivée à Bavent et mariage avec Alice Pillet

Lors du recensement de 1906 à Bavent, au Mesnil de Bavent il y a :



Figure 2 - Recensement Bavent 1906 (A.D. 14)

Aimé Jacquier est présent ainsi que son épouse et son fils adoptif, Maurice d'Autriche. Il y a deux personnes d'entretien : Joseph Paul, domestique d'intérieur et Alice Pillet, femme de chambre.

Camille Langlois devient employé de Aimé Jacquier entre 1906 et 1910.

Aimé Jacquier dirige la poterie et la tuilerie du Mesnil de Bavent, mais c'est un administrateur et non pas un homme du métier du travail de l'argile. Il s'appuie donc sur des hommes de l'art. Camille Langlois devait jouer ce rôle.

Camille Langlois épouse, à Bavent, le 3 octobre 1910, la femme de chambre des époux Jacquier, Alice Joséphine Pillet, qui est née le 14 octobre 1888 à Bavent.

En 1910, Camille Langlois est domicilié à Hérouvillette. Il est tourneur en poterie. Aimé Maurice D'Autriche Jacquier est témoin de leur mariage.

De ce mariage naîtront deux filles : Fernande Alice le premier mars 1915 et Madeleine en 1919.

Voir arbre généalogique en annexe 01

2. D'employé chez Jacquier au Mesnil de Bavent à céramiste indépendant

2.1. Recensement de 1911

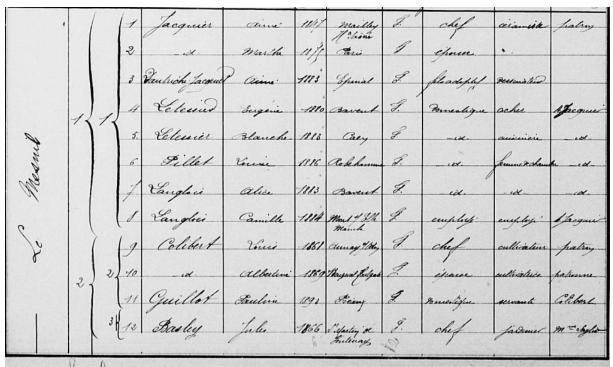


Figure 3 - Bavent Recensement de 1911 (A.D. 14)

Alice Pillet est devenue Alice Langlois. Sa sœur Louise devient aussi femme de chambre du couple Jacquier.

Camille Langlois a quitté Hérouvillette et habite au Mesnil. Il est employé par Aimé Jacquier mais sa fonction n'est pas précisée.

2.2. Décès d'Aimé Jacquier

Aimé Jacquier décède le 31 juillet 1911, à l'âge de 64 ans. Il décède quelques mois après son frère Francis décédé en avril 1911.

2.3. Succession d'Aimé Jacquier

Aimé Jacquier laisse pour seul héritier Monsieur Maurice Aimé Dautriche Jacquier, industriel demeurant à Bavent, son fils adoptif ainsi qu'il en résulte d'un arrêt de la cour d'Appel de Caen transcrit sur les registres de l'état civil de la commune de Bavent le 10 mai 1909.

Monsieur Dautriche Jacquier décédera, célibataire, à la Motte Beuvron (Loir-et-Cher) le premier avril 1916.

Mais suivant son testament fait en la forme authentique dicté à Me Liotard notaire à Douvres en présence de quatre témoins le 24 octobre 1911, Monsieur Dautriche-Jacquier a légué à Madame Jacquier tous les biens qu'il avait recueillis dans la succession de son père adoptif.

C'est donc Madame Marthe Poullain, veuve Aimé Jacquier, qui sera propriétaire de la Tuilerie Normande du Mesnil de Bavent jusqu'à sa vente le 13 février 1920.

2.4. Guerre 14 18

Camille Langlois est maintenu exempté le 4 octobre 1914. Il est déclaré bon pour le service auxiliaire le 24 mars 1917 pour légère adhérence pleurale. Il est alors affecté au 36^e régiment d'infanterie de

Caen. Il est ensuite, le 9 juillet 1917, détaché à la Société de Métallurgie à Mondeville et passé ensuite le 1^{er} juillet 1918 au 129^e régiment d'Infanterie du Havre. Il est enfin envoyé en congé illimité de démobilisation le 25 mars 1919.

2.5. Camille Langlois céramiste indépendant en 1916

Camille Langlois loue à Louis Félix Poupinel dans le hameau du Petit Plain, à Bavent, un ensemble de bâtiments, en 1916 pour créer sa propre entreprise. Il n'est donc plus salarié au Mesnil de Bavent chez la Veuve Jacquier.

D'après la matrice cadastrale des propriétés bâties 3P/2381 feuille 169 (<u>voir en annexe</u> 02) un four est indiquée comme construction neuve avec la date de 1918. La date fiscale indiquée sur la matrice cadastrale est 1918. L'écart entre la date fiscale et la date réelle est d'environ deux ans. Nous pouvons penser que la date de construction réelle du four n'est, donc pas de 1918 mais de 1916.

3. De 1920 à 1925 à Bavent

3.1. Recensement de 1921

Sur le registre de recensement de Bavent en 1921, il habite donc avec sa femme, ses deux filles et sa mère dans le quartier de Petit Plain.

La Tuilerie Normande du Mesnil de Bavent a été vendue en Février 1920 à un ancien imprimeur de Caen. Charles Valin.



Figure 4 - Recensement Bavent Le Petit Plain 1921 : famille Langlois (A.D. 14)

3.2. Annuaire 50 000 adresses du Calvados de 1921

Dans l'annuaire du Calvados 50 000 adresses de 1921, Camille Langlois est bien présent sur la commune de Bavent.

Il apparaît sous le libellé « Poterie Normande et émaux ».

Valin, successeur de Jacquier à la Tuilerie Normande du Mesnil de Bavent et Filmont n'apparaissent que sous la rubrique « fabrique de tuiles ».

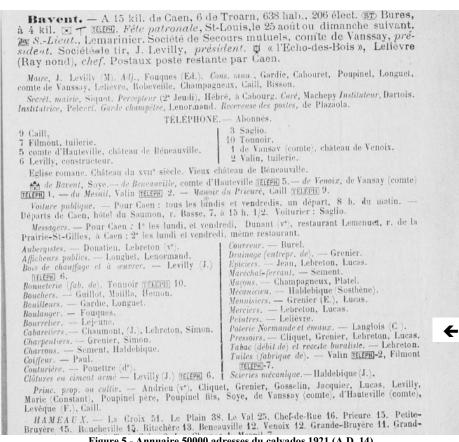


Figure 5 - Annuaire 50000 adresses du calvados 1921 (A.D. 14)

3.3 - Employés par Camille Langlois et habitant Bavent (recensement 1921)

Quartier – Prénom Nom	emploi	employeur
Petit Plain - Georges Lemieux (St Fromont)	ouvrier d'usine	Camille Langlois
Le Prieuré - André Sebaut (Varaville)	ouvrier d'usine	Camille Langlois
Le Prieuré - Jean Catelinois (Liancourt)	ouvrier d'usine	Camille Langlois
Le Prieuré - Louis Catelinois (Liancourt)	ouvrier d'usine	Camille Langlois

Sur ces quatre ouvriers de Langlois, trois viennent de villes traditionnellement potières (Saint Fromont dans la Manche près du lieu de naissance de Camille Langlois) et deux personnes de Liancourt dans l'Oise.

En 1921, à titre comparatif, Charles Valin la poterie-tuilerie du Mesnil de Bavent emploie 17 personnes et la tuilerie Filmont emploie 4 personnes.

3.4. Achat de la maison atelier de céramique en 1922

Un contrat de vente de Louis Alix Poupinel et Noémie Gosselin à Monsieur Camille Langlois est acté devant Me Jardin, Notaire à Amfreville, le 25 juillet 1922. Camille Langlois achète les bâtiments et le terrain qu'il loue depuis 1916.

Les immeubles ci-après désignés situés à Bavent savoir :

A - Corps de bâtiment longeant la route de Bavent à l'Arbre Martin comprenant : maison d'habitation, salle d'exposition, chambre au-dessus, autre petite maison d'habitation

B - Bâtiments à usage d'usine, fours à cuire

C – Cour, jardin, bâtiment d'exploitation divers et magasin.

Le tout formant un seul ensemble semblant cadastrée sous les numéros 281, 282, 283, 284p, 285, 291, 280 et 284p de la section E hameau du Petit Plain pour 28 ares 11 centiares ayant pour abornement de toutes parts, la route allant de Bavent à l'Arbre Martin, un chemin ou passage monsieur Desmarais, un cours d'eau ou divers.

3.5. Création d'une société en nom collectif avec Raymond Lelièvre en 1924

Raymond Vital Lelièvre né à Bavent le 26 octobre 1884. Son père dirige une entreprise de peinture dans laquelle Raymond est employé.

Il se marie le 31 décembre 1912 à Bavent avec Lenormand Melli Louise Denise. Il est président de la société (fanfare ?) « l'écho-des-bois » depuis 1914.

Camille Langlois va créer avec Raymond Lelièvre, le 15 novembre 1924, une société commerciale en nom collectif ayant pour objet l'exploitation d'une fabrique de poteries, tuiles, épis, produits céramiques et autres produits similaires.

La fabrique est située à Bavent dans les locaux utilisés par Camille Langlois pour cette exploitation. Les statuts de cette société sont en <u>annexe</u> 03.

Avec ces statuts, un état descriptif et estimatif dressé contradictoirement entre Monsieur Camille Aristide Langlois céramiste demeurant à Bavent et Monsieur Raymond Vital Lelièvre concernant :

- les marchandises neuves existantes en magasin ;
- les matières premières et approvisionnement ;
- les matériels mobiliers et outillages divers ;

Cet état descriptif du matériel et des poteries permet de constater que Camille Langlois a bien développé son entreprise de poterie et de tuilerie à Bavent à coté des deux autres concurrents : Charles Valin et Joseph Filmont.

Cet état descriptif est en annexe 04.

3.6. Dissolution de la société en 1925

La société en nom collectif, Langlois et Lelièvre n'aura tenue qu'une année puisque l'acte de dissolution est prononcé le 19 décembre 1925, chez Me Jardin notaire à Amfreville.

4. Production céramique de Camille Langlois

La production céramique de Camille Langlois est, d'après <u>l'état descriptif</u> des poteries de Camille Langlois au moment de la création de la société en nom collectif avec Raymond Lelièvre, très proche de celle pratiquée par Jacquier au Mesnil-de-Bavent ou de Filmont à Caen et à Bavent.

Mais contrairement à Filmont et au Mesnil de Bavent, peu de pièces nous sont parvenues avec le cachet de Langlois.

Voici deux exemples de poteries signées Langlois Bavent qui sont peut-être des commandes :



Figure 6 - vase signé Langlois (collection particulière)



Figure 7 - Ecusson Guillaume Le conquérant (collection particulière)

A noter aussi dans le descriptif une « chouette Brenner ». Peut être une pièce sous-traitée pour René Brenner.

5. 1926 à Bavent et à Dives sur mer

5.1. Recensement de 1926 à Bavent

		11 12 2	Suring B/	Emilie	1889	Davigny & View	Semme	neant	
		11111	Martin a	Ulexandrine	1865	15 Somani la sanche houle	chaf	neant	
	- 6	(1	Langlois	Camille	1884	Hoon of Elle Manch	chef	Ceramist	pation
,	19		Langlois				ferme	meant	
	1		Langlois				fille	neant	
	1		4 Langlois			Bount .	fille	neant	
		1 - 1 - 1	Langlois		100000000000000000000000000000000000000	MoongElle "	mere	meant	Light
	7		Gosse		1000 1000 1000	4		10	
	13					Baront		dometique	
	18		Longuet DA				chef		
	y	1 1	2 Longust	1 0			femme		
	0		Canilly				chaf		
		4 { 4 }	· Panilly	Raymond	1903	Barent "	file ?	heintre	
ar ar			1 Bismy				chaf	Journalia	Langlais

Figure 8 - Recensement 1926 Bavent de Langlois (A.D. 14)

Camille Langlois est présent avec sa femme Alice et deux enfants Fernande et Madeleine. La mère de Camille Langlois, Victoire est aussi présente. Est présent aussi Maurice Gosse, le neveu de Camille.

5.2. Employés par Camille Langlois et habitant Bavent (recensement 1926)

Quartier – Prénom Nom	emploi	employeur
Petit Plain - Maurice Gosse (neveu de C. langlois)	Tour céramiste	Camille Langlois
Petit Plain - Georges Buisson	journalier	Camille Langlois
Petit Plain - Victor Marie	journalier	Camille Langlois
Petit Plain - Georges Lemieux (St Fromont)	tuilier	Camille Langlois
Le Prieuré - André Sebaut	mouleur	Camille Langlois
Le Prieuré - Alphonse Griffard	journalier	Camille Langlois

Camille Langlois emploie 6 personnes dont trois spécialistes : tuilier, tourneur, mouleur et trois manœuvres.

En 1926, à titre comparatif, Charles Valin la poterie-tuilerie du Mesnil de Bavent emploie 18 personnes et la tuilerie Filmont emploie 5 personnes.

5.3. Installation d'une boutique de vente à Dives sur mer en juillet 1926

Camille Langlois est inscrit au registre du commerce d'Honfleur, le 8 juillet 1926 pour la vente de produits céramiques à Dives sur mer, rue du vieux quai. Immatriculé à Caen sous le n° 6060 pour le site de Bavent. Le site de Bavent est le site principal et le site de Dives est vu comme une succursale.

Mme Guignery Madeleine née Périnet Marie Madeleine le 26 septembre 1889 à Orsennes dans le département de l'Indre est responsable du site succursale de Dives sur mer.

6. Les poteries à Dives sur Mer en 1926

6.1. Léopold Grandin marchand de faïences et poteries normandes de 1901 à 1920

François, Félix, Auguste, Léopold Grandin est né à Agy, en pays potier, près de Subles, Noron-lapoterie et Le Tronquay le 17 octobre 1865.

Léopold Grandin se marie avec Blanche Marie Didier le 21 octobre 1889 à Lisieux. Un témoin du mariage, le beau frère de l'épouse, Auguste Drauts, est faïencier au Havre. Léopold Grandin est employé de commerce à Lisieux. Le couple habite au 56 rue Pont-Mortain.

De ce mariage vont naître deux garçons : André le 21 mars 1892 et Jean Gaston Grandin le 7 mai 1895 à Lisieux.

Blanche Didier décède le 3 janvier 1898 au 56 rue Pont-Mortain à Lisieux. Son beau père est faïencier.

Léopold Grandin se remarie le 26 mars 1901 à Saint-Pierre-Tarentaine avec Marie Eugénie Desmortreux née dans cette même ville le 21 mars 1872.

En 1901, Léopold est épicier Faïencier rue Louis Philippe à Dives-sur-mer.

Il apparaît ainsi que son épouse et ses deux enfants sur les recensements de 1901, 1906, 1911 rue Louis Philippe (actuellement rue Paul Canta) à Dives.

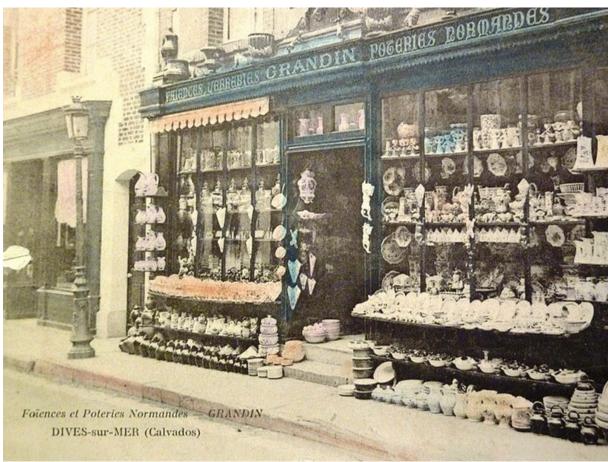


Figure 9 – Magasin Grandin rue Louis Philippe (Paul Canta) à Dives sur mer (Collection particulière)

La devanture de son magasin évolue pour présenter plus de poteries normandes, notamment des sujets animaliers qui ont du succès à Bavent chez Jacquier et à Caen chez Filmont.

Un article très satirique parait dans la revue « La vie Parisienne » du 26 août 1911. La poterie Grandin est située dans cet article, à Ouistreham en face du Grand Hôtel. Voir annexe 06



Figure 10 Magasin Grandin évolution de la devanture (collection particulière)

La seconde épouse de Léopold Grandin, Marie Eugénie Desmortreux décède le 7 septembre 1915. En annexe 09, quelques exemples de commandes de Léopold Grandin, marchand de faïences, verreries et poteries normandes à la faïencerie Geo Martel.

En 1918, Léopold Grandin procède à la construction place du marché aux chevaux d'un magasin de vente de poteries normandes.

Ce magasin se situe près du monument aux morts.



Figure 11 - Poterie Grandin près du monument aux morts (collection particulière)



Figure 12 - ancien bâtiment de la poterie Grandin (Google maps septembre 2018)

Au niveau du cadastre de Dives sur mer, il n'est pas fait mention de la construction d'un four ni d'une cheminée lors de la construction du magasin (<u>voir annexe 08</u>). Or il existe quelques cartes postales, de décorateurs, de potiers tournant et enfournant des pièces avec la mention « poterie Grandin ».



Figure 13 - Poterie Grandin (collection particulière)

Léopold Grandin est avant tout un marchand de porcelaine et de faïences. Etant natif d'une région potière, il est possible qu'il ait monté son propre atelier de tournage, modelage, moulages et qu'il ait effectué les cuissons dans son propre four dans un bâtiment annexe à son magasin. Il aurait oublié de le déclarer au cadastre.

Une autre hypothèse serait que l'atelier de poterie ne lui appartienne pas et que la mention « poterie normande – Grandin » sur les cartes postales soit purement « marketing ».



Figure 14 - Poterie Grandin - enfournement (collection musée de la céramique de Ger)



Figure 15 - Poterie Grandin - Atelier de décoration (collection musée de la céramique de Ger)



Figure 16 - Au verso : « Dives Poterie Grandin - Arrosez Garnissez Habillez » (collection musée de la céramique de Ger)



Figure 17 - Au verso : "Dives Poterie Grandin - pour l'ornement de vos jardins" (collection musée de la céramique de Ger)

6.2. Léopold Grandin : magasin de poteries normandes place du marché aux chevaux de 1921 à 1926 – reprise par Lucienne Périnet

Au recensement de 1921, Léopold Grandin, ses deux enfants et sa belle fille habitent sur la place du marché aux chevaux.

La structure du magasin d'exposition est en pierre. De larges baies vitrées sur la façade des salles d'exposition. Une cour avec des barrières permet d'exposer des sujets animaliers en céramique. Des épis de faîtages ornent le toit



Figure 18 - Poterie Grandin (collection particulière)



Figure 19 - Poterie Grandin de face (collection particulière)

A noter qu'aujourd'hui le bâtiment qui abritait l'ancienne poterie Grandin est situé au 2 rue du port, qui est limite avec la place du marché aux chevaux.

Le 24 mai 1925, Léopold Grandin est élu maire de Dives-sur-mer. Il a 60 ans.

Lucienne Périnet est inscrite au registre du commerce de Honfleur le 1 septembre 1925. Elle achète la poterie Normande de la place du marché aux chevaux à Léopold Grandin, cette même année (1926 au niveau du cadastre de Dives).

6.3. Qui sont les Périnet?

Il y a Lucienne Périnet et son frère Lucien. Ils sont originaires du département de l'Indre. Ils sont nés respectivement le 21 janvier 1886 et le 29 décembre 1887 à Badecon-le-pin.

Et leur cousine Marie Madeleine Périnet (épouse Guignery) née le 25 septembre 1885 à Orsennes (Indre).

Ils habitent tous les trois Dives-sur-mer.

Lucienne va acheter la poterie Grandin en 1925 qu'elle exploitera jusqu'à son décès en 1941.

Elle est aussi marchande de faïences, verreries et porcelaines.

<u>En annexe 10</u>, quelques exemples de commandes de Périnet, marchand de faïences, verreries et poteries normandes à la fabrique Geo Martel.

Marie Madeleine sera gérante de la poterie Langlois en 1926. Elle décédera à paris en 1957

Lucien Périnet sera gérant de la poterie Langlois Thouvenin en 1934 avant d'en être le propriétaire en 1942. Il héritera de la poterie de sa sœur Lucienne décédée le 1 avril 1941 à Dives.

Il sera conseiller municipal de Dives en 1929 alors que Maurice Thouvenin est maire de Dives. Il décédera le 6 janvier 1961 à Dives.

6.4. Lucienne Périnet successeur de la poterie Grandin - affiche

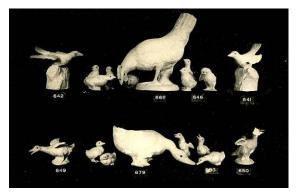


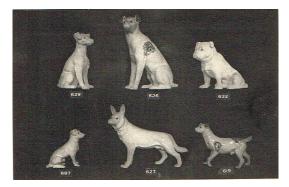
Figure 20 - Affiche poterie Grandin, L. Périnet successeur (collection particulière)

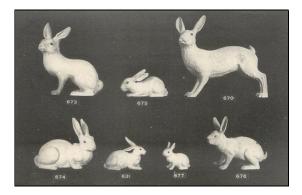
6.5. Lucienne Périnet successeur de la poterie Grandin - Cartes postales











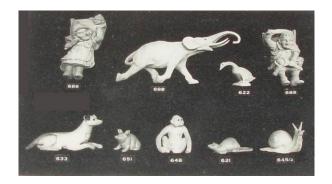




Figure 21 - cartes postales d'animaux en céramique L. Périnet (collections particulières)

Lucienne Périnet va diriger la poterie Périnet de 1925 à 1941, année de son décès. Le fonds de commerce sera repris alors par son frère Lucien Périnet.

7. De 1927 à 1933 à Bavent et à Dives sur mer

7.1. Vente de la poterie tuilerie de Bavent à De Swarte en Octobre 1927

Sur le registre du tribunal de commerce d'Honfleur, il y a une inscription « Le 2 mars 1928, (Camille Langlois) déclare avoir vendu son fonds de poteries de Bavent sis à Dives sur mer (sic) à M. De Swarte et ce depuis le 16 octobre 1927 moyennant le prix de 200 000 francs. »
Il s'agit plutôt du fonds de poterie de Bavent qui a été vendu à de Swarte.

```
Bavent. - A 15 kil. de Caen, 6 de Troarn, 641 hab., 183 élect. ST Bures,
à 4 kil. Turm. Fête patronale, St-Louis, le 25 août ou dimanche suivant. Sc.-Lieut., Marie (Ferd.). Société de Secours mutuels, c'é de Vanssay, pré-
sident. Société de tir, J. Levilly, président. Postaux poste restante par Caen.
Maire, Levilly (M.). Adj., Lemarinier. Cons. mun., Gardie, Chanu, Ealet, Lesage, Longuet, comte de Vanssay, Champagneux, Bisson.
Secret. mairie, Cuisinier. Percepteur (2 Jeudi, 5 fois par an), Steinmetz, à Cabourg. Curé, Frion. Instituteur, Quédru. Instituteice, Pelcerf. Garde champétre, Cuisinier. Receveuse des postes, Cuisinier.
                                                                    TELEPHONE
Ouvert: en semaine, de 8 à 12 h. et de 14 à 18 h.; le dimanche, de 8 à 11 h.

S Saglio, agri neteur
Valin, tuilerie normande du Mesnil.
de Vansay (comte), château de Venoix.
Wiart (D'), La Ritachère.

     d'Hauteville (comte), château de Béneauville.
     Filmont, tuilerie des Bruyères.
de Forceville (comte), château de Bavent.
  6 Levilly, constructeur.
    Eglise romane. Château du xvii* siècle. Vieux château de Béneauville.
 de Bavent, de Forceville (comte). — de Beneauville, comte d'Hauteville. — de Vennix, de Vansay (comte). — du Mesnil, Valin. — Manoir du Prieuré, Caill.
    Voiture publique. - Courier postal, Autobus départementaux (ligne de Caen à Pont-l'Evêque).
Afficheurs publics. — Cuisinier, Longuet.
Aubergistes. — Dubosq, Paul.
Bouchers. — Barré, Hemon, Legentil.
Boulanger. — Fouques.
Bourrelier. — Lejeune.
Cabarctiers. — Simon, Dubosq, Paul, Tolmais.
Charpentiers. — Grenier, Simon, Boudin.
Charrons. — Sement, Simon.
Coiffeur. — Paul.
Coulurière. — Aumont (d*).
                                                                                    Epiciers. — Jean, Ribet, Ton
Maréchal-ferrant. — Sement.
                                                                                                    — Jean, Ribet, Tolmais.
                                                                                                    - Champagneux.
                                                                                     Maçons. -
                                                                                    Menuisier. — Grenier (E.).
Merciers. — Ribet, Jean, Fortier.
                                                                                     Merciers. — Riber,
Merciers. — Lelièvre.
                                                                                     Peintre. — Lelièvre.
Poterie Normande et émaux. — de Swarte.
                                                                                     Pressoirs. — Lesage, Godefroy.

Tabac (débit de) et receite buraliste. — Paul.

Tuiles (fabrique de). — Valin, Filmont,
 Couturière. — Aumont (d').
Clôtures en ciment armé — Levilly (J.).
                                                                                         Swarte.
 Princ. prop. ou cultiv. — Andrieu (v*), Cliquet, Grenier, Gosselin (v*), Valin, Lucas, Levilly, Hervieu (M'), Poupinel père, Poupinel fils, de Vanssay (comte), d'Hauteville (comte), Levèque (F.), Caill, de Forceville (comte).
 HAMEAUX. — La Croix 51. Le Plain 38. Le Val 25. Chef-de-Rue 16. Prieure 15. Petite-Bruyère 15. Roncheville 15. Ritachère 13. Beneauville 12. Venoix 12. Grande-Bruyère 11. Grand-Plain 10. Bourneuf 9. Trois-Coins 6. Les Champs 1. Mesnil 7.
```

Figure 22 - Annuaire 50000 adresses du Calvados 1928 (A.D. 14)

7.2. Demande de construction de fours et d'une cheminée en mars 1929 à Dives

Le 15 mars 1929, sur le registre municipal de Dives, la demande de M. Langlois est examinée :

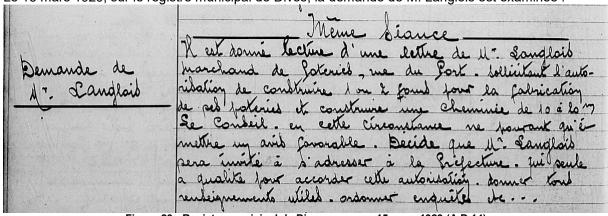


Figure 23 - Registre municipal de Dives sur mer - 15 mars 1929 (A.D.14)

Le conseil municipal répond à Camille Langlois de s'adresser directement à la préfecture du Calvados.

Le 18 mai 1929, Maurice Thouvenin est élu maire de Dives-sur-mer.

7.3. Rachat de la poterie de Bavent à de Swarte en 1929

De Swarte apparaît deux années sur l'annuaire des 50000 adresses du Calvados, en 1928 et 1929 en face de la mention « Poterie Normande et émaux » à Bavent. En 1930 c'est Langlois qui réapparaît sous cette mention. Le rachat a du s'effectuer en 1929 car la poterie est ensuite louée à Albert Rouxelin en novembre 1929.

7.4. Location la poterie tuilerie de Bavent de Camille Langlois à Albert Rouxelin en novembre 1929 – Création de la société Albert Rouxelin & Léonce Jeanne

La location de la poterie tuilerie de Bavent de Camille Langlois à Albert Rouxelin se fait devant notaire, Me Jardin, le 21 novembre 1929.

Le trente novembre 1929, la création de société Albert Rouxelin et Léonce Jeanne est actée chez M^e Jardin. Cette société a pour objet l'exploitation d'une fabrique de tuiles, briques, faîteaux et pots de fleurs. La dite fabrique est située à Bavent dans les locaux loués par Monsieur Langlois à Monsieur Rouxelin. Voir acte de création de société en annexe 05.

La dissolution de cette société sera actée les 9 février et 12 avril 1931 par M^e Jardin, notaire à Amfreville.

7.5. Qui est Léonce Jeanne?

Léonce Paul Jeanne est né le 19 octobre 1882 à Bayeux. Il est le fils de Jules Eugène Jeanne et de Marie Virginie Adelina de St Paul du Vernay

En 1902, lors du conseil de révision, il est exempté du fait d'une bronchite chronique. Il habite alors Villiers le sec où il est élève au séminaire.

Léonce Jeanne se marie le 3 octobre 1907 avec Julia Louise Langlois à Moon-sur-elle. Julia Langlois y étant née le 16 octobre 1880.

Léonce Jeanne est donc le beau frère de Camille Langlois.

Sur le recensement de 1911, il habite 9 rue Montoir Poissonnerie à Caen et est employé de bureau chez Laffetay.

Il a une fille Suzanne Fernande Julia née le 10 octobre 1911 à Caen. Léonce Paul Jeanne est alors sous chef de gare aux tramways de Caen.

Le 18 septembre 1919, il habite 8 rue St Laurent à Caen.

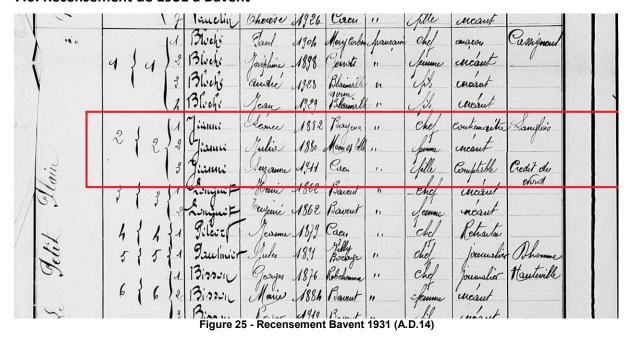
Dans l'annuaire « 50000 adresses du Calvados » il apparaît sous la rubrique « Fabrique de Poterie » à Caen, avec Filmont et Brenner, de 1921 à 1928, toujours à cette même adresse : 8 rue St Laurent.



Figure 24 - Annuaire 50000 adresses du Calvados 1926 (A.D. 14)

En 1930, il est donc associé avec Rouxelin dans les locaux de son beau frère Camille Langlois à Bavent.

7.6. Recensement de 1931 à Bavent



A Bavent, Léonce Jeanne, sa femme Julia et sa fille Suzanne sont bien présents dans la poterie de Camille Langlois

7.7. Employés par Camille Langlois et habitant Bavent (recensement 1931)

Il n'y a plus que 2 employés à la poterie Langlois en 1931 habitant Bavent :

Quartier – Prénom Nom	emploi
Rue du commerce - Louis Binclair	céramiste
Le Petit Plain - Léonce Jeanne	contremaître

7.8. Arrêt de la poterie tuilerie Camille Langlois de Bavent en 1933

En 1933, l'ensemble des bâtiments de la poterie tuilerie du Petit Plain de Bavent sont vendus à Charles Besnier qui est pharmacien rue de Bayeux à Caen. Plusieurs bâtiments seront détruits deux ans plus tard.

7.9. Poterie Langlois à Dives sur mer et Deauville de 1926 à 1933

Camille Langlois est inscrit au registre du commerce d'Honfleur le 8 juillet 1926 pour la vente de produits céramiques à Dives sur mer, rue du vieux quai.

Un magasin de vente sera aussi ouvert à Deauville cours de l'hippodrome par Camille Langlois le 8 mai 1929. C'est Jean Gaston Grandin, fils du maire Léopold Grandin, qui en assurera la gérance (registre du commerce de Honfleur).

La demande à la préfecture du Calvados, de l'autorisation de construction d'un four à Dives-sur-mer, a dû être validée favorablement car, dès 1930 la poterie dispose d'un magasin et d'un four.

Le magasin de poterie est situé rue du port (au n°89 actuel) à 300 mètres environ de la poterie Grandin / Périnet.

Outre sa production de poteries normandes et de sujets animaliers, Camille Langlois va comme ses concurrents vendre de la faïence, verrerie et de la porcelaine achetées à des fabriques de céramiques.

En annexe 11, quelques exemples de commandes de Camille Langlois, à la fabrique Geo Martel.

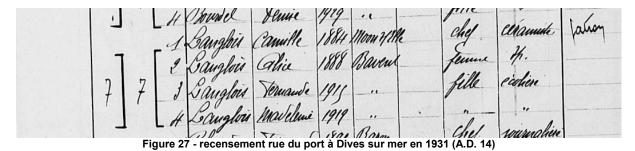




Figure 26 - La poterie Langlois à Dives sur mer (collection particulière)

La poterie Langlois a la même allure que la poterie Grandin / Périnet. Mais le bâtiment principal présente plusieurs différences :

- Le bâtiment central Langlois présente des colombages alors que la poterie Grandin/Périnet a une structure en pierre.
- Les vitres d'exposition de la poterie Langlois sont rectangulaires alors qu'elles sont arrondies pour la poterie Grandin / Périnet



Camille Langlois apparaît bien lors du recensement de 1931, rue du port à Dives sur mer avec sa femme Alice et ses deux filles Fernande et Madeleine.

7.10. Un magasin d'exposition et de vente Filmont / Roger Lebeau à Dives sur Mer

Un troisième magasin d'exposition et de vente d'animaux de jardin s'implante à Dives sur mer. Roger Lebeau qui a pris la succession de Mme Blanche Filmont , est gérant de la SARL « Poteries Normandes Filmont » à partir de 1930. Il procède à l'installation d'un magasin d'exposition de poteries et sujets de décoration en faïence, etc.., rue du port à Dives le 5 août 1931.



Magasin d'Exposition et de Vente à DIVES-sur-MER R. LEBEAU, « Poteries Normandes Filmont » Route de Trouville, Caen

Figure 28 - mention verso

Figure 29 - magasin de vente Roger Lebeau - Poteries normandes Filmont à Dives (collection particulière)

George Chavoutier, né le 9 mars 1877 à Rouen, sera le gérant de ce magasin à Dives. Il a donc en août 1931 trois magasins d'exposition de poteries à Dives, tous situés « rue du port ».

7.11. Vente de la Poterie Langlois de Dives-sur-Mer à Maurice Thouvenin

La vente de la poterie de Camille Langlois à Maurice Thouvenin s'effectue en 1933. En effet le 21 février 1933, Camille Langlois requiert la radiation pure et simple du registre de commerce d'Honfleur. Il n'exploite donc plus les poteries de Dives et de Deauville.

Maurice Thouvenin déclare la poterie ex-Langlois le 16 décembre 1933 au registre du commerce d'Honfleur pour une exploitation démarrant le 1^{er} janvier 1934. Cette vente est enregistrée en 1935 (date fiscale) au cadastre de Dives.

Maurice Thouvenin est alors le maire de Dives depuis 18 mai 1929. Il succédait à Léopold Grandin.



Figure 30 - Poterie Maurice Thouvenin à Dives - recto (collection particulière)

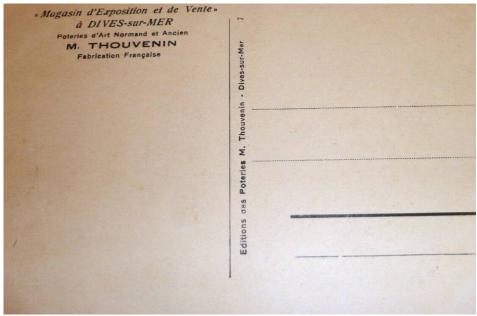


Figure 31 - Poterie Maurice Thouvenin à Dives - verso (collection particulière)

8. Qui est Maurice Thouvenin?

Maurice Thouvenin est né le 27 mai 1888 à Reims d'un père militaire qui était en garnison dans cette ville.

Il devient négociant en charbon. Il habite à Paris 8^e.

En février 1917, Maurice Thouvenin créé avec deux autres actionnaires, une société en commandite par actions « Veuve henry, Godeau et Thouvenin » pour le commerce en gros de charbon, anthracite, briquettes, cokes et autres produits dérivés de la houille. Le 20 décembre 1920, la société « Godeau, Thouvenin et Cie » devient une société anonyme.

Maurice Thouvenin est aussi actionnaire de la société anonyme Gaucheron créée le 22 décembre 1924 et ayant pour objet la représentation des charbonnages. La dissolution de cette société aura lieu le 25 mai 1925.

Le 27 mars 1925, il créé la Société anonyme des établissements Thouvenin (ancienne maison Etienne henry).

Le 3 septembre 1927 Maurice Thouvenin achète une villa dénommée « villa Bagatelle » sur la route d'Houlgate à Cabourg (ou rue du port) avec un terrain de 2650 m².

Il devient maire en succédant à Léopold Grandin le 18 mai 1929.

En septembre 1930, il est président de la société anonyme « le cottage divais », société d'habitations à bon marché (HBN).

Le 18 mai 1932, Maurice Thouvenin déclare au Registre du commerce d'Honfleur, la briqueterie d'Auvillars (Calvados), pour la fabrication de produits réfractaires

En juin 1933, création de la Société Nouvelle des établissements Thouvenin.

En 1933 il achète la poterie de Camille Langlois, pour un début d'exploitation au 1^{er} janvier 1934.

Le 23 août 1934, le conseil municipal de Dives-sur-mer vote pour qu'une avenue du cottage divais porte le nom du maire : avenue Maurice Thouvenin.

En 1936, il est intronisé grand pilier de la Confrérie du Tastevin. Un article du Figaro du 29 novembre 1936 campe bien le personnage lors de cette cérémonie :

« Ce Chapitre s'honorait, et s'avantageait, de la réception d'un confrère d'importance, **M. Maurice Thouvenin, président du comité des Houilles, charbonnier. Sans noirceur, industriel notoire et grand bourgeois** — une race qui tend à disparaître — gastronome par surcroît, M. Thouvenin reçut l'investiture majeure, en qualité de Grand Pilier de l'Ordre, titre qui dit bien ce qu'il veut dire. Notre charmant confrère, l'érudit et bien disant archiviste, Georges Rozet, ne nous laissa point ignorer les nobles obligations assumées par le Grand Pilier, obligations qui toutes sont à l'honneur du récipiendaire, et au profit de la Confrérie et c'est fort bien ainsi … »

Maurice Thouvenin vend sa villa Bagatelle de Dives sur mer à Georges Jullien, Trésorier Payeur Général du Calvados le 6 janvier 1937.

Le17 août 1937 Maurice Thouvenin est nommé officier du mérite agricole.

Un extrait d'un article du Figaro du 13 août 1938 :

« Ce dernier samedi de juillet, en effet, M. Maurice Thouvenin, industriel notoire, président des importateurs de charbon, maire de Dives par ailleurs, offrait, sous les lambris, du Grand Hôtel de Cabourg qu'il contrôle et que son fils, M. Pierre Thouvenin, dirige avec la plus haute compétence, la Cérémonie de réception du Tastevin, Tastevin dont il assume la charge de Grand Pilier Général, titre qui, seul, nous dispense..... »

Maurice Thouvenin préside sa dernière séance de conseil municipal de Dives sur mer, le 5 octobre 1943.

Il est absent aux séances du 26 novembre 1943, 20 janvier 1944, 15 mai 1944, 12 juillet 1944, 10 septembre 1944 et 28 octobre 1944.

Le 28 octobre 1944, une lettre de Maurice Thouvenin est lue au conseil municipal « faisant connaître que son état de santé ne lui permet pas, pour longtemps encore, de faire face aux exigences de sa fonction. Il précise de ne pas compter sur lui. Et d'en faire part à ses collègues du conseil municipal. Il

se rangera à la décision prise. ». Suite à la lecture de ce courrier, Il est alors considéré comme démissionnaire par le conseil municipal.

Le 3 décembre 1944 a lieu l'élection d'un nouveau maire.

Le 1 mars 1945, une lettre du comité de libération est lue aux conseillers municipaux : il est demandé de débaptiser l'avenue Maurice Thouvenin et de la rebaptiser « avenue du Général de Gaulle »

Maurice Thouvenin décède le 30 mai 1946 à Paris 8^e.

En conclusion, Maurice Thouvenin est un industriel. La poterie portant son nom n'est donc pas dirigée par lui mais certainement (cela reste une hypothèse) par le frère de Lucienne Périnet, Lucien Périnet et ce, depuis le début 1934.

8.1. Vente de la poterie Thouvenin à Lucien Périnet en 1941/1942

Il s'agit d'une autre hypothèse : la poterie Thouvenin sera vendue en 1941/1942 certainement à Lucien Périnet. Cette nouvelle hypothèse est étayée du fait que Lucien Périnet fera un dossier de demandes d'indemnités dues aux dommages de guerre en 1945. Il devait en être le gestionnaire avant d'en être le propriétaire du fait qu'il produit dans ce dossier les chiffres d'affaire de 1937, 1938 et 1939 et d'autres informations qui ne peuvent être connues que du gestionnaire de la poterie.

8.2. Dossier Reconstruction industrielle et commerciale suite aux dommages de guerre

Le 20 août 1944, la poterie Langlois/Thouvenin / Périnet sera sinistrée, par suite de la destruction par l'armée allemande du pont de chemin de fer et de la grue du port, proches des bâtiments abritant la poterie.

Un dossier RIC sera initié par Lucien Périnet le 13 novembre 1945. Il possède alors les deux poteries de Dives : celle ayant appartenu à Grandin, puis à sa sœur Lucienne, décédée en 1941, de la place aux chevaux (ou 2 rue du port) et celle ayant appartenue à Langlois puis Thouvenin située 89 rue du port.

Le dossier RIC ne concerne que cette dernière poterie.

Voici quelques informations que l'on peut trouver dans ce dossier :

- L'activité principale était la vente d'animaux de jardin. Il s'agit d'une vente saisonnière estivale qui occupait deux vendeuses.
- Les chiffres d'affaires de 1937, 1938 et 1939 sont respectivement de 88 500 francs, 125 000 francs et 150 000 francs.
- Les stocks d'animaux de jardin et poteries normandes ont été détruits ou pillés. Une liste a été établie par Lucien Périnet en juin 1953.

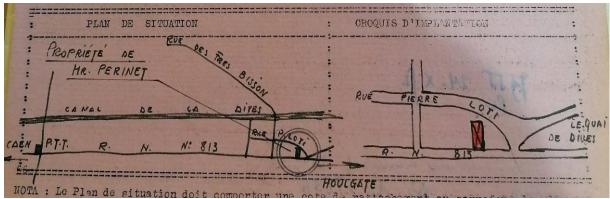


Figure 32 - plan de situation de la poterie sinistrée à Dives (A.D. 14)

- Une liste des fournisseurs pour la partie porcelaine faïence verrerie grès a été établie dans ce RIC. Cette liste est visible en annexe 07.
- Les bâtiments ainsi que les droits aux indemnités dues aux dommages de guerre seront repris par Raoul Mouillard en 1960. Leur vocation commerciale n'aura plus de lien avec la poterie.

Dans l'annuaire des 50 000 adresses du Calvados de 1951 à 1961, Lucien Périnet apparaît sous la profession de « faïences et verreries ». Le terme de poterie n'apparaît plus dans la liste des professions sur la ville de Dives dans cet annuaire.

Lucien Périnet décédera le 6 janvier 1961 à Dives sur mer.

8.3. Production de la poterie Thouvenin





Figure 33 - chiots de la poterie Maurice Thouvenin (collection particulière)

9. Conclusion

Les deux poteries de Camille Langlois à Bavent et à Dives ont été vendues quasiment dans le même temps 1933 1934 sans raison connue à ce jour : décès, retraite, faillite ?

Aucune date, ni lieu de décès ne sont connus à ce jour pour Camille Langlois.

Son épouse Alice Pillet décédera le 12 avril 1965 à Caen.

Le beau frère de Camille Langlois, Léonce Jeanne décédera le 11 avril 1949 à Caen.

Maurice Dupont, qui dirigera la poterie du Mesnil de Bavent, indiquera dans son dossier de demandes d'indemnités dues aux dégâts de guerre, avoir racheté les moules de poterie appartenant à Camille Langlois en 1939.

Grandin, Périnet sont plus des marchands de faïence, verrerie et porcelaine que des potiers.

Un doute subsiste sur les cartes postales présentant la poterie Grandin du fait que le cadastre n'indique aucun four, ni cheminée dans les bâtiments détenus par Grandin.

Il apparaît qu'il y a une concordance de faits entre Camille Langlois et Léopold Grandin. En effet quand Camille Langlois produit de manière indépendante en 1919, Léopold Grandin créé son magasin d'exposition de poterie.

Quand Léopold Grandin devient maire de Dives et vend son magasin en 1925, Camille Langlois installe un magasin de vente à Dives.

En 1929, le fils de Léopold Grandin, Jean Gaston, devient gérant du magasin Langlois créé à Deauville.

Cela laisse supposer que Camille Langlois et Léopold Grandin se connaissent depuis longtemps.

Je formulerai donc l'hypothèse suivante : les cartes postales intitulées « poterie Grandin » sont en fait des cartes postales de la « poterie Camille Langlois » surchargées de la mention « Poterie Grandin ».

Léopold Grandin décédera à Vaudry près de Vire (Calvados) le 25 juin 1949.

Les deux poteries de Dives, créées par Léopold Grandin et Camille Langlois ont finalement été exploitées par la famille Périnet : Lucienne, Lucien et Madeleine.

Le magasin de vente Roger Lebeau / Filmont à Dives sur mer. Il s'est bien installé en 5 août 1931 mais peu d'information sur la longévité de ce magasin qui a du être assez courte.

Les deux poteries Grandin/ Périnet et Langlois/Thouvenin/ Périnet disparaîtront au décès de Lucien Périnet en 1961.

10 – Bibliographie et chronologie sommaire des protagonistes Langlois – Grandin – Périnet – Léonce Jeanne et Thouvenin

10.1. Bibliographie

néant

Archives départementales du Calvados

1 - 6U/5/290 - Registre commerce Honfleur – 22 octobre 1924 6 avril 1927

Inscriptions de Camille Langlois et Lucienne Périnet

2 -4U/28/226 - Justice de paix de Troarn

Acte de création et acte de dissolution de la société Langlois Lelièvre chez Me Jardin à Amfreville

3 – Annuaires des 50 000 adresses du calvados pour Camille Langlois, Léonce Jeanne, Léopold Grandin, Lucienne et Lucien Périnet, Maurice Thouvenin

4 - Recensements de population de Bavent, Dives sur Mer, Caen

5 - Matrice cadastrale 3P/2381 de Bavent

6 - Matrices cadastrales de Dives-sur-mer 3P/3749 à 3P/3754

7 – délibérations municipales de Dives-sur-mer 1925 1935

8 - 923 W 697 - RIC Lucien Perinet Dives-sur-mer

Dossier d'indemnités de dommages de guerre

9 - 6U/5/291 - Registre commerce Honfleur

Inscription Camille Langlois pour Deauville

10 - 8E/27938 - vente de la villa Bagatelle de Dives sur mer des époux Thouvenin à M. Georges Jullien

<u>Normannia</u>

https://www.normannia.info/

Articles de presse ancienne normande sauf Ouest éclair

Gallica/BnF

https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/cb41193642z/date.r=.langFR

Articles de presse ancienne dont Ouest éclair

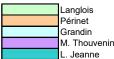
Retronews

https://retronews.fr

Archives Geo Martel

http://geo.martel.desvres.free.fr/

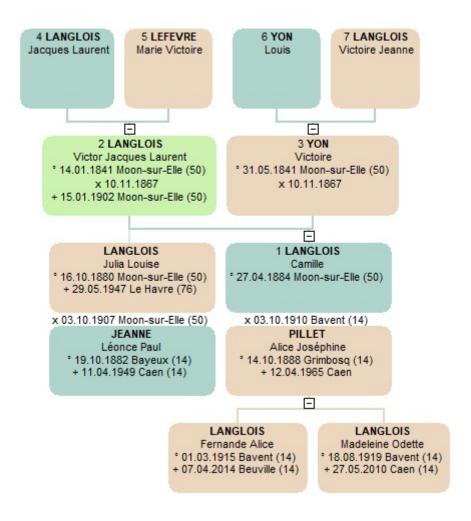
10.2. - Chronologie succincte de Camille Langlois, Léopold Grandin, Léonce Jeanne, Lucienne et Lucien Périnet, Maurice Thouvenin



1910/1826 Naissance à Monze un et le (Nanhel) de Camille Langiois 2509/1856 Naissance à Orsennes (Indré) de Marie Madeleine Périnet (épouse Guignery) 2101/1867 Naissance à Custeme Périnet à Badecon-le-pin (Indré) 2101/1867 Naissance de Lucien Périnet à Badecon-le-pin (Indré) 2101/1867 Naissance de Lucien Périnet à Badecon-le-pin (Indré) 2105/1868 Naissance de Maurien Erlouvein à Badecon-le-pin (Indré) 2105/1868 Naissance de Busine Trouvein à Retire 1901 Lépopid Grandin est épicier Biencier à Dives sur mer 1904 Lépopid Grandin est épicier Biencier à Dives sur mer 1907 Camille Langiois est exempté du service militaire pour bronchée chronique 1907 Camille Langiois est exempté du service militaire pour bronchée chronique 1908 Camille Langiois sur suite comme sourneur au Meant de Barent dirigé par Annel Jacquier 1909 Camille Langiois Evalue comme sourneur au Meant de Barent dirigé par Annel Jacquier 1909 Camille Langiois Evalue comme sourneur au Meant de Barent dirigé par Annel Jacquier 1919 Camille Langiois Loue au Péril piain de Bavent à Felix Poupneil un ensemble de bâtiments et crée son propre atélier de poterie 1919 Camille Langiois achète les bâtiments de Bavent qu'il loue à Félix Poupneil un ensemble de bâtiments et crée son propre atélier de poterie 1919 Camille Langiois achète les bâtiments de Bavent qu'il loue à Félix Poupneil un ensemble de bâtiments et crée son propre atélier de poterie 1910 Camille Langiois achète les bâtiments de Bavent qu'il loue à Félix Poupneil 1911 Langiois & Raymond Leilèvre 1910 Camille Langiois achète les bâtiments de Bavent qu'il loue à Félix Poupneil 1911 Langiois & Raymond Leilèvre 1912 Langiois & Raymond Leilèvre 1912 Langiois & Raymond Leilèvre 1913 Lépopid Caradin devient maine de Dives sur Mer II is 60 ann 1914 Lépopid Caradin devient maine de Dives sur Mer II is 60 ann 1914 Lépopid Caradin devient maine de Dives sur Mer II is 60 ann 1915 Lépopid Caradin devient maine de Dives sur Mer II is 60 ann 1916 Lépopid Caradin devient maine de Dives sur Mer II is 60 ann 1916 Lépop	ı	17/10/1865	Naissance de Léopold Grandin à Agy (Calvados)
25091885 Naissance à Cusennes (Indro) de Martie Madeleine Périnet (apuse Guignery) 121011886 Naissance de Luciene Périnet à Badecon-le-pin (Indro) 29121887 Naissance de Luciene Périnet à Badecon-le-pin (Indro) 1707617888 Naissance de Martier Brouverin à Beirins 1901 Lépoted Caradin set épcic fainceir à Dives sur mer 1904 Camille Langlois cerce me mêter de poter 1907 Camille Langlois est exemplé du service militaire pour bronchite chronique 03101907 Léonez Jeunne Spouse Juliu Langlois à Norsance de Martier (Indro) 03101907 Camille Langlois est exemplé du service militaire pour bronchite chronique 03101907 Camille Langlois est exemplé du service militaire pour bronchite chronique 03101907 Camille Langlois septuse Juliu Langlois à Rouver au Menni de Savent dirig par Aimé Jacquier 031019107 Camille Langlois loue au Petit plain de Bavent dirig par Aimé Jacquier 031019107 Camille Langlois Loue au Petit plain de Bavent à Fétit Poupnet un ensemble de bâtiments et crée son propre atélier de poterie 1918 Camille Langlois Loue au Petit plain de Bavent à Fétit Poupnet un ensemble de bâtiments et crée son propre atélier de poterie 1921 du Calvados 1921 du Calvados 1921 Langlois à Raymond Lelièvre 197031925 Camille Langlois achète les bâtiments de Bavent qu'il loue à Fétit Poupnet 19711974 Langlois de Raymond Lelièvre 197031925 Camille Langlois achète les bâtiments de Bavent qu'il loue à Fétit Poupnet 197031925 Camille Langlois achète les bâtiments de Lopod Grandin 197121925 Osselhand de la société en norn collectif Camille Langlois & Raymond Lelièvre 197031925 Cateloin de la société en norn collectif Camille Langlois e Raymond Lelièvre 197031927 Cateloin de la société en norn collectif Camille Langlois à de Swarte 197031927 Vente de la poterie de Bavent Camille Langlois à de Swarte 197031920 Cateloin de la société en norn collectif Camille Langlois solicitant l'autorisation de construire un four et chemite pour la fabrication de ses poteries 197031920 Cateloin de la société en norn collectif Camille Langlois a de Swarte 197	ı	19/10/1882	Naissance de Léonce Jeanne à Bayeux
25091885 Naissance à Cusennes (Indro) de Martie Madeleine Périnet (apuse Guignery) 121011886 Naissance de Luciene Périnet à Badecon-le-pin (Indro) 29121887 Naissance de Luciene Périnet à Badecon-le-pin (Indro) 1707617888 Naissance de Martier Brouverin à Beirins 1901 Lépoted Caradin set épcic fainceir à Dives sur mer 1904 Camille Langlois cerce me mêter de poter 1907 Camille Langlois est exemplé du service militaire pour bronchite chronique 03101907 Léonez Jeunne Spouse Juliu Langlois à Norsance de Martier (Indro) 03101907 Camille Langlois est exemplé du service militaire pour bronchite chronique 03101907 Camille Langlois est exemplé du service militaire pour bronchite chronique 03101907 Camille Langlois septuse Juliu Langlois à Rouver au Menni de Savent dirig par Aimé Jacquier 031019107 Camille Langlois loue au Petit plain de Bavent dirig par Aimé Jacquier 031019107 Camille Langlois Loue au Petit plain de Bavent à Fétit Poupnet un ensemble de bâtiments et crée son propre atélier de poterie 1918 Camille Langlois Loue au Petit plain de Bavent à Fétit Poupnet un ensemble de bâtiments et crée son propre atélier de poterie 1921 du Calvados 1921 du Calvados 1921 Langlois à Raymond Lelièvre 197031925 Camille Langlois achète les bâtiments de Bavent qu'il loue à Fétit Poupnet 19711974 Langlois de Raymond Lelièvre 197031925 Camille Langlois achète les bâtiments de Bavent qu'il loue à Fétit Poupnet 197031925 Camille Langlois achète les bâtiments de Lopod Grandin 197121925 Osselhand de la société en norn collectif Camille Langlois & Raymond Lelièvre 197031925 Cateloin de la société en norn collectif Camille Langlois e Raymond Lelièvre 197031927 Cateloin de la société en norn collectif Camille Langlois à de Swarte 197031927 Vente de la poterie de Bavent Camille Langlois à de Swarte 197031920 Cateloin de la société en norn collectif Camille Langlois solicitant l'autorisation de construire un four et chemite pour la fabrication de ses poteries 197031920 Cateloin de la société en norn collectif Camille Langlois a de Swarte 197	ı	27/04/1884	Naissance à Moon-sur-elle (Manche) de Camille Langlois
29121887 Naissance de Lucien Périnet à Badescon-le-pir (Indre) 270691888 Naissance de Lucien Périnet à Badescon-le-pir (Indre) 270691888 Naissance de Municer Thouverin à Beirins 1901 Léopold Grandin est épicier faiencier à Dives sur mer 1904 Camille Langiois oxerce le métier de potier 1907 Camille Langiois oxerce le métier de potier 1908 Camille Langiois et exempté du service militaire pour bronchite drivonique 03/19/19/19/10 Léonce Jeanne épouse uluis Langiois à Mons-sur-elle. Léonce Jeanne est donc le besu-frère de Camille Langiois 03/19/19/10 Camille Langiois de Xervaille comme toure au Merail de Bavent dirigé par de Jeanne Jeaquier 03/19/19/10 Camille Langiois depouse Aluis Langiois à Mons-sur-elle. Léonce Jeanne set double se le securité de Camille Langiois de Bavent dirigé par de Jeanne Jeaquier 03/19/19/19/19/19/19/19/19/19/19/19/19/19/	ı	25/09/1885	
2705/1888 Naissance de Maurice Thouverin à Reins	n	21/01/1886	Naissance de Lucienne Périnet à Badecon-le-pin (Indre)
1901 Léopoid Grandin est épiciter feiencier à Dives sur mer 1902 Camille Langlois est exempte du service mittaire pour bronchite chronique 03/10/19/10 Léonce Jeanne épouse Julia Langlois à Mon-suu-reille. Léonce Jeanne stonc le beau-fère de Camille Langlois (Camille Langlois pous et exempte du service mittaire pour bronchite chronique 03/10/19/10 Camille Langlois révouse Aiko Pillet ferme de chambre de Jacquier propriétaire du Mesnit de Bavent (1970/19/11) 19/10 Camille Langlois révouse Aiko Pillet ferme de chambre de Jacquier propriétaire du Mesnit de Bavent (1970/19/11) 19/11 Camille Langlois Loue au Petit plain de Bavent à Félix Poupinel un ensemble de bâtments et crée son propre atelier de potente normandes et sujets animaliers. 19/21 du Cawados 25/07/19/22 Camille Langlois achéte les bâtments de Bavent qu'il loue à Félix Poupinet 27/03/19/25 Camille Langlois achéte les bâtments de Bavent qu'il loue à Félix Poupinet 27/03/19/25 Camille Langlois achéte les bâtments de Bavent qu'il loue à Félix Poupinet 27/03/19/25 Lucienne Périnet achéte la potente de Dives sur Mer. Il à 60 anis 04/05/19/25 Lucienne Périnet achéte la potente de Léopoid Grandin 19/12/19/25 Dissolution de la société a non collectif Camille Langlois & Raymond Lellèvre 19/03/19/26 Ilucienne Périnet achéte la villa Bagatelle à Dives rue du port 19/03/19/27 Maurice Thouvenin achète la villa Bagatelle à Dives rue du port 19/03/19/29 Maurice Thouvenin achète la villa Bagatelle à Dives rue du port 19/03/19/29 Lecture au conseil municipal de Dives sur mer d'un courrier de Camille Langlois sollicitant l'autorisation de construire un four et chemiène pour le fabrication de ses poteries 19/03/19/29 Lécque au conseil municipal de Dives sur mer d'un courrier de Camille Langlois sollicitant l'autorisation de construire un four et chemiène pour le fabrication de ses poteries 19/03/19/29 User de la poterie de Bavent Camille Langlois de Swarte 20/11/19/29 Jucien périnet devient conseiller municipal de Dives sur mer 19/03/19/29 Lécque di Carndin n'est plus mair	ı	29/12/1887	Naissance de Lucien Périnet à Badecon-le-pin (Indre)
1901 Lécoloi Grandin est épicier falencier à Dives sur mer 1907 Camille Langlois est exempté du service militaire pour bronchite chronique 1907 Lécolo Beanne épous sullai Langlois à Mons-auv-elle Lécnoz Jeanne set donc le beau-fèrre de Camille Langlois 1909 Camille Langlois épous Alice Pilet ferme de chambre de Jacquier propriétaire du Mesnit de Bavent direg par Aliné Jacquier 03/10/1910 Camille Langlois épouse Alice Pilet ferme de chambre de Jacquier propriétaire du Mesnit de Bavent direg par Aliné Jacquier 1918 Camille Langlois Loue au Petit plain de Bavent à Fétix Poupinel un ensemble de bâtiments et crée son propre atelier de poterie normandes et suépta simialiers. 1921 du Cawalos 250/1922 Camille Langlois Alebre les bâtiments de Bavent à Fétix Poupinel un ensemble de bâtiments et crée son propre atelier de poterie normandes et suépta simialiers. 1921 du Cawalos 27/03/1925 Camille Langlois Alebre les bâtiments de Bavent qu'il loue à Fétix Poupinet 27/03/1925 Camille Langlois achète les bâtiments de Bavent qu'il loue à Fétix Poupinet 27/03/1925 Camille Langlois achète les bâtiments de Bavent qu'il loue à Fétix Poupinet 27/03/1925 Lucienne Périnet achète la poterie de Lécopoid Grandin 19/12/1925 Dissolution de la société en non collectif Camille Langlois & Raymond Lellèvre 19/12/1925 Dissolution de la société en non collectif Camille Langlois de Raymond Lellèvre 19/12/1925 Dissolution de la société en non collectif Camille Langlois de Swarte 19/12/1925 Dissolution de la société en non collectif Camille Langlois de Swarte 19/12/1926 Dissolution de la société en non collectif Camille Langlois de Swarte 19/12/1926 Dissolution de la société en son collectif Camille Langlois de Swarte 19/12/1927 Vent de la poterie de Bavent Camille Langlois de Swarte 19/12/1927 Vent de la poterie de Bavent Camille Langlois de Swarte 20/13/1929 Lecture d'un magasin de vente de poterie à Deus urier de Camille Langlois sollicitant l'autorisation de construire un four et chemène pour la fabrication de ses poteries 20/13/1929 Lécque d'	ı	27/05/1888	Naissance de Maurice Thouvenin à Reims
Camille Langlois eat exempté du service mitiatre pour bronchite chronique 03/10/1907 Camille Langlois travaille comme tourneur au Meanil de Barvent dings par Aliné Jacquier 03/10/1910 Camille Langlois épouse Alila Langlois à Moonsurelle. Lénnou Jeane est donc le beausfère de Camille Langlois 03/10/1910 Camille Langlois épouse Alila Englois épouse Alice Pillet femme de chambre de Jacquier propriétaire du Mesnil de Bavent 1918 Camille Langlois Loue au Petit plain de Bavent à Fétix Poupinel un ensemble de bâtiments et crée son propre atelier de poterie our camille Langlois Loue au Petit plain de Bavent à Fétix Poupinel un ensemble de bâtiments et crée son propre atelier de poterie our camille Langlois achète les bâtiments de Bavent qu'il loue à Fétix Poupinet 15/11/19/22 15/11/19/22 15/11/19/22 15/11/19/22 16/11/19/24 16/11/19/27 16/11/1	ı	1901	Léopold Grandin est épicier faiencier à Dives sur mer
Camille Langlois eat exempté du service mitiatre pour bronchite chronique 03/10/1907 Camille Langlois travaille comme tourneur au Meanil de Barvent dings par Aliné Jacquier 03/10/1910 Camille Langlois épouse Alila Langlois à Moonsurelle. Lénnou Jeane est donc le beausfère de Camille Langlois 03/10/1910 Camille Langlois épouse Alila Englois épouse Alice Pillet femme de chambre de Jacquier propriétaire du Mesnil de Bavent 1918 Camille Langlois Loue au Petit plain de Bavent à Fétix Poupinel un ensemble de bâtiments et crée son propre atelier de poterie our camille Langlois Loue au Petit plain de Bavent à Fétix Poupinel un ensemble de bâtiments et crée son propre atelier de poterie our camille Langlois achète les bâtiments de Bavent qu'il loue à Fétix Poupinet 15/11/19/22 15/11/19/22 15/11/19/22 15/11/19/22 16/11/19/24 16/11/19/27 16/11/1	ı		
1909 Camille Langlois travelle comme to turner au Meani de Bavent dirigé par Aimé Jacquer	ŀ		
Camille Langlois travaille comme tourneur au Mesnil de Bavent dirigé par Aimé Jacquier	ľ		
03/01/910 Camille Langlois épouse de Léopold Grandin 1916 Camille Langlois Loue au Petit plain de Bavent à Félix Poupinel un ensemble de bâtiments et crée son propre atelier de poterie normandes et sujets animaliers. 25/07/1922 Camille Langlois Loue au Petit plain de Bavent à Félix Poupinel un ensemble de bâtiments et crée son propre atelier de poterie normandes et sujets animaliers. 25/07/1922 Camille Langlois achête les bâtiments de Bavent qu'il loue à Félix Poupinet 15/11/1924 Langlois & Raymond Lelièvre 27/03/1925 Création de la société anonyme des établissements Thouvenin 24/05/1925 Léopold Grandin devient maire de Dives sur Mer. Il a 60 ans 01/05/1925 Léopold Grandin devient maire de Dives sur Mer. Il a 60 ans 01/05/1925 Léopold Grandin devient maire de Dives sur Mer. Il a 60 ans 01/05/1925 Dissolution de la société en nom collectif Camille Langlois & Raymond Lelièvre 08/07/1927 Dissolution de la société en nom collectif Camille Langlois & Raymond Lelièvre 08/07/1927 Netre de la société de Bavent Camille Langlois & Raymond Lelièvre 15/03/1927 Verte de la poterie de Bavent Camille Langlois à de Swarte 15/03/1929 Verte de la poterie de Bavent Camille Langlois à de Swarte 15/03/1929 Userture d'un magasin de vente de produite corrier de Camille Langlois sollicitant l'autorisation de construire un four et cheminée pour la fabrication de ses poteries 08/05/1929 Ouverture d'un magasin de vente de poterie à Deauvuille cours de l'hippodrome par Camille Langlois. Le gérant est Jean Gaston Grandin fist du maire de Dives sur mer 18/05/1929 Lecture au conseil municipal de Dives sur Mer 18/05/1929 Lecture au conseil municipal de Dives sur Mer 18/05/1929 Lecture d'un magasin de vente de poterie à Deauvuille cours de l'hippodrome par Camille Langlois. Le gérant est Jean Gaston Grandin fist que maire de Dives sur Mer 18/05/1929 Lecture d'un magasin de vente de poterie à Deauvuille cours de l'hippodrome par Camille Langlois. Le gérant est Jean Gaston Grandin n'est plus maire de Dives sur Mer 18/05/1929 Lecture périne dev	ı		
1916	ŀ		
1916 Camille Langlois Loue au Petit plain de Bavent à Félix Poupinel un ensemble de bâtiments et crée son propre atelier de poterie normandes et sujets animailers. 1921 au Calvados 250/07/1922 Camille Langlois achéte les bâtiments de Bavent qu'il loue à Félix Poupinet 15/11/1924 Langlois & Raymond Lelièvre 270/31/925 Création de la société anonyme des établissements Thouvenin 24/05/1925 Lépoid Grandin devient maire de Dives sur Mer. Il a 60 ans 01/09/1925 Lépoid Grandin devient maire de Dives sur Mer. Il a 60 ans 01/09/1925 Lucienne Perinet achéte la poterie de Léopoid Grandin 19/12/1925 Dissolution de la société de nom collectif Camille Langlois & Raymond Lelièvre 08/07/1926 Inscription de Camille Langlois au registre du commerce d'Hoffeur pour la vente de produits céramiques à Dives-sur-mer. Marie Madeleine Périnet (épouse Guignery) en set la gérante. 08/09/1927 Vente de la poterie de Bavent Camille Langlois à de Swarte 15/03/1929 Lecture au conseil municipal de Dives sur mer d'un courrier de Camille Langlois sollicitant l'autorisation de construire un four et cheminée pour la fabrication de ses poteries 08/05/1929 Ouverture d'un magasin de vente de poterie à Deavoltile cours de l'hippodrome par Camille Langlois. Le gérant est Jean Gaston Grandin lifs du maire de Dives-sur-mer pour quelques jours encore 18/05/1929 Lécopid Grandin m'est plus maire de Dives sur mer 18/05/1929 Lécopid Grandin m'est plus maire de Dives sur mer 18/05/1929 Lucien périnet devient conseiller municipal de Dives sur mer 18/05/1929 Lucien périnet devient conseiller municipal de Dives sur mer 18/05/1929 Lucien périnet devient conseiller municipal de Dives sur mer 19/09 Adavice Thouvenin, industriét daiss le négoce du charbon, devient maire de Dives sur mer 19/09 Rachat de la poterie de Bavent par Camille Langlois à de Swarte 21/11/1929 Lucien périnet Levien de Swarte Sample de Grandin Res propriet de Swarte Langlois proquert la radiation pure et simple du registre du commerce d'Honfleur 19/03/1930 Sayeux à Caen 19/03/1931 Sayeux à Caen	ŀ		
1918 normandes et sujets animaliers. 1921 du Calvados 25/07/1922 Camille Langlois achète les bâtiments de Bavent qu'il loue à Félix Poupinet 25/07/1925 Camille Langlois achète les bâtiments de Bavent qu'il loue à Félix Poupinet 27/03/1925 Cédation de la société anonyme des établissements Thouvenin 27/03/1925 Léopold Grandin devient maire de Dives sur Mer. Il a 60 ans 10/09/1926 Lucienne Périnet achète la poterie de Léopold Grandin 19/12/1926 Dissolution de la société en nor collectif Camille Langlois & Raymond Lelièvre 10/07/1926 Dissolution de la société en nor collectif Camille Langlois & Raymond Lelièvre 10/07/1926 Inscription de Camille Langlois au registre du commerce d'Honfleur pour la vente de produits céramiques à Dives-sur-mer. Marie Madeleine Périnet (épouse Guignery) en set la dérante. 10/03/1927 Maurice Thouvenin achète la villa Bagatelle à Dives rue du port 16/10/1927 Vente de la poterie de Bavent Camille Langlois à de Swarte 16/03/1929 Lecture au conseil municipal de Dives sur mer d'un courrier de Camille Langlois sollicitant l'autorisation de construire un four et cheminée pour la fabrication de ses poteries 18/05/1929 Cuverture d'un magasin de vente de poterie à Deauville cours de l'hippodrome par Camille Langlois. Le gérant est Jean Gaston Grandin fils du maire de Dives-sur-mer pour quelques jours encore 18/05/1929 Maurice Thouvenin, industriel dans le négoce du charbon, devient maire de Dives sur mer 18/05/1929 Lucien périnet devient conseiller municipal de Dives sur mer 18/05/1929 Rachat de poterie de Bavent par Camille Langlois à de Swarte 21/11/1929 Rachat de poterie de Bavent par Camille Langlois à de Swarte 21/11/1929 Location de la poterie de Bavent par Camille Langlois à de Swarte 21/04/1931 Savent 10/05/1939 La poterie Langlois de Dives dispose d'un magasin et d'un four 21/04/1931 Ausent 20/04/1931 Ausent 20/04/1931 Ausent 20/04/1931 Ausent 20/04/1931 Ausent 20/04/1931 Vente de sa valla Bagatelle rue du port au TPG du calvados 21/04/1931 Abauet à Lecien Périnet de la SARL "J FILMONT Po	ŀ		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
1921 du Calvados 2507/1922 duralle Langlois achète les bătiments de Bavent qu'il loue à Féix Poupinet 15/11/1924 langlois & Raymond Leilèvre 27/03/1925 Création de la société anonyme des établissements Thouvenin 24/05/1925 Léopold Grandin devient maire de Dives sur Mer. Il a 60 ans 01/09/1925 Lucienne Périnet achète la poterie de Léopold Grandin 19/12/1925 Dissolution de la société en nom collectif Camille Langlois & Raymond Leilèvre 08/07/1926 Dissolution de la société en nom collectif Camille Langlois & Raymond Leilèvre 08/07/1926 Dissolution de la société en nom collectif Camille Langlois & Raymond Leilèvre 08/07/1926 Dissolution de la société en nom collectif Camille Langlois & Raymond Leilèvre 08/07/1927 Vente de la poterie de Bavent Camille Langlois a de Swarte 15/03/1929 Vente de la poterie de Bavent Camille Langlois à de Swarte 15/03/1929 Lecture au conseil municipal de Dives sur mer d'un courrier de Camille Langlois soilicitant l'autorisation de construire un four et cheminée pour la fabrication de ses poteries 08/05/1929 Ouverture d'un magasin de vente de poterie à Deauville cours de l'hippodrome par Camille Langlois. Le gérant est Jean Gaston Grandin filds umaire de Dives-sur-mer pour quelques jours encore 18/05/1929 Léopold Grandin n'est plus maire de Dives sur Mer 18/05/1929 Lucien périnet devient conseiller municipal de Dives sur mer 18/05/1929 Lucien périnet devient conseiller municipal de Dives sur mer 18/05/1929 Lucien périnet devient conseiller municipal de Dives sur mer 1929 Rachat de poterie de Bavent par Camille Langlois à Albert Rouxelin 1930 La poterie Langlois de Dives dispose d'un magasin et d'un four 1930 La poterie Langlois de Dives dispose d'un magasin et d'un four 1930 La poterie Langlois de Dives dispose d'un magasin et d'un four 1930 La poterie Langlois requiert la radiation pure et simple du registre du commerce d'Honfleur 1930 Maurice Thouvenin del a SARt. "L'FILMONT Poteries normande" installe un magasin de vente rue du port à Dives 1931 Maurice Thouvenin Périnet Lucien hérite	ŀ		
25/07/1922 Camille Langlois achète les bâtiments de Bavent qu'il loue à Félix Poupinet 15/11/1924 Langlois & Raymond Lelièvre 27/03/1925 Création de la société anonyme des établissements Thouvenin 24/05/1925 Léopold Grandin devient maire de Dives sur Mer II a 60 ans 01/09/1925 Léopold Grandin devient maire de Dives sur Mer II a 60 ans 01/09/1925 Dissolution de la société en nom collectif Camille Langlois & Raymond Lelièvre 08/07/1926 Inscription de Camille Langlois au registre du commerce d'Honfleur pour la vente de produits céramiques à Dives-sur-mer, Marie Madeleine Périnet (épouse Gignery) en est la gérante. 08/09/1927 Maurice Thouvenin achète la villa Bagatelle à Dives rue du port 16/10/1927 Vente de la poterie de Bavent Camille Langlois à de Swarte 15/03/1929 Lecture au conseil municipal de Dives sur mer d'un courrier de Camille Langlois sollicitant l'autorisation de construire un four et d'héminée pour la fabrication de ses potéres 08/05/1929 Ouverture d'un magasin de vente de potéreis à Deauville cours de l'hippodrome par Camille Langlois. Le gérant est Jean Gaston Grandin fils du maire de Dives-sur-mer pour quelques jours encore 18/05/1929 Léopoid Grandin n'est plus maire de Dives sur Mer 18/05/1929 Licépoid Grandin n'est plus maire de Dives sur Mer 18/05/1929 Lucien pérind réveir tours aire de Dives sur Mer 18/05/1929 Lucien pérind réveir tours aire de Dives sur Mer 18/05/1929 Lucien pérind réveir tours aire de Dives sur mer 1929 Rachat de poterie de Bavent par Camille Langlois à de Swarte 21/11/1929 Location de la poterie de Bavent de Camille Langlois à de Swarte 21/11/1929 Location de la poterie de Bavent de Camille Langlois à de Swarte 21/11/1929 Location de la poterie de Bavent de Camille Langlois à de Swarte 21/11/1930 La poterie Langlois de Dives du prote de Bavent de Camille Langlois à de Swarte 21/11/1931 Bavent 1930 La poterie Langlois de Dives du prote la maiorie de la Servent Marie de Dives sur mer 1940 Leopoid Grandin air devient conseille municipal de l'obres sur mer de Dives 21/11/1931 Ba	ŀ		
15/11/1924 Langlois & Raymond Lelièvre 27/03/1925 Création de la société anonyme des établissements Thouvenin 24/05/1925 Leopold Crandin devient maire de Dives sur Mer. Il a 60 ans 01/09/1925 Lucienne Périnet achète la poterie de Léopold Grandin 19/12/1925 Dissolution de la société en nom collectif Camille Langlois & Raymond Lelièvre 08/09/1926 Inscription de Camille Langlois au registre du commerce d'Honfleur pour la vente de produits céramiques à Dives-sur-mer. Marie Madeleine Périnet (apouse Guignery) en est la gérante. 03/09/1927 Maurice Thouvenin achète la villa Bagatelle à Dives sur du port 15/03/1929 Lecture au conseil municipal de Dives sur mer d'un courrier de Camille Langlois solicitant l'autorisation de construire un four et cheminée pour la fabrication de ses poteries 08/05/1929 Ouverture d'un magasin de vente de poterie à Deauville cours de l'hippodrome par Camille Langlois. Le gérant est Jean Gaston Grandin fils du maire de Dives-sur-mer pour quelques jours encore 18/05/1929 Leopold Grandin n'est plus maire de Dives sur Mer 18/05/1929 Lucien périnet devient conseiller municipal de Dives sur mer 18/05/1929 Lucien périnet devient conseiller municipal de Dives sur mer 1929 Rabat de poterie de Bavent de Camille Langlois à de Swarte 2/11/11/1929 Bavent 1930 La poterie Langlois de Dives dispose d'un magasin et d'un four 12/04/1931 Bavent 1930 La poterie Langlois de Dives dispose d'un magasin et d'un four 12/04/1931 Bavent 1930 La poterie Langlois de Dives dispose d'un magasin et d'un four 1940 La poterie Langlois requiert la radiation pure et simple du registre du commerce d'Honfleur 16/04/1931 Jean Gaston Grandin, agent d'assurance, se suicide à caen 1930 La poterie Langlois requiert la radiation pure et simple du registre du commerce d'Honfleur 16/04/1931 Decès de Lucienne Périnet Lucien hérite de sa sœur 1931 Lucien Périnet gérant de la SARL "J.FilLMONT Poteries normande" installe un magasin de vente rue du port à Dives 1931 Langlois requiert la radiation pure et simple du registre du commerce d'Honf	ŀ		
27/03/1925 Création de la société anonyme des établissements Thouvenin Lucienne Périnet achète la poterie de Léopol Grandin 19/12/1925 Dissolution de la société en nom collectif Camille Langlois & Raymond Lelièvre Inscription de Camille Langlois au registre du commerce d'Honfleur pour la vente de produits céramiques à Dives-sur-mer. Marie Madeleine Périnet (épouse Guignery) en est la gérante. 03/09/1927 Maurice Thouvenin achète la villa Bagatelle à Dives use du port 16/10/1932 Lecture au conseil municipal de Dives sur mer d'un courrier de Camille Langlois sollicitant l'autorisation de construire un four et cheminée pour la fabrication de ses poteries 08/05/1929 Lecture au conseil municipal de Dives sur mer d'un courrier de Camille Langlois sollicitant l'autorisation de construire un four et cheminée pour la fabrication de ses poteries 08/05/1929 Léopold Grandin n'est plus maire de Dives sur Mer 18/05/1929 Maurice Thouvenin, industriel dans le négoce du charbon, devient maire de Dives sur mer 18/05/1929 Maurice Thouvenin, industriel dans le négoce du charbon, devient maire de Dives sur mer 18/05/1929 Maurice Thouvenin, industriel dans le négoce du charbon, devient maire de Dives sur mer 18/05/1929 Lucien périnet devient conseiller municipal de Dives sur mer 1929 Rachat de poterie de Bavent par Camille Langlois à de Swarte 21/11/1929 Location de la poterie de Bavent de Camille Langlois à de Swarte 21/11/1929 La poterie Langlois de Dives dispose d'un magasin et d'un four 1930 La poterie Langlois de Dives dispose d'un magasin et d'un four 1930 La poterie Langlois de Dives dispose d'un magasin et d'un four 1931 Savent 1930 La poterie Langlois de Dives dispose d'un magasin et d'un four 1931 Jean Gaston Grandin, agent d'assurance, se suicide à caen 21/10/1931 Jean Gaston Grandin, agent d'assurance, se suicide à caen 21/10/1931 Jean Gaston Grandin, agent d'assurance, se suicide à caen 21/10/1931 Jean Gaston Grandin, agent d'assurance, se suicide à caen 21/10/1931 Jean Gaston Grandin, agent d'assurance, se suicide à cae	ŀ		
24/05/1925 Léopoid Grandin devient maire de Dives sur Mer. II a 50 ans 10/09/1925 Liucinen Périnet achète la poterie de Léopoid Grandin 19/12/1925 Dissolution de la société en non collectif Candille Langlois & Raymond Lelièvre 108/07/1926 Inscription de Camille Langlois au registre du commerce d'Honfleur pour la vente de produits céramiques à Dives-sur-mer. Marie Madeleine Périnet (épouse Guignery) en est la gérante. 10/09/1927 Maurice Thouvenin achète la villa Bagatelle à Dives rue du port 16/10/1927 Letture au conseil municipal de Dives sur mer d'un courrier de Camille Langlois sollicitant l'autorisation de construire un four et cheminée pour la fabrication de ses poteries 108/05/1929 Lucier au conseil municipal de Dives sur mer d'un courrier de Camille Langlois sollicitant l'autorisation de construire un four et cheminée pour la fabrication de ses poteries 108/05/1929 Ouverture d'un magasin de vente de poterie à Deauville cours de l'hippodrome par Camille Langlois. Le gérant est Jean Gaston Grandin fils du maire de Dives-sur-mer pour quelques jours encore 118/05/1929 Maurice Thouvenin, industriel dans le négoce du charbon, devient maire de Dives sur mer 11929 Rachat de poterie de Bavent par Camille Langlois à de Swarte 11929 Lucien périnet devient conseiller municipal de Dives sur mer 11929 Rachat de poterie de Bavent par Camille Langlois à de Swarte 11930 La poterie de Bavent par Camille Langlois à d'Buert Rouvelin 11931 La poterie Langlois de Dives dispose d'un magasin et d'un four 12/04/1931 Bavent 12/04/1931 Bavent 12/04/1931 Bavent 13/090 La poterie Langlois de Dives dispose d'un magasin et d'un four 12/04/1931 Bavent 13/090 La poterie Langlois requiert la radiation pure et simple du registre du commerce d'Honfleur 14/1933 Bayeux d'en de la poterie de Bavent par Camille Langlois qu'il a rachetée au registre du commerce d'Honfleur. 15/090 Jean Gaston Grandin, agent d'assurance, se suiclied à caen 16/10/1933 Camille Langlois requiert la radiation pure et simple du registre du commerce d'Honfleur. 16/090 J	ŀ		
01/09/1925 Lucienne Périnet achète la poterie de Léopold Grandin 19/12/1925 Issolution de la société en non collectif Camille Langlois & Raymond Lelièvre 08/07/1926 Inscription de Camille Langlois au registre du commerce d'Honfleur pour la vente de produits céramiques à Dives-sur-mer. Marie Madeleine Périnet (épouse Guignery) en est la gérante. 03/09/1927 Maurice Thouvenin achète la villa Bagatelle à Dives rue du port 16/10/1927 Vente de la poterie de Bavent Camille Langlois à de Swarte Lecture au conseil municipal de Dives sur mer d'un courrier de Camille Langlois sollicitant l'autorisation de construire un four et chemiée pour la fabrication de ses poteries 08/05/1929 Ouverture d'un magasin de vente de poterie à Deauville cours de l'hippodrome par Camille Langlois. Le gérant est Jean Gaston Grandin filis du maire de Dives-sur-mer pour quelques jours encore 18/05/1929 Leopold Grandin n'est plus maire de Dives sur Mer 18/05/1929 Maurice Thouvenin, industriel dans le négoce du charbon, devient maire de Dives sur mer 18/05/1929 Rachat de poterie de Bavent par Camille Langlois à de Swarte Lucien périnet devient conseiller municipal de Dives sur mer 1929 Rachat de poterie de Bavent par Camille Langlois à Albert Rouxelin 30/11/1929 Bavent 1930 La poterie Langlois de Dives dispose d'un magasin et d'un four 12/04/1931 Bavent 1930 La poterie Langlois de Dives dispose d'un magasin et d'un four 12/04/1931 Roger Lebeau gérant de la SARL "J.FILMONT Poteries normande" installe un magasin de vente rue du port à Dives 1931 1932 La poterie Langlois de Dives dispose d'un magasin et d'un four 18/07/1933 Sayeux à Caen 19/07/1933 Sayeux à Caen 19/07/1934 Vente de sa villa Bagatelle rue du port au TPG du calvados 1939 Achat par le directeur du Mesnil de Bavent, Maurice Dupont, des moules de Filmont et Camille Langlois 1934 Achat par le directeur du Mesnil de Bavent, Maurice Dupont, des moules de Filmont et Camille Langlois 1944 Achat de la poterie Langlois/Thouvenin de 1934 à 1942 Achat de la poterie Langlois/Thouvenin de 1934 à 19	ŀ		·
19/12/1925 Dissolution de la société en nom collectif Camille Langlois & Raymond Lelievre 08/07/1926 Insciption de Camille Langlois au registre du commerce d'Honfleur pour la vente de produits céramiques à Dives-sur-mer. Marie Madeleine Périnet (épouse Guijpeny) en est la gérante. 08/08/1927 Maurice Thouvenin achète la villa Bagatelle à Dives rue du port 16/10/1927 Maurice Thouvenin achète la villa Bagatelle à Dives rue du port 16/10/1929 Lecture au conseil muricipal de Dives sur mer d'un courrier de Camille Langlois sollicitant l'autorisation de construire un four et cheminée pour la fabrication de ses poteries 08/05/1929 Ouverture d'un magasin de vente de poterie à Deauville cours de l'hippodrome par Camille Langlois. Le gérant est Jean Gaston Grandin fils du maire de Dives-sur-mer pour quelques jours encore 18/05/1929 Audicié Thouvenin, industriel dans le négoce du charbon, devient maire de Dives sur mer 18/05/1929 Lucien périnet devient conseiller municipal de Dives sur mer 18/05/1929 Lucien périnet devient conseiller municipal de Dives sur mer 18/05/1929 Lucien de la poterie de Bavent par Camille Langlois à de Swarte 2/11/11/1929 Savent 18/05/1931 Ropterie Langlois de Dives dispose d'un magasin et d'un four 12/04/1931 Roger Lebeau gérant de la SARL "J.FILMONT Poteries normande" installe un magasin de vente rue du port à Dives 2/17/11/1931 Bavent 2/17/11/1933 Bavent 18/03/1933 Roger Lebeau gérant de la SARL "J.FILMONT Poteries normande" installe un magasin de vente rue du port à Dives 2/17/11/1933 Bavent 2/17/11/1934 Bavent 18/03/1934 Roger Lebeau gérant de la SARL "J.FILMONT Poteries normande" installe un magasin de vente rue du port à Dives 2/17/11/1933 Roger Lebeau gérant de la SARL "J.FILMONT Poteries normande" installe un magasin de vente rue du port à Dives 2/17/11/1933 Roger Lebeau gérant de la SARL "J.FILMONT Poteries normande" installe un magasin de vente rue du port à Dives 1/17/1933 Roger Lebeau gérant de la SARL "J.FILMONT Poteries normande" installe un magasin de vente rue	ŀ		
08/07/1926 Inscription de Camille Langlois au registre du commerce d'Honfleur pour la vente de produits céramiques à Dives-sur-mer. Marie Madeleine Périnet (épouse Guignery) en est la gérante. 03/09/1927 Maurice Thouvenin achtée la villa Bagatelle à Dives rue du port 15/03/1929 Lecture au conseil municipal de Dives sur mer d'un courrier de Camille Langlois sollicitant l'autorisation de construire un four et cheminée pour la fabrication de ses poteries 08/05/1929 Uverture d'un magasin de vente de poterie à Deauville cours de l'hippodrome par Camille Langlois. Le gérant est Jean Gaston Grandin fils du maire de Dives-sur-mer pour quelques jours encore 18/05/1929 Léopoid Grandin n'est plus maire de Dives sur Mer 18/05/1929 Maurice Thouvenin, industriel dans le négoce du charbon, devient maire de Dives sur mer 18/05/1929 Rachat de poterie de Bavent par Camille Langlois à de Swarte 21/11/1929 Location de la poterie de Bavent de Camille Langlois à de Swarte 1920 Location de la poterie de Bavent de Camille Langlois à Albert Rouxelin 30/11/1929 Bavent 1930 La poterie Langlois de Dives dispose d'un magasin et d'un four 12/04/1931 Roger Lebeau gérant de la SARL "J.FILMONT Poteries normande" installe un magasin de vente rue du port à Dives 2/11/11/1931 Roger Lebeau gérant de la SARL "J.FILMONT Poteries normande" installe un magasin de vente rue du port à Dives 2/11/1933 Maurice Thouvenin déclare fancien poterie Langlois qu'il a rachetée au registre du commerce d'Honfleur 16/12/1933 Maurice Thouvenin déclare fancien poterie Langlois qu'il a rachetée au registre du commerce d'Honfleur 1934 poterie 06/01/1934 Vente de sa villa Bagatelle rue du port au TPG du calvados Achat par le directeur du Mesnil de Bavent, Maurice Dupont, des moules de Filmont et Camille Langlois 1934 Achat de la poterie Langlois/Thouvenin par Lucien Périnet 1944 Achat de la poterie Langlois/Thouvenin par Lucien Périnet 20/08/1944 Décès de Leopold Grandin à Vaudy (Calvados) 1945 Vente de sa villa Bagatelle rue de mande d'indemnités de	ŀ		
Madeleine Périnet (épouse Guignery) en est la gérante. 03/09/1927 Maurice Thouvenin achète la villia Bagatelle à Dives du port 16/10/1927 Vente de la poterie de Bavent Camille Langlois à de Swarte 15/03/1929 Lecture au conseil municipal de Dives sur mer d'un courrier de Camille Langlois sollicitant l'autorisation de construire un four et cheminée pour la fabrication de ses poteries 08/05/1929 Ouverture d'un magasin de vente de poterie à Deauville cours de l'hippodrome par Camille Langlois. Le gérant est Jean Gaston Grandin fils du maire de Dives-sur-mer pour quelques jours encore 18/05/1929 Léopold Grandin n'est plus maire de Dives sur mer 18/05/1929 Maurice Thouvenin, industriel dans le négoce du charbon, devient maire de Dives sur mer 18/05/1929 Lucien périnet devient conseiller municipal de Dives sur mer 1929 Rachat de poterie de Bavent par Camille Langlois à de Swarte 2/11/11/1929 Location de la poterie de Bavent de Camille Langlois à de Swarte 2/11/11/1939 Bavent 1930 La poterie Langlois de Dives dispose d'un magasin et d'un four 12/04/1931 Bavent 05/08/1931 Roger Lebeau gérant de la SARL*J.FILMONT Poteries normande* installe un magasin de vente rue du port à Dives 2/10/21/1933 Maurice Thouvenin déclare l'ancien poterie Langlois qu'il a rachetée au registre du commerce d'Honfleur 18/10/21/1933 Bayeux à Caen 1/10/1934 Poterie 06/01/1937 Vente de sa villa Bagatelle rue du port au TPG du calvados 1/10/21/1934 Poterie de Savia Bagatelle rue du port au TPG du calvados 1/10/21/1934 Lucien Périnet gérant de la poterie Langlois/Thouvenin de 1934 à 1942 1/10/21/1934 Lucien Périnet gérant de la poterie Langlois/Thouvenin de 1934 à 1942 1/10/21/1934 Lucien Périnet gérant de la poterie Langlois/Thouvenin de 1934 à 1942 1/10/21/1944 Lettre de démission de Maurice Thouvenin comme maire de Dives 1/10/1949 Décès de Lucienne Périnet es sinistrée 2/10/1949 Décès de Léopold Grandin à Vaudy (Calvados) 1/10/1949 Décès de Léopold Grandin à Vaudy (Calvados) 1/10/1949 Décès de Léopold Grandin à Vaudy (Ca	ŀ		
16/10/1927 Vente de la poterie de Bavent Camille Langlois à de Swarte 15/03/1929 Lecture au conseil municipal de Dives sur mer d'un courrier de Camille Langlois sollicitant l'autorisation de construire un four et cheminée pour la fabrication de ses poteries 08/05/1929 Quverture d'un magasin de vente de poterie à Deauville cours de l'hippodrome par Camille Langlois. Le gérant est Jean Gaston Grandin fils du maire de Dives-sur-mer pour quelques jours encore 18/05/1929 Léopold Grandin n'est jus maire de Dives sur Mer 18/05/1929 Maurice Thouvenin, industriel dans le négoce du charbon, devient maire de Dives sur mer 18/05/1929 Lucien périnet devient conseiller municipal de Dives sur mer 1929 Rachat de poterie de Bavent par Camille Langlois à de Swarte 2/1/11/1929 Bavent 1930 La poterie Langlois de Dives dispose d'un magasin et d'un four 12/04/1931 Bavent 1930 La poterie Langlois de Dives dispose d'un magasin et d'un four 12/04/1931 Bavent 05/08/1931 Roger Lebeau gérant de la SARL "J.FILMONT Poteries normande" installe un magasin de vente rue du port à Dives 2//1/11/1931 Jean Gaston Grandin, agent d'assurance, se suicide à caen 1/02/1933 Maurice Thouvenin déclare l'ancien poterie Langlois qu'il a rachetée au registre du commerce d'Honfleur 1/03/1933 Bayeux à Caen 1/03/1934 Poterie 06/01/1937 Vente de sa villa Bagatelle rue du port au TPG du calvados 1/03/1939 Achat par le directeur du Mesnil de Bavent, Maurice Dupont, des moules de Filmont et Camille Langlois 1/04/1941 Décès de Lucien Périnet Lucien Périnet est sinistrée 2/0/08/1944 Leutre dé démission de Maurice Thouvenin par Lucien Périnet 2/0/08/1944 Leutre démission de Maurice Thouvenin par Lucien Périnet 1/04/1949 Décès de Léopold Grandin à Vaudry (Calvados) 1/04/1949 Décès de Léopold Grandin à Vaudry (Calvados) 1/04/1949 Décès de Léopold Grandin à Vaudry (Calvados) 1/04/1949 Décès de Lucien Périnet à M. Raoul Mouillard du site de la poterie Thouvenin/périnet et des indemnités RIC à venir	ı	00/01/1020	
15/03/1929 Lecture au conseil municipal de Dives sur mer d'un courrier de Camille Langlois sollicitant l'autorisation de construire un four et cheminée pour la fabrication de ses poteries 08/05/1929 Ouverture d'un magasin de vente de poterie à Deauville cours de l'hippodrome par Camille Langlois. Le gérant est Jean Gaston Grandin fils du maire de Dives sur-mer pour quelques jours encore 18/05/1929 Léopold Grandin n'est plus maire de Dives sur-Mer 18/05/1929 Maurice Thouvenin, industriel dans le négoce du charbon, devient maire de Dives sur mer 18/05/1929 Lucien périnet devient conseiller municipal de Dives sur mer 18/05/1929 Lucien périnet devient conseiller municipal de Dives sur mer 18/05/1929 Location de la poterie de Bavent par Camille Langlois à de Swarte 21/11/1929 Location de la poterie de Bavent par Camille Langlois à Albert Rouxelin 30/11/1929 Bavent 1930 La poterie Langlois de Dives dispose d'un magasin et d'un four 12/04/1931 Bavent 18/05/08/1931 Roger Lebeau gérant de la SARL "J.FILMONT Poteries normande" installe un magasin de vente rue du port à Dives 27/11/1931 Jean Gaston Grandin, agent d'assurance, se suicide à caen 21/02/1933 Camille Langlois requiert la radiation pure et simple du registre du commerce d'Honfleur 18/1933 Bayeux à Caen 10/10/1/1934 Maurice Thouvenin déclare l'ancien poterie Langlois qu'il a rachetée au registre du commerce d'Honfleur. 1933 Bayeux à Caen 10/10/1/1934 Poterie 06/01/1937 Vente de sa villa Bagatelle rue du port au TPG du calvados 1939 Achat par le directeur du Mesnil de Bavent, Maurice Dupont, des moules de Filmont et Camille Langlois 10/10/1/1941 Décès de Lucienne Périnet et si nistrée 20/08/1944 Lucien Périnet gérant de la poterie Langlois/Thouvenin par Lucien Périnet 20/08/1944 Lucien Périnet gérant de la poterie Langlois/Thouvenin par Lucien Périnet 20/08/1946 Décès de Léopold Grandin à Vaudry (Calvados) 1960 Vente par Lucien Périnet à M. Raoul Mouillard du site de la poterie Thouvenin/périnet et des indemnités RIC à venir	Ī	03/09/1927	Maurice Thouvenin achète la villa Bagatelle à Dives rue du port
cheminée pour la fabrication de ses poteries O8/05/1929	Γ	16/10/1927	Vente de la poterie de Bavent Camille Langlois à de Swarte
08/05/1929 Ouverture d'un magasin de vente de poterie à Deauville cours de l'hippodrome par Camille Langlois. Le gérant est Jean Gaston Grandin fils du maire de Dives-sur-mer pour quelques jours encore 18/05/1929 Léopold Grandin n'est plus maire de Dives sur Mer 18/05/1929 Maurice Thouvenin, industriel dans le négoce du charbon, devient maire de Dives sur mer 1929 Rachat de poterie de Bavent par Camille Langlois à de Swarte 21/11/1929 Juccation de la poterie de Bavent de Camille Langlois à Albert Rouxelin 30/11/1929 Bavent 1930 La poterie Langlois de Dives dispose d'un magasin et d'un four 12/04/1931 Bavent 1930 La poterie Langlois de Dives dispose d'un magasin et d'un four 12/04/1931 Bavent 05/08/1931 Roger Lebeau gérant de la SARL "J.FILMONT Poteries normande" installe un magasin de vente rue du port à Dives 27/11/1931 Jean Gaston Grandin, agent d'assurance, se suicide à caen 21/02/1933 Camille Langlois requiert la radiation pure et simple du registre du commerce d'Honfleur 16/12/1933 Bayeux à Caen 10/10/1/1934 poterie 06/01/1937 Vente de sa villa Bagatelle rue du port au TPG du calvados 10/10/1/1937 Vente de sa villa Bagatelle rue du port au TPG du calvados 10/10/1/1937 Vente de sa villa Bagatelle rue du port au TPG du calvados 10/10/1/1937 Décès de Lucienne Périnet, Lucien hérite de sa sœur 1934 2 Achat de la poterie Langlois/Thouvenin de 1934 à 1942 Lucien Périnet gérant de la poterie Langlois/Thouvenin de 1934 à 1942 2 Lucien Périnet gérant de la poterie Langlois/Thouvenin de 1934 à 1942 1942 Achat de la poterie Thouvenin/Périnet est sinistrée 28/10/1944 2 Béris 36 de Maurice Thouvenin Decès de Lucienne Périnet Lourein nemaire de Dives 13/11/1945 Dépôt d'un dossier de demande d'indemnités de guerre par Lucien Périnet concernant la Poterie Langlois Thouvenin 30/05/1946 Décès de Lécopold Grandin à M. Raoul Mouillard du site de la poterie Thouvenin/périnet et des indemnités RIC à venir	ı	15/03/1929	
Grandin fils du maire de Dives-sur-mer pour quelques jours encore 18/05/1929 Léopold Grandin n'est plus maire de Dives sur Mer 18/05/1929 Maurice Thouvenin, industriel dans le négoce du charbon, devient maire de Dives sur mer 1929 Rachat de poterie de Bavent par Camille Langlois à de Swarte 21/11/1929 Location de la poterie de Bavent de Camille Langlois à Albert Rouxelin 3/01/11/1929 Bavent 1930 La poterie Langlois de Dives dispose d'un magasin et d'un four 12/04/1931 Bavent 05/08/1931 Roger Lebeau gérant de la SARL "J.FILMONT Poteries normande" installe un magasin de vente rue du port à Dives 27/11/1931 Jean Gaston Grandin, agent d'assurance, se suicide à caen 21/02/1933 Camille Langlois requiert la radiation pure et simple du registre du commerce d'Honfleur 16/12/1933 Maurice Thouvenin déclare l'ancien poterie Langlois qu'il a rachetée au registre du commerce d'Honfleur. 1933 Bayeux à Caen 06/01/1937 Vente de sa villa Bagatelle rue du port au TPG du calvados 1939 Achat par le directeur du Mesnil de Bavent, Maurice Dupont, des moules de Filmont et Camille Langlois 01/04/1941 Décès de Lucienne Périnet. Lucien hérite de sa sœur 1942 Achat de la poterie Langlois/Thouvenin par Lucien Périnet 20/08/1944 la poterie Thouvenin/Périnet est sinistrée 28/10/1944 la poterie Thouvenin/Périnet est sinistrée 28/10/1944 Décès de Lucienne Périnet est sinistrée 28/10/1944 Lettre de démission de Maurice Thouvenin comme maire de Dives 13/11/1945 Décès de Léopold Grandin à Vaudry (Calvados) 1960 Vente par Lucien Périnet à M. Raoul Mouillard du site de la poterie Thouvenin/Périnet et des indemnités RIC à venir 06/01/1961 Décès de Lucien Périnet à Dives	ŀ		
18/05/1929 Léopold Grandin n'est plus maire de Dives sur Mer 18/05/1929 Maurice Thouvenin, industriel dans le négoce du charbon, devient maire de Dives sur mer 18/05/1929 Lucien périnet devient conseiller municipal de Dives sur mer 1929 Rachat de poterie de Bavent par Camille Langlois à de Swarte 21/11/1929 Location de la poterie de Bavent de Camille Langlois à Albert Rouxelin 30/11/1929 Bavent 1930 La poterie Langlois de Dives dispose d'un magasin et d'un four 12/04/1931 Bavent 05/08/1931 Roger Lebeau gérant de la SARL "J.FILMONT Poteries normande" installe un magasin de vente rue du port à Dives 27/11/1931 Jean Gaston Grandin, agent d'assurance, se suicide à caen 21/02/1933 Camille Langlois requiert la radiation pure et simple du registre du commerce d'Honfleur 16/12/1933 Maurice Thouvenin déclare l'ancien poterie Langlois qu'il a rachetée au registre du commerce d'Honfleur. 1933 Bayeux à Caen 01/01/1934 poterie 08/01/1937 Vente de sa villa Bagatelle rue du port au TPG du calvados 10/10/1937 Vente de sa villa Bagatelle rue du port au TPG du calvados 10/10/1934 Décès de Lucienne Périnet, Lucien hérite de sa sœur 19 341 942 Lucien Périnet gérant de la poterie Langlois/Thouvenin de 1934 à 1942 1942 Achat de la poterie Langlois/Thouvenin par Lucien Périnet 28/10/1944 Lettre de démission de Maurice Thouvenin par Lucien Périnet 28/10/1944 Lettre de démission de Maurice Thouvenin comme maire de Dives 13/11/1945 Décès de Léopold Grandin à Vaudry (Calvados) 1960 Vente par Lucien Périnet à M. Raoul Mouillard du site de la poterie Thouvenin/périnet et des indemnités RIC à venir 06/01/1961 Décès de Lucien Périnet à Dives	ı	08/05/1929	
18/05/1929 Maurice Thouvenin, industriel dans le négoce du charbon, devient maire de Dives sur mer 1929 Rachat de poterie de Bavent par Camille Langlois à de Swarte 21/11/1929 Location de la poterie de Bavent de Camille Langlois à de Swarte 30/11/1929 Bavent 1930 La poterie Langlois de Dives dispose d'un magasin et d'un four 12/04/1931 Bavent 1950 Roger Lebeau gérant de la SARL "J.FILMONT Poteries normande" installe un magasin de vente rue du port à Dives 27/11/1931 Jean Gaston Grandin, agent d'assurance, se suicide à caen 27/02/1933 Camille Langlois requiert la radiation pure et simple du registre du commerce d'Honfleur 16/12/1933 Maurice Thouvenin déclare l'ancien poterie Langlois qu'il a rachetée au registre du commerce d'Honfleur. 1933 Bayeux à Caen 01/01/1934 poterie 06/01/1937 Vente de sa villa Bagatelle rue du port au TPG du calvados Achat par le directeur du Mesnil de Bavent, Maurice Dupont, des moules de Filmont et Camille Langlois 01/04/1941 Décès de Lucienne Périnet Lucien hérite de sa sœur 1934 1942 Lucien Périnet gérant de la poterie Langlois/Thouvenin de 1934 à 1942 1942 Achat de la poterie Langlois/Thouvenin par Lucien Périnet 28/10/1944 Lettre de démission de Maurice Thouvenin comme maire de Dives 13/11/1945 Dépôt d'un dossier de demande d'indemnités de guerre par Lucien Périnet concemant la Poterie Langlois Thouvenin 11/04/1949 Décès de Léonce Jeanne à Caen 25/06/1949 Décès de Léonce Jeanne à Caen 1960 Vente par Lucien Périnet à Naudry (Calvados) 1960 Vente par Lucien Périnet à Naudry (Calvados)	ŀ	18/05/1929	
18/05/1929 Lucien périnet devient conseiller municipal de Dives sur mer 1929 Rachat de poterie de Bavent par Camille Langlois à de Swarte 21/11/1929 Location de la poterie de Bavent de Camille Langlois à Albert Rouxelin 30/11/1929 Bavent 1930 La poterie Langlois de Dives dispose d'un magasin et d'un four 12/04/1931 Bavent 05/08/1931 Roger Lebeau gérant de la SARL "J.FILMONT Poteries normande" installe un magasin de vente rue du port à Dives 27/11/1931 Jean Gaston Grandin, agent d'assurance, se suicide à caen 21/02/1933 Camille Langlois requiert la radiation pure et simple du registre du commerce d'Honfleur 16/12/1933 Maurice Thouvenin déclare l'ancien poterie Langlois qu'il a rachetée au registre du commerce d'Honfleur. 1933 Bayeux à Caen 01/01/1934 poterie 06/01/1937 Vente de sa villa Bagatelle rue du port au TPG du calvados 1939 Achat par le directeur du Mesnil de Bavent, Maurice Dupont, des moules de Filmont et Camille Langlois 01/04/1941 Décès de Lucienne Périnet. Lucien hérite de sa sœur 19 341 942 Lucien Périnet gérant de la poterie Langlois/Thouvenin de 1934 à 1942 1942 Achat de la poterie Langlois/Thouvenin par Lucien Périnet 28/10/1944 Lettre de démission de Maurice Thouvenin comme maire de Dives 13/11/1945 Décès de Léonce Jeanne à Caen 25/06/1949 Décès de Léonce Jeanne à Caen 1960 Vente par Lucien Périnet à M. Raoul Mouillard du site de la poterie Thouvenin/périnet et des indemnités RIC à venir 06/01/1961 Décès de Lucien Périnet à N. Raoul Mouillard du site de la poterie Thouvenin/périnet et des indemnités RIC à venir	ŀ	18/05/1929	
1929 Rachat de poterie de Bavent par Camille Langlois à de Swarte 21/11/1929 Location de la poterie de Bavent de Camille Langlois à Albert Rouxelin 30/11/1929 Bavent 1930 La poterie Langlois de Dives dispose d'un magasin et d'un four 12/04/1931 Roger Lebeau gérant de la SARL "J.FILMONT Poteries normande" installe un magasin de vente rue du port à Dives 27/11/1931 Jean Gaston Grandin, agent d'assurance, se suicide à caen 21/02/1933 Camille Langlois requiert la radiation pure et simple du registre du commerce d'Honfleur Maurice Thouvenin déclare l'ancien poterie Langlois qu'il a rachetée au registre du commerce d'Honfleur. 1933 Bayeux à Caen 01/01/1934 poterie 06/01/1937 Vente de sa villa Bagatelle rue du port au TPG du calvados 1939 Achat par le directeur du Mesnil de Bavent, Maurice Dupont, des moules de Filmont et Camille Langlois 01/04/1941 Décès de Lucienne Périnet, Lucien hérite de sa sœur 1934 Saht par le directeur de la poterie Langlois/Thouvenin de 1934 à 1942 20/08/1944 la poterie Thouvenin/Périnet est sinistrée 28/10/1944 Lettre de démission de Maurice Thouvenin comme maire de Dives 13/11/1945 Décès de Pucienne Périnet à de la poterie Langlois/Thouvenin comme maire de Dives 13/11/1945 Décès de Léopold Grandin à Vaudry (Calvados) 1960 Vente par Lucien Périnet à M. Raoul Mouillard du site de la poterie Thouvenin/périnet et des indemnités RIC à venir 06/01/1961 Décès de Lucien Périnet à Dives	ľ		•
21/11/1929 Location de la poterie de Bavent de Camille Langlois à Albert Rouxelin 30/11/1929 Bavent 1930 La poterie Langlois de Dives dispose d'un magasin et d'un four 12/04/1931 Bavent 05/08/1931 Roger Lebeau gérant de la SARL "J.FILMONT Poteries normande" installe un magasin de vente rue du port à Dives 27/11/1931 Jean Gaston Grandin, agent d'assurance, se suicide à caen 21/02/1933 Camille Langlois requiert la radiation pure et simple du registre du commerce d'Honfleur 16/12/1933 Maurice Thouvenin déclare l'ancien poterie Langlois qu'il a rachetée au registre du commerce d'Honfleur. 1933 Bayeux à Caen 01/01/1934 poterie 06/01/1937 Vente de sa villa Bagatelle rue du port au TPG du calvados 1939 Achat par le directeur du Mesnil de Bavent, Maurice Dupont, des moules de Filmont et Camille Langlois 01/04/1941 Décès de Lucienne Périnet. Lucien hérite de sa sœur 19 341 942 Lucien Périnet gérant de la poterie Langlois/Thouvenin de 1934 à 1942 1942 Achat de la poterie Langlois/Thouvenin par Lucien Périnet 28/10/1944 Lettre de démission de Maurice Thouvenin comme maire de Dives 13/11/1945 Dépôt d'un dossier de demande d'indemnités de guerre par Lucien Périnet concernant la Poterie Langlois Thouvenin 11/04/1949 Décès de Léonce Jeanne à Caen 25/06/1949 Décès de Léonce Périnet à Dives 06/01/1961 Décès de Lucien Périnet à Dives	ľ	1929	
30/11/1929 Bavent 1930 La poterie Langlois de Dives dispose d'un magasin et d'un four 12/04/1931 Roger Lebeau gérant de la SARL "J.FILMONT Poteries normande" installe un magasin de vente rue du port à Dives 27/11/1931 Jean Gaston Grandin, agent d'assurance, se suicide à caen 21/02/1933 Camille Langlois requiert la radiation pure et simple du registre du commerce d'Honfleur 16/12/1933 Maurice Thouvenin déclare l'ancien poterie Langlois qu'il a rachetée au registre du commerce d'Honfleur. 1933 Bayeux à Caen 01/01/1934 poterie 06/01/1937 Vente de sa villa Bagatelle rue du port au TPG du calvados 1939 Achat par le directeur du Mesnil de Bavent, Maurice Dupont, des moules de Filmont et Camille Langlois 01/04/1941 Décès de Lucienne Périnet. Lucien hérite de sa sœur 19 341 942 Lucien Périnet gérant de la poterie Langlois/Thouvenin de 1934 à 1942 1942 Achat de la poterie Langlois/Thouvenin par Lucien Périnet 28/10/1944 la poterie Thouvenin/Périnet est sinistrée 28/10/1944 Lettre de démission de Maurice Thouvenin comme maire de Dives 13/11/1945 Décès de Léonce Jeanne à Caen 25/06/1949 Décès de Léonce Jeanne à Caen 1960 Vente par Lucien Périnet à Dives	ı		
12/04/1931 Bavent 05/08/1931 Roger Lebeau gérant de la SARL "J.FILMONT Poteries normande" installe un magasin de vente rue du port à Dives 27/11/1931 Jean Gaston Grandin, agent d'assurance, se suicide à caen 21/02/1933 Camille Langlois requiert la radiation pure et simple du registre du commerce d'Honfleur 16/12/1933 Maurice Thouvenin déclare l'ancien poterie Langlois qu'il a rachetée au registre du commerce d'Honfleur. 1933 Bayeux à Caen 01/01/1934 poterie 06/01/1937 Vente de sa villa Bagatelle rue du port au TPG du calvados 1939 Achat par le directeur du Mesnil de Bavent, Maurice Dupont, des moules de Filmont et Camille Langlois 01/04/1941 Décès de Lucienne Périnet. Lucien hérite de sa sœur 19 341 942 Lucien Périnet gérant de la poterie Langlois/Thouvenin de 1934 à 1942 1942 Achat de la poterie Langlois/Thouvenin de 1934 à 1942 20/08/1944 la poterie Thouvenin/Périnet est sinistrée 28/10/1944 Lettre de démission de Maurice Thouvenin comme maire de Dives 13/11/1945 Décès de Leone Jeanne à Caen 11/04/1949 Décès de Léone demande d'indemnités de guerre par Lucien Périnet concernant la Poterie Langlois Thouvenin 11/04/1949 Décès de Léone Jeanne à Caen 25/06/1949 Décès de Léone Périnet à M. Raoul Mouillard du site de la poterie Thouvenin/périnet et des indemnités RIC à venir 06/01/1961 Décès de Lucien Périnet à Dives	ı		
05/08/1931 Roger Lebeau gérant de la SARL "J.FILMONT Poteries normande" installe un magasin de vente rue du port à Dives 27/11/1931 Jean Gaston Grandin, agent d'assurance, se suicide à caen 21/02/1933 Camille Langlois requiert la radiation pure et simple du registre du commerce d'Honfleur Maurice Thouvenin déclare l'ancien poterie Langlois qu'il a rachetée au registre du commerce d'Honfleur. 1933 Bayeux à Caen 01/01/1934 poterie 06/01/1937 Vente de sa villa Bagatelle rue du port au TPG du calvados 1939 Achat par le directeur du Mesnil de Bavent, Maurice Dupont, des moules de Filmont et Camille Langlois 01/04/1941 Décès de Lucienne Périnet. Lucien hérite de sa sœur 1934 1942 Lucien Périnet gérant de la poterie Langlois/Thouvenin de 1934 à 1942 Achat de la poterie Langlois/Thouvenin de 1934 à 1942 20/08/1944 Ia poterie Thouvenin/Périnet est sinistrée 28/10/1944 Lettre de démission de Maurice Thouvenin comme maire de Dives 13/11/1945 Dépôt d'un dossier de demande d'indemnités de guerre par Lucien Périnet concernant la Poterie Langlois Thouvenin 11/04/1949 Décès de Léonce Jeanne à Caen 25/06/1949 Décès de Léonce Jeanne à Caen 25/06/1949 Vente par Lucien Périnet à Dives 1960 Vente par Lucien Périnet à Dives 1960 Vente par Lucien Périnet à Dives 1960 Vente par Lucien Périnet à Dives 20/00/19/1961 Décès de Léonce Deanne à Decès de Léonce Deanne à Decès de Léonce Périnet à Dives 20/00/19/1961 Décès de Lucien Périnet à Dives 20/00/19/1961 Décès de Lucien Périnet à Dives 20/00/19/1961 Décès de Léonce Deanne à Decès	ı	1930	La poterie Langlois de Dives dispose d'un magasin et d'un four
27/11/1931 Jean Gaston Grandin, agent d'assurance, se suicide à caen 21/02/1933 Camille Langlois requiert la radiation pure et simple du registre du commerce d'Honfleur 16/12/1933 Maurice Thouvenin déclare l'ancien poterie Langlois qu'il a rachetée au registre du commerce d'Honfleur. 1933 Bayeux à Caen 01/01/1934 poterie 06/01/1937 Vente de sa villa Bagatelle rue du port au TPG du calvados 1939 Achat par le directeur du Mesnil de Bavent, Maurice Dupont, des moules de Filmont et Camille Langlois 01/04/1941 Décès de Lucienne Périnet. Lucien hérite de sa sœur 19 341 942 Lucien Périnet gérant de la poterie Langlois/Thouvenin de 1934 à 1942 1942 Achat de la poterie Langlois/Thouvenin par Lucien Périnet 28/10/1944 Lettre de démission de Maurice Thouvenin comme maire de Dives 13/11/1945 Décès de Léonce Jeanne à Caen 11/04/1940 Décès de Léonce Jeanne à Caen 25/06/1949 Décès de Léonce Jeanne à Caen 1960 Vente par Lucien Périnet à Dives	ı	12/04/1931	Bavent
27/11/1931 Jean Gaston Grandin, agent d'assurance, se suicide à caen 21/02/1933 Camille Langlois requiert la radiation pure et simple du registre du commerce d'Honfleur Maurice Thouvenin déclare l'ancien poterie Langlois qu'il a rachetée au registre du commerce d'Honfleur. Bayeux à Caen 01/01/1934 poterie 06/01/1937 Vente de sa villa Bagatelle rue du port au TPG du calvados 1939 Achat par le directeur du Mesnil de Bavent, Maurice Dupont, des moules de Filmont et Camille Langlois 01/04/1941 Décès de Lucienne Périnet, Lucien hérite de sa sœur 1934 1942 Lucien Périnet gérant de la poterie Langlois/Thouvenin de 1934 à 1942 20/08/1944 la poterie Thouvenin/Périnet est sinistrée 28/10/1944 Lettre de démission de Maurice Thouvenin comme maire de Dives 13/11/1945 Décès de Point d'un dossier de demande d'indemnités de guerre par Lucien Périnet concernant la Poterie Langlois Thouvenin 11/04/1949 Décès de Léonce Jeanne à Caen 25/06/1949 Décès de Léonce Jeanne à Caen Vente par Lucien Périnet à M. Raoul Mouillard du site de la poterie Thouvenin/périnet et des indemnités RIC à venir 06/01/1961 Décès de Lucien Périnet à Dives	ľ	05/08/1931	Roger Lebeau gérant de la SARL "J.FILMONT Poteries normande" installe un magasin de vente rue du port à Dives
21/02/1933 Camille Langlois requiert la radiation pure et simple du registre du commerce d'Honfleur 16/12/1933 Maurice Thouvenin déclare l'ancien poterie Langlois qu'il a rachetée au registre du commerce d'Honfleur. 1933 Bayeux à Caen 01/01/1934 poterie 06/01/1937 Vente de sa villa Bagatelle rue du port au TPG du calvados 1939 Achat par le directeur du Mesnil de Bavent, Maurice Dupont, des moules de Filmont et Camille Langlois 01/04/1941 Décès de Lucienne Périnet. Lucien hérite de sa sœur 19 341 942 Lucien Périnet gérant de la poterie Langlois/Thouvenin de 1934 à 1942 4 Achat de la poterie Langlois/Thouvenin par Lucien Périnet 20/08/1944 la poterie Thouvenin/Périnet est sinistrée 28/10/1944 Lettre de démission de Maurice Thouvenin comme maire de Dives 13/11/1945 Décès de Léonce Jeanne à Caen 25/06/1949 Décès de Léonce Jeanne à Caen Vente par Lucien Périnet à M. Raoul Mouillard du site de la poterie Thouvenin/périnet et des indemnités RIC à venir 06/01/1961 Décès de Lucien Périnet à Dives	ı	27/11/1931	
16/12/1933 Maurice Thouvenin déclare l'ancien poterie Langlois qu'il a rachetée au registre du commerce d'Honfleur. 1933 Bayeux à Caen 01/01/1934 Vente de sa villa Bagatelle rue du port au TPG du calvados 1939 Achat par le directeur du Mesnil de Bavent, Maurice Dupont, des moules de Filmont et Camille Langlois 01/04/1941 Décès de Lucienne Périnet. Lucien hérite de sa sœur 19 341 942 Lucien Périnet gérant de la poterie Langlois/Thouvenin de 1934 à 1942 1942 Achat de la poterie Langlois/Thouvenin par Lucien Périnet 20/08/1944 Lettre de démission de Maurice Thouvenin comme maire de Dives 13/11/1945 Décès de Léonce Jeanne à Caen 25/06/1949 Décès de Léonce Jeanne à Caen 1960 Vente par Lucien Périnet à Dives 106/01/1961 Décès de Lucien Périnet à Dives 106/01/1961 Décès de Leuien Périnet à Dives	ľ	21/02/1933	
01/01/1934 poterie 06/01/1937 Vente de sa villa Bagatelle rue du port au TPG du calvados 1939 Achat par le directeur du Mesnil de Bavent, Maurice Dupont, des moules de Filmont et Camille Langlois 01/04/1941 Décès de Lucienne Périnet. Lucien hérite de sa sœur 19 341 942 Lucien Périnet gérant de la poterie Langlois/Thouvenin de 1934 à 1942 1942 Achat de la poterie Langlois/Thouvenin par Lucien Périnet 20/08/1944 la poterie Thouvenin/Périnet est sinistrée 28/10/1944 Lettre de démission de Maurice Thouvenin comme maire de Dives 13/11/1945 Dépôt d'un dossier de demande d'indemnités de guerre par Lucien Périnet concernant la Poterie Langlois Thouvenin 25/06/1949 Décès à Paris 8 de Maurice Thouvenin 11/04/1949 Décès de Léopold Grandin à Vaudry (Calvados) 1960 Vente par Lucien Périnet à M. Raoul Mouillard du site de la poterie Thouvenin/périnet et des indemnités RIC à venir 06/01/1961 Décès de Lucien Périnet à Dives	ľ	16/12/1933	Maurice Thouvenin déclare l'ancien poterie Langlois qu'il a rachetée au registre du commerce d'Honfleur.
06/01/1937 Vente de sa villa Bagatelle rue du port au TPG du calvados 1939 Achat par le directeur du Mesnil de Bavent, Maurice Dupont, des moules de Filmont et Camille Langlois 01/04/1941 Décès de Lucienne Périnet. Lucien hérite de sa sœur 19 341 942 Lucien Périnet gérant de la poterie Langlois/Thouvenin de 1934 à 1942 20/08/1944 la poterie Thouvenin/Périnet est sinistrée 28/10/1944 Lettre de démission de Maurice Thouvenin comme maire de Dives 13/11/1945 Décès de Maurice Thouvenin 30/05/1946 Décès à Paris 8 de Maurice Thouvenin 11/04/1949 Décès de Léonce Jeanne à Caen 25/06/1949 Décès de Léopold Grandin à Vaudry (Calvados) 1960 Vente par Lucien Périnet à Dives 06/01/1961 Décès de Lucien Périnet à Dives	ſ	1933	Bayeux à Caen
1939 Achat par le directeur du Mesnil de Bavent, Maurice Dupont, des moules de Filmont et Camille Langlois 01/04/1941 Décès de Lucienne Périnet. Lucien hérite de sa sœur 19 341 942 Lucien Périnet gérant de la poterie Langlois/Thouvenin de 1934 à 1942 20/08/1944 la poterie Langlois/Thouvenin par Lucien Périnet 28/10/1944 Lettre de démission de Maurice Thouvenin comme maire de Dives 13/11/1945 Dépôt d'un dossier de demande d'indemnités de guerre par Lucien Périnet concernant la Poterie Langlois Thouvenin 30/05/1946 Décès à Paris 8 de Maurice Thouvenin 11/04/1949 Décès de Léonce Jeanne à Caen 25/06/1949 Décès de Léopold Grandin à Vaudry (Calvados) Vente par Lucien Périnet à Dives 06/01/1961 Décès de Lucien Périnet à Dives	Ī	01/01/1934	poterie
01/04/1941 Décès de Lucienne Périnet. Lucien hérite de sa sœur 19 341 942 Lucien Périnet gérant de la poterie Langlois/Thouvenin de 1934 à 1942 1942 Achat de la poterie Langlois/Thouvenin par Lucien Périnet 20/08/1944 la poterie Thouvenin/Périnet est sinistrée 28/10/1944 Lettre de démission de Maurice Thouvenin comme maire de Dives 13/11/1945 Dépôt d'un dossier de demande d'indemnités de guerre par Lucien Périnet concernant la Poterie Langlois Thouvenin 30/05/1946 Décès à Paris 8 de Maurice Thouvenin 11/04/1949 Décès de Léonce Jeanne à Caen 25/06/1949 Décès de Léonce Jeanne à Caen 1960 Vente par Lucien Périnet à M. Raoul Mouillard du site de la poterie Thouvenin/périnet et des indemnités RIC à venir 06/01/1961 Décès de Lucien Périnet à Dives	ſ	06/01/1937	Vente de sa villa Bagatelle rue du port au TPG du calvados
19 341 942 Lucien Périnet gérant de la poterie Langlois/Thouvenin de 1934 à 1942 1942 Achat de la poterie Langlois/Thouvenin par Lucien Périnet 20/08/1944 la poterie Thouvenin/Périnet est sinistrée 28/10/1944 Lettre de démission de Maurice Thouvenin comme maire de Dives 13/11/1945 Dépôt d'un dossier de demande d'indemnités de guerre par Lucien Périnet concernant la Poterie Langlois Thouvenin 30/05/1946 Décès à Paris 8 de Maurice Thouvenin 11/04/1949 Décès de Léonce Jeanne à Caen 25/06/1949 Décès de Léonce Jeanne à Vaudry (Calvados) Vente par Lucien Périnet à M. Raoul Mouillard du site de la poterie Thouvenin/périnet et des indemnités RIC à venir 06/01/1961 Décès de Lucien Périnet à Dives	ſ	1939	Achat par le directeur du Mesnil de Bavent, Maurice Dupont, des moules de Filmont et Camille Langlois
1942 Achat de la poterie Langlois/Thouvenin par Lucien Périnet 20/08/1944 la poterie Thouvenin/Périnet est sinistrée 28/10/1944 Lettre de démission de Maurice Thouvenin comme maire de Dives 13/11/1945 Dépôt d'un dossier de demande d'indemnités de guerre par Lucien Périnet concernant la Poterie Langlois Thouvenin 30/05/1946 Décès à Paris 8 de Maurice Thouvenin 11/04/1949 Décès de Léonce Jeanne à Caen 25/06/1949 Décès de Léopold Grandin à Vaudry (Calvados) 1960 Vente par Lucien Périnet à M. Raoul Mouillard du site de la poterie Thouvenin/périnet et des indemnités RIC à venir 06/01/1961 Décès de Lucien Périnet à Dives	ſ	01/04/1941	Décès de Lucienne Périnet. Lucien hérite de sa sœur
20/08/1944 la poterie Thouvenin/Périnet est sinistrée 28/10/1944 Lettre de démission de Maurice Thouvenin comme maire de Dives 13/11/1945 Dépôt d'un dossier de demande d'indemnités de guerre par Lucien Périnet concernant la Poterie Langlois Thouvenin 30/05/1946 Décès à Paris 8 de Maurice Thouvenin 11/04/1949 Décès de Léopold Grandin à Vaudry (Calvados) 1960 Vente par Lucien Périnet à M. Raoul Mouillard du site de la poterie Thouvenin/périnet et des indemnités RIC à venir 06/01/1961 Décès de Lucien Périnet à Dives	ſ	19 341 942	Lucien Périnet gérant de la poterie Langlois/Thouvenin de 1934 à 1942
28/10/1944 Lettre de démission de Maurice Thouvenin comme maire de Dives 13/11/1945 Dépôt d'un dossier de demande d'indemnités de guerre par Lucien Périnet concernant la Poterie Langlois Thouvenin 30/05/1946 Décès à Paris 8 de Maurice Thouvenin 11/04/1949 Décès de Léonce Jeanne à Caen 25/06/1949 Décès de Léopold Grandin à Vaudry (Calvados) 1960 Vente par Lucien Périnet à M. Raoul Mouillard du site de la poterie Thouvenin/périnet et des indemnités RIC à venir 06/01/1961 Décès de Lucien Périnet à Dives	ĺ	1942	Achat de la poterie Langlois/Thouvenin par Lucien Périnet
13/11/1945 Dépôt d'un dossier de demande d'indemnités de guerre par Lucien Périnet concernant la Poterie Langlois Thouvenin 30/05/1946 Décès à Paris 8 de Maurice Thouvenin 11/04/1949 Décès de Léonce Jeanne à Caen 25/06/1949 Décès de Léonce Jeanne à Vaudry (Calvados) 1960 Vente par Lucien Périnet à M. Raoul Mouillard du site de la poterie Thouvenin/périnet et des indemnités RIC à venir 06/01/1961 Décès de Lucien Périnet à Dives	ĺ	20/08/1944	la poterie Thouvenin/Périnet est sinistrée
30/05/1946 Décès à Paris 8 de Maurice Thouvenin 11/04/1949 Décès de Léonce Jeanne à Caen 25/06/1949 Décès de Léopold Grandin à Vaudry (Calvados) 1960 Vente par Lucien Périnet à M. Raoul Mouillard du site de la poterie Thouvenin/périnet et des indemnités RIC à venir 06/01/1961 Décès de Lucien Périnet à Dives		28/10/1944	Lettre de démission de Maurice Thouvenin comme maire de Dives
11/04/1949 Décès de Léonce Jeanne à Caen 25/06/1949 Décès de Léopold Grandin à Vaudry (Calvados) 1960 Vente par Lucien Périnet à M. Raoul Mouillard du site de la poterie Thouvenin/périnet et des indemnités RIC à venir 06/01/1961 Décès de Lucien Périnet à Dives	ĺ	13/11/1945	Dépôt d'un dossier de demande d'indemnités de guerre par Lucien Périnet concernant la Poterie Langlois Thouvenin
25/06/1949 Décès de Léopold Grandin à Vaudry (Calvados) 1960 Vente par Lucien Périnet à M. Raoul Mouillard du site de la poterie Thouvenin/périnet et des indemnités RIC à venir 06/01/1961 Décès de Lucien Périnet à Dives		30/05/1946	
1960 Vente par Lucien Périnet à M. Raoul Mouillard du site de la poterie Thouvenin/périnet et des indemnités RIC à venir 06/01/1961 Décès de Lucien Périnet à Dives	Į		
06/01/1961 Décès de Lucien Périnet à Dives	Ĺ	25/06/1949	. ,
	Ĺ	1960	
12/04/1965 Décès de l'épouse de Camille Langlois, Alice Pillet	Į		
	L	12/04/1965	Décès de l'épouse de Camille Langlois, Alice Pillet

Annexes

Annexe 01 - Arbre généalogique de Camille Langlois



Annexe 02 - Cadastre 1911 1953 propriétés bâties 3P/2381 de Bavent

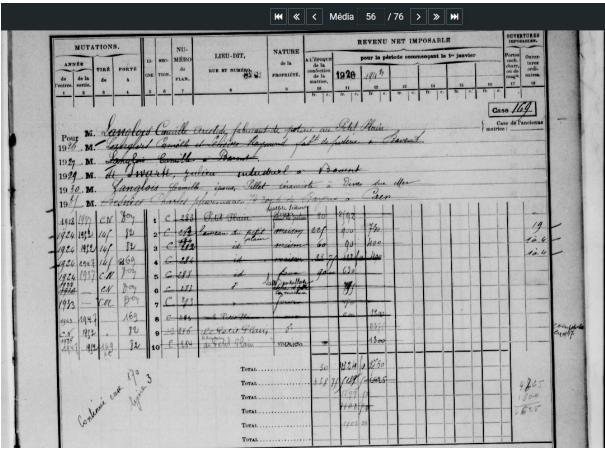


Figure 34 - Bavent : Cadastre 1911 1953 propriétés bâties 3P/2381 feuille 169

Annexe 03 – Création de société en nom collectif entre Camille Langlois et Raymond Lelièvre 15 novembre 1924 – Constitution de Société en nom collectif entre M. Langlois et M. Lelièvre

Par devant nous, Me Georges Achille Jardin, Licencié en droit, notaire en la résidence d'Amfreville, canton de Troarn, arrondissement de Caen, Calvados soussigné, Ont comparu :

- Monsieur Camille Aristide Langlois céramiste demeurant à Bavent, né à Moon- sur-elle (Manche), le 27 avril 1884
- et Monsieur Raymond Vital Lelièvre, ancien peintre, demeurant aussi à Bavent, né à Bavent le 26 octobre 1889

Lesquels ont établi de la manière suivante les statuts d'une société en nom collectif

Article Premier

Il est formé par ces présentes, entre Monsieur Langlois et Monsieur Lelièvre, une société commerciale en nom collectif pour l'exploitation d'une fabrique de poteries, tuiles, épis, produits céramiques et autres produits similaires.

Ladite fabrique située à Bavent, actuellement exploitée par Monsieur Langlois.

Article Deuxième

Cette société est constituée pour une période commençant à courir à compter d'aujourd'hui et devant se terminer le 31 décembre 1939, c'est-à-dire pour une durée de 15 années 1 mois et 16 jours

Article Troisième

Le siège de la société est à bavent Calvados dans les locaux où s'exploite actuellement la dite fabrique, locaux qui seront compris dans les apports ci-après de Monsieur Langlois.

Article Quatrième

la raison et la signature sociales sont « Langlois et Lelièvre ».

Chacun des associés sera gérant de la société avec les pouvoirs ordinaires que comporte cette qualité. Chacun des associés pourra agir seul et séparément et aura la signature sociale mais n'en pourra faire usage que pour les besoins de la société à peine de nullité de tous engagements pris contrairement à cette stipulation, et ce, même à l'égard des tiers, qui seront suffisamment averti par la publication légale de cette clause. Le tout indépendamment du droit qu'aurait l'autre associé de faire prononcer la dissolution de la société avec dommage intérêt à la charge de l'associé contrevenant.

Pour tout engagement dépassant 5000 francs la signature des deux associés sera nécessaire. Il est expressément convenu qu'aucun emprunt avec hypothèque, ni aucune acquisition ou aliénation d'immeuble ou fond de commerce ne pourront être valablement fait ou contractés à l'égard de la société qu'avec la signature des deux associés.

Article Cinquième

Chacun des associés devra donner en principe, aux affaires de la société, tout son temps, ses soins exclusifs et son industrie. Chaque associé sera tenu d'apporter à la société tous brevets d'invention, marques de fabrique, procédés de fabrication et en général tous perfectionnements, qu'il pourrait découvrir ou dont il deviendrait maître et se rapportant à l'objet et au but de la société.

Ces inventions et perfectionnements appartiennent de plein droit à la société. En cas de rendement important dûment constaté de ses inventions et perfectionnements ceux-ci : ou bien seront portés au compte des apports de leur auteur pour une valeur qui sera estimée d'accord par les associés ou à défaut par expert ou bien augmenteront proportionnellement la part dans les bénéfices nets réalisés cette augmentation sera estimée de la même manière.

Un associé ne pourra pendant le cours de la présente société transporter ses droits ni de faire remplacer dans la société sans le consentement exprès et par écrit de l'autre.

Article sixième

Le capital social et de trois cent quarante trois mille neuf cent soixante un francs ci 343 961 fourni par les apports suivants :

I – Apports de Mr Langlois

Monsieur Langlois apporte :

Le fonds de commerce de poteries, produits céramiques et poteries normandes qu'il exploite à Bavent dans les immeubles ci-après délégués et comprenant :

1° La clientèle et l'achalandage évalués cinquante mille francs ci 50 000 francs ;

- 2° Le matériel mobilier et outillage divers servant à l'exploitation du dit fonds décrit et estimé à la somme de cinquante mille huit cent quarante six francs dans un état dressé contradictoirement entre les parties à la date de ce jour lequel état non encore enregistré mais qui le sera au plus tard avec les présentes est demeuré ci-joint et annexé après mention le constatant ci 50 846 francs ;
- 3° Les matières premières et approvisionnements décrits et estimés au dit état à la somme de neuf mille deux cents quarante neufs francs ci 9 249 francs ;
- 4° Les marchandises neuves en magasin décrites et estimées au dit état à la somme de soixante douze mille huit cent soixante six francs, ci 72 866 francs

Ensemble cent quatre vingt deux mille neuf cent soixante et un francs, ci 182 961

Monsieur Langlois apporte en outre en société avec le concours de Madame Alice Joséphine Pillet son épouse de lui autorisée, demeurant avec lui, à ce intervenante en s'obligeant ainsi que Madame Langlois son épouse conjointement et solidairement entre eux à toute garantie de fait et de droit Les immeubles ci-après désignés situés à Bavent savoir :

- A Corps de bâtiment longeant la route de Bavent à l'Arbre Martin comprenant : maison d'habitation, salle d'exposition, chambre au-dessus, autre petite maison d'habitation
- B Bâtiments à usage d'usine, fours à cuire
- C Cour, jardin, bâtiment d'exploitation divers et magasin.

Le tout formant un seul ensemble semblant cadastrée sous les numéros 281, 282, 283, 284p, 285, 291, 280 et 284p de la section E hameau du Petit Plain pour 28 ares 11 centiares ayant pour abornement de toutes parts, la route allant de Bavent à l'Arbre Martin, un chemin ou passage monsieur Desmarais, un cours d'eau ou divers.

Les dits immeubles estimés à 111 000 francs

A reporter page suivante : 293 961

Total des apports de Monsieur Langlois 293 961 francs

Origine de propriété des immeubles sus désignés

Les dits immeubles dépendant de la communauté légale de bien existant entre Monsieur et Madame Langlois à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la mairie de Bavent, le 3 octobre 1910 au moyen de l'acquisition que Monsieur Langlois seul en a faite au cours et pour le compte de ladite communauté, sauf les constructions et améliorations qui ont pu y être apportées depuis de Monsieur Louis Félix Poupinel, propriétaire cultivateur et Madame Noémie Ambroisine Augustine Juliette Gosselin, son épouse demeurant ensemble à Bavent, suivant contrat passé devant Me Jardin notaire soussigné le 25 juillet 1922 enregistré.

Cette acquisition avait eu moyennant le prix principal de 50000.

A reporter page suivante : 293 961

Francs dont Monsieur Langlois s'était libéré sans aucun emprunt ou subrogation au terme même dudit contrat qui en contient quittance.

Une expédition de ce contrat de vente a été transcrite au bureau des hypothèques de Caen le 1er septembre 1922 volume numéro 19.

L'état délivré sur cette transcription n'avait révélé l'existence d'aucune inscription. Sur leur état civil Monsieur et Madame Poupinel vendeur avait déclaré audit contrat :

Qu'ils étaient mariés en premières noces et soumis au régime de la communauté de biens réduite aux acquêts sans clause restrictive de la capacité civile de la femme aux termes de leur contrat de mariage reçu par Maître Lecollu notaire à Amfreville le 23 octobre 1895.

- Que Madame Poupinel née Gosselin libre de toute hypothèque légale
- Que Monsieur Poupinel n'avait jamais été tuteur de mineur ou d'intérêts comptables ou caution de comptable de deniers publics.
- Et que la seule hypothèse légale à laquelle il fut sujet était celle de la dame son épouse covenderesse
 - Cette hypothèque est devenue sans objet au regard de Monsieur Langlois acquéreur par suite de

concours solidaire de ladite dame au contrat de vente et de la renonciation qu'elle en a consentie en faveur de l'acquéreur dans ce dit contrat.

Par suite des déclarations et renonciation, Monsieur Langlois n'a pas jugé à propos de faire remplir sur son acquisition les formalités prescrites par la loi pour la purge des hypothèques légales.

Pour l'origine de propriété antérieure des dits immeubles, se référer au contrat de vente du vingt cinq juillet mil neuf cent vingt deux

Propriété jouissance

La société fera et disposera des fonds de commerce et immeubles apportés par Monsieur Langlois. comme de choses lui appartenant en pleine propriété et jouissance à partir du jour de la constitution de la société, c'est-à-dire à partir de ce jour

Conditions

Les apports ci-dessus ont lieu sous les conditions suivantes que la société sera tenu d'exécuter et accomplir, savoir :

- 1° Un de prendre le fonds de commerce et les immeubles apporter en société ainsi que le matériel servant à l'exploitation dudit fonds et les marchandises dans l'état où le tout se trouve aujourd'hui même, jour de la constitution de la société et notamment sans recours contre Monsieur et Madame Langlois pour mauvais état des immeubles, vice de construction, dégradations ou autres causes quelconques de dépréciation soit pour l'erreur dans la désignation où les abornements comme aussi sans garantie de la contenance sus-indiquée, toute différence de mesure en plus ou en moins devant tourner au bénéfice ou à la perte de la société, lors bien même qu'elle excéderait plus d'un 20e
- 2° de souffrir et supporter les servitudes passives apparentes ou occultes, continues ou discontinues conventionnelles ou légales qui peuvent grêver les immeubles, sauf à la société de à s'en défendre et à profiter de celles actives s'il en existe le tout à ses risques et périls sans recours contre monsieur et madame Langlois et sans que la présente clause puisse conférer à des tiers plus de droits que ceux qu'ils auraient en vertu de la loi ou de titres réguliers et non prescrits
- 3° D'acquitter à compter de l'entrée en jouissance les impositions et les contributions de toute nature, droits de patente et autres auxquels l'exploitation du fonds et les immeubles pour donner lieu quoique portés au nom de Monsieur Langlois et de satisfaire à toutes les charges de ville et de police auxquelles l'exploitation du fonds de commerce pour être assujettie.
- 4° de continuer aux lieu et place de Monsieur et Madame Langlois, les assurances contre les risques d'incendie et contre les accidents contractées par ces derniers, savoir :
- celles contractées avec la Compagnie d'assurances « L'ancienne Mutuelle » dont le siège social est à Caen rue Gilbert numéro 27 contre les risques de l'incendie (mobilièrement et immobilièrement)
- Celles contractées contre les accidents avec la compagnie assurance « la prévoyance » dont le siège est à Paris rue de Londres numéro 23.

Elle en paiera à l'avenir les primes et cotisations ; le tout de manière que Monsieur et Madame Langlois ne puissent jamais en être inquiétés ni recherchés à l'avenir.

La société devra faire opérer la mutation des polices de ces assurances dans les plus brefs délais .

<u>Formalités hypothécaires</u> présentes au bureau des hypothèques de Caen et elle remplira de plus si elle le juge à propos, les formalités prescrites par la loi pour la purge des hypothèques légales le tout dans le plus bref délai. Si l'accomplissement de ces formalités révèle l'existence d'inscription grevant les immeubles apportés par Monsieur et Madame Langlois, ceux-ci s'obligent conjointement et solidairement entre eux à en rapporter à leurs frais les mains-levées et certificats de radiation sous le délai de deux mois du jour de la transcription.

état civil

Monsieur et Madame Langlois font les déclarations suivantes :

- qu'ils sont mariés en premières noces et soumis au régime de la communauté légale de bien à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée comme il est ci-dessus indiqué
- Que Madame Langlois est libre de tout hypothèque légale et qu'elle est née à bavent le 14 octobre 1888.

- Que Monsieur Langlois n'ayant jamais été tuteur de mineur ou d'interdits comptable ou caution de comptables de deniers publics est uniquement passible de l'hypothèque légale de sa dite épouse laquelle se trouve éteinte de plein droit car les immeubles apportés en société par le concours de celle-ci à l'apport de son obligation solidaire de garantie hypothèque légale à laquelle d'ailleurs, Madame Langlois dûment assistée et autorisée de son mari déclare y renoncer en faveur de la société en ce qui concerne les dits immeubles.

Bénéfices de guerre

Monsieur et Madame Langlois déclarent qu'ils ne sont et qu'ils n'ont jamais été assujetti à la taxe sur les bénéfices de guerre.

<u>Titres</u> - remise a été faite par Monsieur et Madame Langlois à la société d'une expédition transcrite de la vente par Monsieur et Madame Poupinel audit Monsieur Langlois reçu par Me jardin, Notaire soussigné, le 25 juillet 1922 ci-dessus énoncée.

La société ne pourra exiger un autre titre, sauf à se faire délivrer à ses frais sous expédition ou extraits d'actes qu'il appartiendra

Origine de la propriété du fonds de commerce

Monsieur Langlois est propriétaire du fonds de commerce par lui apporté comme l'ayant créé pendant le cours de son mariage.

Apports de Monsieur Lelièvre

L'apport de Monsieur Lelièvre consiste en une somme de 50000 francs qu'il s'engage verser à la société aujourd'hui même 15 novembre 1924.

Le total égal au capital social : 343 961 francs.

L'apport social pourra d'un commun accord être augmenté par les associés en une ou plusieurs fois, par suite d'apports nouveaux effectué par eux en espèces ou en nature.

Article septième

Les apports de chaque associé produiront à son profit des intérêts au taux de 6 % par an, payables de 6 mois en 6 mois seront passés par frais généraux et prélevables lors de chaque inventaire semestriel.

Article huitième

Chaque associé pourra avec le consentement de l'autre verser dans la caisse sociale des fonds en compte courant productif d'intérêt à 6 % l'an, prélevables à chaque inventaire semestriel sur les frais généraux.

Les fonds ainsi versés ne pourront être retirés qu'après un préavis d'un an.

Chaque associé par la faculté de s'opposer à ce que le compte courant créditeur de l'autre associé dépasse le sien propre, si la société n'a pas l'emploi de ces nouveaux fonds.

Article neuvième

Chaque associé en raison du travail fourni aura droit à des appointements de 1000 francs par mois qui seront portés au cours des frais généraux.

Article dixième

Les opérations de la société seront constatées par des écritures régulières tenues au siège social et conformément aux lois et usages du commerce.

Les écritures seront constamment à jour. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre.

Par dérogation, le premier exercice comprendra le temps à courir de ce jour au 31 décembre 1925.

Tous les ans, dans la première quinzaine de juillet et de janvier, il sera dressé contradictoirement entre les associés un inventaire exact sur la situation active et passive de la société, pour le premier avoir lieu le 1er juillet 1925.

Et chacun des inventaires, l'agencement et le matériel industriel subiront une dépréciation et un amortissement de 12 %, les bâtiments et constructions une dépréciation et un amortissement de 5 % . Les inventaires seront transcrits sur un registre spécial et devront être signé par les deux associés.

Toutefois à défaut de contestation formulée dans le mois qui suivra la clôture de chaque inventaire, sera réputé approuvé même par celui qui ne l'aurait pas signé.

Article Onzième

Il n'existera de bénéfices que déduction faite de l'amortissement des agencements, matériel, machines, bâtiments et constructions et de tous frais généraux qui comprendront notamment les appointements des associés, les intérêts des comptes courants, les loyers des patentes et impôts de toute nature, les primes d'assurance de toute nature, les frais de publications et réclames, les appointements et gages des employés et du personnel, les frais de voyage des associés et généralement tous les frais et dépenses faits dans l'intérêt de la société.

Article douzième

Les bénéfices de la société constatés par l'inventaire clôturant chaque année appartiendront par parts égales à chaque associé, s'il y a lieu seront supportés également par moitié par chaque associé.

Article Treizième

Les bénéfices constatés par un inventaire et distribués ne sont pas soumis à rapport d'un exercice sur l'autre.

Si un ou plusieurs inventaires se soldaient en pertes, ces pertes devraient être couvertes au moyen des bénéfices de l'exercice ou des exercices suivants de telle sorte qu'aucune répartition ne puisse être faite sur les nouveaux bénéfices avant que les pertes n'aient été entièrement couvertes. Toutefois les frais généraux continueraient à comprendre les frais d'intérêt, prélèvements accoutumés et l'amortissement aura toujours lieu.

Article Quatorzième

Chacun a le droit de demander la dissolution de la société au cas ou deux inventaires successifs révèleraient une perte de moitié du capital social, mais ils devraient user de ce droit dans le mois suivant la clôture de l'inventaire.

Dans ce cas, les deux associés seront liquidateurs. La liquidation sera faite dans les formats ordinaires et chacun reprendra sa pleine et entière liberté d'industrie.

Article Quinzième

En cas de décès de l'un des associés, la société sera dissoute de plein droit, la liquidation sera opérée par l'associé survivant.

Celui-ci aura le droit de conserver pour son compte personnel, pour un prix déterminé par un inventaire spécial le fonds de commerce et l'exploitation de la fabrique de poteries et produits céramiques, avec tout le matériel et les immeubles servant l'exploitation du fonds ainsi que les marchandises en magasin, et généralement, l'actif social en quoi qu'il puisse consister.

Il sera, dans ce cas, tenu de rembourser dans le délai de 3 ans avec faculté d'anticipation aux ayants droits de son associé, avec des intérêts au taux de 6 %, payable par semestre à dater de la dissolution, les fonds que celui-ci avait en compte courant et le montant de ses autres droits sociaux déterminé par un inventaire spécial au jour du décès.

L'associé survivant devra faire connaître aux ayants droits de son associé dans les 3 mois du décès de celui-ci, son intention d'user ou non de la faculté qui vient de lui est réservé de conserver de fonds de commerce et l'exploitation de la fabrique.

Article seizième

A l'expiration de la société en cas de dissolution anticipée, la liquidation sera fait par les soins des deux associés ou par l'associé survivant qui aura à cet effet les pouvoirs les plus étendus.

Lors du partage de la société, si l'actif est égal ou supérieur au capital social, on commencera par remplir chaque associé de ses droits et de ses apports. Cette première répartition effectuée, le solde actif sera partagé par moitié entre les associés.

Si l'actif net est inférieur au capital social, les associés sur le partageront au prorata de la valeur de leurs apports.

Dans le cas de dissolution pour les motifs autres que celui prévu par l'article précédent, Monsieur Langlois aura le droit de reprendre en nature le fonds de commerce par lui apporté et les immeubles où s'exercent ce fonds également par lui apporté pour un prix déterminé par un inventaire spécial quitte à se trouver débiteur d'une soulte envers son associé si la valeur du fonds et des immeubles ainsi repris excédait le montant de ses reprises.

Dans le cas où Monsieur Langlois ne voudrait pas user de sa faculté, à lui ainsi réservée, le fond de commerce et les immeubles en question seraient l'objet d'une estimation résultant d'un inventaire spécial.

Article dix septième

Un an avant l'expiration de la présente société, les associés devront statuer sur la question de savoir si elle sera prorogée.

A défaut d'entente pour sa prorogation comme aussi en cas de dissolution anticipée, la société sera liquidée immédiatement et le reliquat net de la liquidation sera partagé par moitié entre les associés.

Article dix huitième

Le cas d'incapacité légale ou d'incapacité physique d'un associé d'une durée supérieure à un an sera assimilé au cas de décès et entraînera la dissolution de la société. La liquidation sera opérée par l'autre associé comme il est dit à l'article quinzième.

Article Dix neuvième

en aucun cas et notamment en cas de décès d'un des associé, il ne pourra être apposé des scellés, ni requis d'inventaire judiciaire dasn les établissements et sur les valeurs de la société.

Article vingtième

Pour l'exécution des présentes et pour toutes les difficultés qui pourraient s'élever entre les associés avec les héritiers et représentant de l'un d'eux au sujet de la présente société et de la liquidation, les parties attribuent juridiction exclusive au tribunal de commerce de Caen et chacun des associés fait élection de domicile au siège social où tous actes judiciaires seront valablement signifiés.

Article vingt et unième

Tous pouvoirs sont donnés au porteur une expédition ou d'un extrait des présentes pour faire le dépôt au greffe et la publication voulue par la loi.

Article vingt et deuxième et dernier

Les frais droits d'enregistrement et autres frais des présentes seront portés au compte des frais de premier établissement et amortis au cours du premier exercice social.

Dont acte,

Fais est passé à Bavent

En la demeure de Monsieur et Madame Langlois.

L'an 1924, le 15 novembre, lecture faite les parties ont signé avec le notaire Suivent les signatures.

Enregistrement

Enregistré à Argences le 28 novembre 1924 Folio 187 case 1215

Recu à 1 %: 3 439 francs 80 centimes

Transcription à 2 % : 2 220 francs Promesse de vente : 6 francs

Total: 5 665 francs 80 centimes

Deux décimes : 1 133 francs 16 centimes

Ensemble; 6 798 francs 96 centimes

Signé Colin

Suit la teneur littérale de l'annexe.

Annexe 04 - Etat descriptif et estimatif dressé contradictoirement entre Langlois et Lelièvre

15/11/1924 - Etat descriptif et estimatif dressé contradictoirement entre Monsieur Camille Aristide Langlois céramiste demeurant à Bavent et Monsieur Raymond Vital Lelièvre ancien peintre demeurant également à Bavent.

- 1° Des marchandises neuves existantes en magasin ;
- 2° Lot des matières premières et approvisionnement ;
- 3° Lot des matériels mobilier et outillages divers ;

Le tout dépendant d'un fonds de commerce de poteries, produits céramiques et poteries normandes exploités par Monsieur Langlois à Bavent et devant faire partie des apports en société par le dit Monsieur Langlois ; la dite société projetée entre ce dernier et Monsieur Lelièvre sus nommé.

I - Marchandises neuves

Désignation des objets	Quantité	Prix de l'unité	Prix totaux	
			détail	gros
BISCUITS				J
Bonnes soeurs	3	35	105	
Sonneurs	4	35	140	
Ouistitis	4	40	160	
Singes balançoires	2	50	100	
Merle sur boule	1	25	25	
Mannous et console	1	30	30	
Eléphants Casimir	4	30	120	
Tortues petites	4	15	60	
Ecureuils grimpants	6	35	210	
Cigogne petite	1	75	75	
Singe n°81	1	75	75	
Chat de Villers	1	65	65	
Chat assis (gros)	1	50	50	
Canards n°90	2	60	120	
Cigognes	10	170	1700	
Perroquets petits	6	50	300	
Assiettes à dessert	12	5	60	
Gosses normands	5	180	900	
Jardinier	1	210	210	
Coq n°30	2	60	120	
Coq rabi n°62	1	55	55	
Mère Michel	1	100	100	
Grenouille n°86	1	110	110	
Lapins n°50	3	50	150	
Vierges	3	35	105	
Cochons d'Inde	2	18	36	
Chouette	2	70	140	
Canard n°44	1	50	50	
Chat n°35 sur P	7	50	350	
Chat n°37 sur P	1	50	50	
Perroquet n°159	1	70	70	
Tortues grosses n°4	2	55	110	
Héron n°112	1	65	65	
Condor	1	170	170	
Chiens Fox Bull	10	50	500	
Serpents	3	55	165	
Pélicans n°108	2	75	150	
Crocodile n°45	1	250	250	
Mouette sur boulet	5	35	175	
Lapins de Vaney	10	35	350	
Singes n°43	3	55	165	
Singe n°139	1	30	30	
Chiot	1	25	25	
Rat	1	10	10	
Tête de cheval	1	12	12	
Grenouille n° 71	1	160	160	
Hibou sur faîteau	1	65	65	
Chats sur tuile	2	50	100	
Chouette n°41	1	45	45	
Lapine n°50	2	50	100	

	Quantité	Prix de l'unité	Prix t	totaux
Désignation des objets	Quantite	T TIX GC T GIIILC	détail	gros
Père Fouttard	4	65	260	J
Lapins n°164	1	65	65	
Chat sur faiteau	5	60	300	
Abeilles n°160	6	10	60	
Merles sur pattes	2	18	36	
Cochon n° 130	2	30	60	
Faisans n°83 Corbeau sur boule	2	65 40	130 40	
Pigeon	1	40	40	
Cheval sauteur	1	100	110	
Chevres	2	110	220	
Pintade	1	60	60	
Ecureuil sur Faiteau	1	40	40	
Aigle	1	110	110	
Cochon n° 120	1	110	110	
Coqs n° 57	2	210	420	
Elephanta n°68	2	250	500	
Chiens n°114	3	150	450	
Dindon	1	250	250	
Elephanta n°166 Renard	2	150 120	300 120	
Pélicans n°39	2	50	100	
Corbeau sur faîteau	2	50	100	
Mannouch à accrocher	1	30	30	
Abeilles n°156	2	18	36	
Grenouilles	8	10	80	
Chats	4	10	40	
Coq Rabi	1	40	40	
Chat n°23	4	25	100	
Animaux divers	9	15	135	
Vases à 4 têtes	2	100	200	
Vases	6	80	480	
Ours Aigle	1	250 110	250 110	
EPIS ET VASES	ı	110	110	
Pièces à Oiseaux	4	50	200	
Soupière d'épis	5	30	150	
Soupières à boutons F		25		
Soupletes a boutons r	5	25	125	
Soupière n°8	1	20	125 20	
Soupière n°8 Bourrelets grands	1 24	20 10	20 240	
Soupière n°8 Bourrelets grands Couronnes	1 24 17	20 10 7	20 240 119	
Soupière n°8 Bourrelets grands Couronnes Poulies	1 24 17 18	20 10 7 6	20 240 119 108	
Soupière n°8 Bourrelets grands Couronnes Poulies Poulies petites	1 24 17 18 26	20 10 7 6 4	20 240 119 108 104	
Soupière n°8 Bourrelets grands Couronnes Poulies Poulies petites Poulies petites n° 18	1 24 17 18 26 8	20 10 7 6 4 7	20 240 119 108 104 56	
Soupière n°8 Bourrelets grands Couronnes Poulies Poulies petites Poulies petites n° 18 Poulies	1 24 17 18 26 8 7	20 10 7 6 4 7	20 240 119 108 104 56 70	
Soupière n°8 Bourrelets grands Couronnes Poulies Poulies petites Poulies petites n° 18 Poulies Bourrelets	1 24 17 18 26 8 7	20 10 7 6 4 7 10 3	20 240 119 108 104 56 70 30	
Soupière n°8 Bourrelets grands Couronnes Poulies Poulies petites Poulies petites n° 18 Poulies Bourrelets Pièce épi carré	1 24 17 18 26 8 7 10	20 10 7 6 4 7 10 3	20 240 119 108 104 56 70 30	
Soupière n°8 Bourrelets grands Couronnes Poulies Poulies petites Poulies petites n° 18 Poulies Bourrelets Pièce épi carré Embases	1 24 17 18 26 8 7 10 1	20 10 7 6 4 7 10 3 30 20	20 240 119 108 104 56 70 30 30 60	
Soupière n°8 Bourrelets grands Couronnes Poulies Poulies petites Poulies petites n° 18 Poulies Bourrelets Pièce épi carré Embases Pièces et anses	1 24 17 18 26 8 7 10 1 3	20 10 7 6 4 7 10 3 30 20 20	20 240 119 108 104 56 70 30 30 60 40	
Soupière n°8 Bourrelets grands Couronnes Poulies Poulies petites Poulies petites n° 18 Poulies Bourrelets Pièce épi carré Embases	1 24 17 18 26 8 7 10 1	20 10 7 6 4 7 10 3 30 20 20 12	20 240 119 108 104 56 70 30 30 60	
Soupière n°8 Bourrelets grands Couronnes Poulies Poulies petites Poulies petites n° 18 Poulies Bourrelets Pièce épi carré Embases Pièces et anses Tête d'épis About de 75 Ballon	1 24 17 18 26 8 7 10 1 3 2 2 1	20 10 7 6 4 7 10 3 30 20 20 20 12 12 140	20 240 119 108 104 56 70 30 30 60 40 24 12	
Soupière n°8 Bourrelets grands Couronnes Poulies Poulies Poulies petites Poulies petites n° 18 Poulies Bourrelets Pièce épi carré Embases Pièces et anses Tête d'épis About de 75 Ballon Pièces à anses	1 24 17 18 26 8 7 10 1 3 2 2 1 1 2	20 10 7 6 4 7 10 3 30 20 20 20 12 12 140 15	20 240 119 108 104 56 70 30 60 40 24 12 140 30	
Soupière n°8 Bourrelets grands Couronnes Poulies Poulies petites Poulies petites n° 18 Poulies Bourrelets Pièce épi carré Embases Pièces et anses Tête d'épis About de 75 Ballon Pièces à anses Vase électricité	1 24 17 18 26 8 7 10 1 3 3 2 2 1 1 1 2 5 5	20 10 7 6 4 7 10 3 30 20 20 20 12 12 140 15	20 240 119 108 104 56 70 30 60 40 24 12 140 30 150	
Soupière n°8 Bourrelets grands Couronnes Poulies Poulies petites Poulies petites n° 18 Poulies Bourrelets Pièce épi carré Embases Pièces et anses Tête d'épis About de 75 Ballon Pièces à anses Vase électricité Vases	1 24 17 18 26 8 7 10 1 3 2 2 1 1 1 2 5 9	20 10 7 6 4 7 10 3 30 20 20 20 12 12 140 15 30 30	20 240 119 108 104 56 70 30 30 60 40 24 12 140 30 150 270	
Soupière n°8 Bourrelets grands Couronnes Poulies Poulies Poulies petites Poulies petites n° 18 Poulies Bourrelets Pièce épi carré Embases Pièces et anses Tête d'épis About de 75 Ballon Pièces à anses Vase électricité Vases Vases	1 24 17 18 26 8 7 10 1 3 2 2 1 1 1 2 5 9 38	20 10 7 6 4 7 10 3 30 20 20 21 12 12 140 15 30 30 30	20 240 119 108 104 56 70 30 30 60 40 24 12 140 30 150 270 570	
Soupière n°8 Bourrelets grands Couronnes Poulies Poulies Poulies petites Poulies petites n° 18 Poulies Bourrelets Pièce épi carré Embases Pièces et anses Tête d'épis About de 75 Ballon Pièces à anses Vase électricité Vases Varres à bière	1 24 17 18 26 8 7 10 1 3 2 2 1 1 1 2 5 9 38 32	20 10 7 6 4 7 10 3 30 20 20 21 12 140 15 30 30 30 15	20 240 119 108 104 56 70 30 30 60 40 24 12 140 30 150 270 570 160	
Soupière n°8 Bourrelets grands Couronnes Poulies Poulies Poulies petites Poulies petites n° 18 Poulies Bourrelets Pièce épi carré Embases Pièces et anses Tête d'épis About de 75 Ballon Pièces à anses Vase électricité Vases Varres à bière Vases à anses	1 24 17 18 26 8 7 10 1 3 2 2 1 1 1 2 5 9 38 32 5	20 10 7 6 4 7 10 3 30 20 20 21 12 140 15 30 30 30 15 5	20 240 119 108 104 56 70 30 30 60 40 24 12 140 30 150 270 570 160 325	
Soupière n°8 Bourrelets grands Couronnes Poulies Poulies Poulies petites Poulies petites n° 18 Poulies Bourrelets Pièce épi carré Embases Pièces et anses Tête d'épis About de 75 Ballon Pièces à anses Vase électricité Vases Vares à bière Vases à anses Potiche	1 24 17 18 26 8 7 10 1 3 2 2 1 1 1 2 5 9 38 32 5 4	20 10 7 6 4 7 10 3 30 20 20 22 12 12 140 15 30 30 30 15 5 65 50	20 240 119 108 104 56 70 30 30 60 40 24 12 140 30 150 270 570 160 325 200	
Soupière n°8 Bourrelets grands Couronnes Poulies Poulies Poulies petites Poulies petites n° 18 Poulies Bourrelets Pièce épi carré Embases Pièces et anses Tête d'épis About de 75 Ballon Pièces à anses Vase électricité Vases Vases Verres à bière Vases Potiche Vases	1 24 17 18 26 8 7 10 1 3 2 2 1 1 1 2 5 9 38 32 5 4 17	20 10 7 6 4 7 10 3 30 20 20 22 12 12 140 15 30 30 30 15 5 65 50 40	20 240 119 108 104 56 70 30 30 60 40 24 12 140 30 150 270 570 160 325 200 680	
Soupière n°8 Bourrelets grands Couronnes Poulies Poulies Poulies petites Poulies petites n° 18 Poulies Bourrelets Pièce épi carré Embases Pièces et anses Tête d'épis About de 75 Ballon Pièces à anses Vase électricité Vases Vases Verres à bière Vases Potiche Vases Vases Vases	1 24 17 18 26 8 7 10 1 3 2 2 1 1 1 2 5 9 38 32 5 4 17 2	20 10 7 6 4 7 10 3 30 20 20 21 12 140 15 30 30 30 15 5 65 50 40 50	20 240 119 108 104 56 70 30 30 60 40 24 12 140 30 150 270 570 160 325 200 680 100	
Soupière n°8 Bourrelets grands Couronnes Poulies Poulies Poulies petites Poulies petites n° 18 Poulies Bourrelets Pièce épi carré Embases Pièces et anses Tête d'épis About de 75 Ballon Pièces à anses Vase électricité Vases Vases Verres à bière Vases Potiche Vases	1 24 17 18 26 8 7 10 1 3 2 2 1 1 1 2 5 5 9 38 32 5 4 17 2 14	20 10 7 6 4 7 10 3 30 20 20 12 12 140 15 30 30 30 40 50 40 50 35	20 240 119 108 104 56 70 30 30 60 40 24 12 140 30 150 270 570 160 325 200 680 100 490	
Soupière n°8 Bourrelets grands Couronnes Poulies Poulies Poulies petites Poulies petites n° 18 Poulies Bourrelets Pièce épi carré Embases Pièces et anses Tête d'épis About de 75 Ballon Pièces à anses Vase électricité Vases Vases Verres à bière Vases Potiche Vases Vases Vases Vases Vases Vases Vases	1 24 17 18 26 8 7 10 1 3 2 2 1 1 1 2 5 9 38 32 5 4 17 2	20 10 7 6 4 7 10 3 30 20 20 21 12 140 15 30 30 30 15 5 65 50 40 50	20 240 119 108 104 56 70 30 30 60 40 24 12 140 30 150 270 570 160 325 200 680 100	
Soupière n°8 Bourrelets grands Couronnes Poulies Poulies Poulies petites Poulies petites n° 18 Poulies Bourrelets Pièce épi carré Embases Pièces et anses Tête d'épis About de 75 Ballon Pièces à anses Vase électricité Vases Vares à bière Vases Potiche Vases Vases Vases Vases Vases Vases Vases Vases Coupe Médicis	1 24 17 18 26 8 7 10 1 3 2 2 1 1 1 2 5 5 9 38 32 5 4 17 2 14 19	20 10 7 6 4 7 10 3 30 20 20 21 12 140 15 30 30 30 15 5 65 50 40 50 35 15 80 6	20 240 119 108 104 56 70 30 60 40 24 12 140 30 150 270 570 160 325 200 680 100 490 285 720 156	
Soupière n°8 Bourrelets grands Couronnes Poulies Poulies petites Poulies petites n° 18 Poulies Bourrelets Pièce épi carré Embases Pièces et anses Tête d'épis About de 75 Ballon Pièces à anses Vase électricité Vases Vases Verres à bière Vases Potiche Vases Vases Vases Vases Vases Vases Vases Vases Coupe Médicis Assiettes plates Panier à pommes	1 24 17 18 26 8 7 10 1 3 2 2 1 1 1 2 5 9 38 32 5 4 17 2 14 19 9 26 1	20 10 7 6 4 7 10 3 30 20 20 21 12 140 15 30 30 30 15 5 65 50 40 50 35 15 80 6	20 240 119 108 104 56 70 30 60 40 24 12 140 30 150 270 570 160 325 200 680 100 490 285 720 156 35	
Soupière n°8 Bourrelets grands Couronnes Poulies Poulies petites Poulies petites n° 18 Poulies Bourrelets Pièce épi carré Embases Pièces et anses Tête d'épis About de 75 Ballon Pièces à anses Vase électricité Vases Vases Verres à bière Vases	1 24 17 18 26 8 7 10 1 1 3 2 2 1 1 1 2 5 9 38 32 5 4 17 2 14 19 9 26 1 2	20 10 7 6 4 7 10 3 30 20 20 20 12 12 140 15 30 30 30 15 5 65 50 40 50 35 15 80 6 35 12	20 240 119 108 104 56 70 30 60 40 24 12 140 30 150 270 570 160 325 200 680 100 490 285 720 156 35 25	
Soupière n°8 Bourrelets grands Couronnes Poulies Poulies Poulies petites Poulies petites n° 18 Poulies Bourrelets Pièce épi carré Embases Pièces et anses Tête d'épis About de 75 Ballon Pièces à anses Vase électricité Vases Vases Vares à bière Vases Potiche Vases Vases Vases Coupe Médicis Assiettes plates Potines crémier	1 24 17 18 26 8 7 10 1 1 3 2 2 1 1 1 2 5 9 38 32 5 4 17 2 14 19 9 26 1 2 10	20 10 7 6 4 7 10 3 30 20 20 20 12 12 140 15 30 30 30 15 5 65 50 40 50 35 15 80 6 35 12 30 30 30 30 30 30 30 30 30 30	20 240 119 108 104 56 70 30 60 40 24 12 140 30 150 270 570 160 325 200 680 100 490 285 720 156 35 25 30	
Soupière n°8 Bourrelets grands Couronnes Poulies Poulies petites Poulies petites n° 18 Poulies Bourrelets Pièce épi carré Embases Pièces et anses Tête d'épis About de 75 Ballon Pièces à anses Vase électricité Vases Vases Vares à bière Vases	1 24 17 18 26 8 7 10 1 1 3 2 2 1 1 1 2 5 9 38 32 5 4 17 2 14 19 9 26 1 2	20 10 7 6 4 7 10 3 30 20 20 20 12 12 140 15 30 30 30 15 5 65 50 40 50 35 15 80 6 35 12	20 240 119 108 104 56 70 30 60 40 24 12 140 30 150 270 570 160 325 200 680 100 490 285 720 156 35 25	

Désignation des objets	Quantité	Prix de l'unité	Prix	totaux
2 55.g. idiloit doo objeto	Quantito	- The GO T GITTLE	détail	gros
Porte cigares	9	4	36	
Vasques	33	8	264	
Vase n°9	10	30	300	
Soupières fontaine	2	40	80	
Change (netites)	17 6	6 8	112 48	
Channes (petites) Channes (petites)	5	12	60	
Pots à crème	10	3	30	
Pots à crème	8	4	38	
Pots à crème	13	2	26	
Pichets	27	4	108	
Pots à lait	16	8	128	
Boule à trous	1	8	8	
Bols à oreilles	3	4	12	
Déjeuner Tasses	30 80	8	240 240	
Tasses	62	5	310	
Vasques	35	6	210	
Théières	2	15	30	
Pot à tabac	3	12	36	
Marmite	1	10	10	
Vases électrique	2	40	80	
Jardinière	1	10	10	
Vases	100	5	500	
Cendriers ronds	4	4	16	
Théières	2	8	16	
POTERIES COMMUNES NON CUITE Soupières	150	2,25	337,50	
Grès cru	60	40	2 400	
Plats creux	80	3,50	280	
Violons	1500	0,30	450	
Tuiles écaille	1700	0,50	850	
Bordure de jardin	1000	1	1000	
Tuiles carrées	2500	0,5	1300	
Jardinières	40	0.05	29	
Plats	12	2,35	28,20	
Pichets Channes	37 6	1,25 9	46,25 54	
Channes	3	7	21	
Potiches	4	50	200	
Saladiers	10	12	120	
Vases à 3 pieds	6	15	90	
Vases n° 30	6	18	108	
Pots à lait	10	6	60	
Vasques	10	12	120	
Vasques	2	40	80	
Plateaux Cormiers	3 25	15 2	45 50	
Plats ovales	163	3	521,60	
Plats creux n°5	66	1	89,10	
POTERIE COMMUNE CUITE	- 30	<u>'</u>	, 55,15	
Terrinets	126	0,65	81,90	
Terrinets	500	0,80	40	-
Channes	22	7	154	
Pichets	29	1	29	
Soupières	76	1,62	123,12	
Soupières Pots à Café	40 10	1,45 0,80	58 8	
Cloches à Chicorée	15	2,25	33,75	
Lanterne n°5	6	12	72	
Lanterne n°2	3	7	21	
Tuyaux n°5	7	4	28	
Mitres n°5	11	12	132	
Mitres n°3	1	8	8	
Cuvette n°30	6	1,25	7,5	
Terrines à semis	19	2	38	
Cuvette n°20	22	0,60	13,20	
Cuvette n°14	130	0,25	32,50	
Pots à beurre Assiettes	15 22	1,25 0,40	18,75 8,80	
Magiciles .		0,40	0,00	

Désignation des objets	Quantité	Prix de l'unité	Prix t	otaux
Doorg, rution and objets	Quantite	. TIX GO TUTILE	détail	gros
Assiettes	62	0,40	24,80	
Plats jaunes	46	0,59	27,14	
Plats n°3	50	0,70	35	
Plats n°4	19	0,86	16,34	
Plats n°7	37	1,48	54,76	
Plats n°8 Plats creux n°10	30	2	60 20,24	
Plats creux n°8	15	5,06 3,03	45,45	
Plats creux n°7	10	2,36	23,60	
Plats creux n°5	10	1,35	13,50	
Soupières marbrées	98	1,35	132,30	
Bouteilles grès cuit	50	1	50	
Canettes	50	1	50	
Canettes grès cuit	24	1,30	31,20	
Canettes grès cuit	38	2,50	95	
Pots à beurre	8	2	15	
Pots à beurre	13	2,30	29,90	
Terrines	8	2,10	16,10	
Terrines	12	1,75	21	
Moines Moines	60 79	1,50 1	90 79	
Pots à café n°6	122	1,62	197,64	
Pichets bec ouvert	22	4	50,50	
Pichets bec fermé	13	1,70	22,10	
Pichets	42	1,50	63	
Pichets bruns	7	1,22	8,54	
Pots à lait	100	1,25	125	
Cafetière marbre	5	8	40	
Cafetière marbre	4	10	40	
Théière marbre	7	4	28	
Sucriers marbre	3	2	6	
Soupières marbre n°0	8	1,30	10,40	
Plats jaunes n°0 Soupières n°9	70 24	0,27 4,32	18,90 103,68	
Soupières n°7	36	3,24	116,64	
Soupières n°6	17	2,70	45,90	
Soupières n°2	70	1,50	105	
suspensions	3	3	9	
Assiettes bl	38	0,70	26,60	
Jarres	16	8	128	
Jarres	17	11	187	
Lot de vases marbrés	1.5-	0.50	2000	
Bouteilles Calvados	187	3,50	654,50	
Vases	5	35	175	
Terrinets n°1 Terrines	64	0,60	41,60 2	
Violons	580	0,30	174	
Briques réfractaires	170	0,40	68	
Pots à beurre	130	1,25	162,50	
Terrines ½ litre	24	0,75	18	
Terrines	20	1	20	
Terrines	25	1,50	37,50	
Chatières	4	7	28	-
Terrines deux chocs (1 lot)			125	
Tuyaux n°4	6	4	24	
Plat creux n°5	40	1,45	58	
Plat creux n°6	7	1,68	11,75	
Plat creux n°7	8 9	2,36	18,88	
Plat creux n°8 Plat creux n°9	10	2,03 4	18,27 40	
Plat creux n°10	7	5,05	35,42	
Plat ovales n°1	85	1,60	136	
Plat ovales n°0	21	1,35	28,35	
Plat ovales n°2	37	1,85	68,45	
Plat ovales n°4	28	2,10	58,80	
Plat ovales n°5	30	2,60	78	
Plat ovales n°3	15	1,85	27,75	
Pots à fleurs émaillés	12	1	12	
Pots à fleurs émaillés	45	1,10	49,50	
Pots à fleurs émaillés	9	1,20	10,80	

Désignation des objets	Quantité	Prix de l'unité	Prix t	totaux
2 23.5.1.2.1.1 400 00,010	gaariiio	, TIX GO TUTILO	détail	gros
Vases de nuit	30	1,50	45	<u> </u>
Plats plats	46	0,86	39,55	
Soupières marbrées	28	1,30	36,40	
Soupières marbrées n°1	38	1,59	60,42	
Briques chauffe oieds	21	1,50	31,50	
Pichet mélangés marbrés	285 2900	1,75	498,75	
Tuiles écaille ANIMAUX FLAMMES	2900	0,50	1450	
Chats	81	18	1458	
Chats grimpants	28	35	980	
Chats grimpants	38	50	1800	
Canards	3	9	27	
Bull dog	2	50	10	
Chats sur faîteaux	36	60	2160	
Chat n°23	11	25	275	
Souris	30	3	90	
Pigeon Paon	1 7	55	55	
Eléphants	7	50	350	
Ouistiti Chats grimpants 2 ^e choix	1 2	30 20	30 60	
Sonneur	3 7	35	245	
Canards	19	8	152	
Poussins	36	6	216	
Faisans	18	8	144	
Escargots	21	8	168	
Lapin B. Trou	18	12	216	
Chats	10	10	100	
Bull Dog Gros	2	160	320	
Epagneul	14	40	560	
Oies	17	12	204	
Cochons d'Inde	2	18	36	
Serpents Legin debout	3	55	165	
Lapin debout Guenon à la noix	6	50 55	300 55	
Chats sur pattes	15	50	750	
Pies sur boules	2	35	70	
Pies sur socle	2	25	50	
Merle sur boules	6	25	150	
Têtes de cheval	4	12	48	
Singes	6	22	132	
Epagneul sur soc	8	15	120	
Bull Dog	3	15	45	
Cochons	9	15	135	
Grand Coq	3	180	540	
Coq moyen Mouette à accrocher	2	50	120	
Cigogne n°153	2	25 75	100 150	
Eléphants	5	8	40	
Lapins	7	25	175	
Faisans	3	60	180	
Canard n°2	6	10	60	
Ane 2 ^e choix	2	500	1000	
Gosses	3	180	540	
Dindons	2	250	500	
Dinde	1	125	125	
Gros cochon	1	110	110	
Chats 2 ^e choix Renards	5 2	15 120	75 240	
Perroquets	5	70	350	
Grenouille	1	160	160	
Hibou sur faîteau	1	65	65	
Bull Dog	3	55	165	
Hibou sur boule	2	60	120	
Cigognes	5	170	850	
Ours	1	300	300	
Coq Rabi	1	60	60	
Sauteur	1	100	100	
Chouettes ailes ouvertes	1	70	70	
Fox	11	50	550	
Eléphants moyens	3	150	450	

Désignation des objets	Quantité	Prix de l'unité	Prix	totaux
Doolg land, doo cajete	Quantito	, , iiii do i di iiio	détail	gros
Chien de meute	1	150	150	-
Lièvres	4	55	220	
Guenons	4	30	120	
Lézards	7 10	12 15	84 150	
Colombes Perroquets sur soc	5	8	40	
Hirondelles	9	8	72	
Cochons	4	30	120	
Eléphants	10	30	300	
Epagneul assis	22	30	660	
Eléphants	4	35	140	
Bonhommes normands	1	25	200	
Chiots	6	25	150	
Bull dog assis Mamounets console	5 14	50 30	250 420	
Ecureuils sur soc	9	35	315	
Mamounets jardinière	5	40	200	
Perruches	5	8	40	
Perroquet	1	25	25	
Canard mandarin	2	35	70	
Cigogne	4	50	200	
Chimère	2	50	100	
Pélican 2	1	50	50	
Corbeau sur faîteau	2	50	100	
Corbeau sur Boule	2	40	80	
Chats	17	6	102	
Chiens caricature Pélicans n°108	9 2	12 75	108 150	
Condors	2	170	340	
Aigle	1	110	110	
Chat de Villers	3	65	195	
Merles à accrocher	5	18	90	
Pintades	1	50	50	
Rats	16	10	160	
Mouettes sur boules	2	35	70	
Singes Balançoires	4	50	200	
Crocodile	1	250	250	
Perroquets Poule	1	50 65	100 65	
Poule	1	60	60	
Paon	1	75	75	
Oies	2	110	220	
Lapins	8	18	144	
Fox 2 ^e choix	1	30	30	
Bull Dog	1	150	150	
Abeilles	3	18	54	
Abeilles petites	5	10	50	
Petits merles	3	4	12	
Oies Perruphes gargouilles	7 2	10 25	70 50	
Perruches gargouilles Lapins Vaney	5	35	175	
Canards ailes fermées	3	50	150	
Chiens basset	1	120	120	
Chiens	2	25	50	
Pères fouettards	2	65	130	
Chouettes Brenner	2	45	90	
Mère Michel	1	100	100	
Canards ailes ouvertes	2	60	120	
Ecureuils sur boules	1	60 55	60	
Pigeon sur faîteaux Ecureuil sur faîteaux	2	45	110 45	
Elephants	1	250	250	
Singe habillé	1	65	65	
Hiboux sur soc	3	45	135	
Héron	1	65	65	
Hirondelle sur faîteaux	1	50	50	
EPIS FLAMMES				
Couronne d'épis	48	6	288	
Pièces à anses	1	15	15	
Poulies de 8	78	8	624	

Désignation des objets	Quantité	Prix de l'unité	Prix	totaux
Designation des objets	Quantite	I TIX GO I GIIILO	détail	gros
Soupière à boutons	6	20	120	3
Poulies de 10	7	8	56	
Têtes d'épis	4	25	100	
Pièces d'épis anses feuilles	7	45	315	
Faîteau orné	5	35	175	
Bates de 10	2	32	64	
Pièces artichauts Poulies	4 46	100 8	400 368	
Soupières à Boutons	2	25	50	
Violet le duc	3	40	120	
Faîteaux simples	8	25	200	
9 épis complets	9	55	495	
Oiseaux F	3	60	180	
About orné	3	35	105	
Bates de 33	7	30	210	
Faîteaux à crêtes	2	8	16	
Bates simples	3	30	90	
Pièces à feuilles	2	30	60	
Têtes	5	12	60	
Epi n°3	6	55	330	
Bourrelets	6	3	18	
Têtes (47)	4	25	200	
Abouts unis	6	10	60	
Abouts simples	5	25	125	
About	6	30	180	
Bates à anses	4	28	112	
Ballons	2	120 25	240 25	
Epi n°1 – 2eme choix	1	60	60	
Bourrelets	6	8	48	
Bonnet d'Evêque	3	18	54	
Tête F	1	35	35	
Epis n°39	2	600	1200	
Bates du 7	3	30	90	
Bates du 18	4	35	140	
Bates	4	30	120	
Artichauts 55	13	40	520	
Bates décorées F	4	60	240	
Bates à briocher	6	40	240	
Plateaux à 4 feuilles	3	56	168	
Urnes à tétons	3	100	300	
Urnes à tétons	3	110	330	
Urne à 4 têtes	1	95	95	
Plateaux à chimères	3	110	330	
Poulies	62	4	248	
Pièces à feuilles Grands fûts à anses	5	80 60	160 300	
Pièces à 4 anses Poulies du 31	8 4	20 12	160 48	
Pièces fûts à feuilles 1	12	25	300	
Pièces à 6 feuilles	2	20	40	
Pointes du 11	3	16	48	
Têtes du 7	3	7	21	
Têtes du 10	1	22	22	
Têtes du 37	3	30	90	
Pièces à 4 dauphins	2	60	120	
Boules du 18	3	25	75	
Fût	1	18	18	
Parapluie	1	10	10	
Artichaut 20	3	25	75	
Epi rouge	1	8	8	
Bades	13	25	325	
Bades	2	10	20	
Pièces	4	22	88	
Culot à cheval	10 1	20	200	
Pommes de pin Pièces renversées	3	25 16	25 48	
Pièces à oiseaux	2	50	100	
Plateaux à oiseaux	2	40	80	
Couronne du 39	2	70	70	
Outoning du 08		10	10	l

Désignation des objets	Quantité	Prix de l'unité	Prix	totaux
Designation des objets	Quantito	T TIX GO T GIIILO	détail	gros
Vase Médicis 2 ^e choix	2	50	50	,
Fûts à anses	4	60	240	
Culots à crochets	9	10	90	
Pièces à liges	5	25	125	
Soupière V	3	30	90	
Base ornées	2	35	70	
Epi n°1 Bêtes d'épis	12	30 15	360 30	
Fûts	2	200	40	
Faîteau hirondelle	1	50	50	
Couronne renversée	1	20	20	
Bouteille d'épi V	1	90	90	
Bêtes à tire bouchons	2	20	40	
VASES FLAMMES				
Pichets	42	12	504	
Assiettes	90	6	540	
Assiettes à dessert	45	5	225	
Panier à trous	1	25	25	
Channes Porto parapluio	9 2	35 70	315 140	
Porte parapluie Vases à cigogne	31	25	775	
Saladier	1	12	12	
Cafetières vert et rouge	24	15	360	<u> </u>
Cafetière 8 I	17	12	204	
Cafetière 6 I	12	10	120	
Théière 2 I	16	6	96	
Théière 6 I	18	10	180	
Sucriers	33	3,5	115,50	
Théière 12 I	23	12	276	
Pots à lait	56	1,75	98	
Tasses à café	38	3	114	
Déjeuners	15	6	90	
Bols à oreilles Marmites	22 5	2,50 5	55 25	
Raviers	8	8	64	
Potines	3	20	60	
Vase n°1	8	40	320	
Vases	38	22	836	
Vasques	3	30	90	
Salières bretonnes	6	7	42	
Vasques	42	8	336	
Vasques	78	12	936	
Vasques	6	15	90	
Vasques	4	20	80	
Plateaux Compotiers bas	35 2	10 15	350 30	
Vases	89	15	1335	
Cendriers à oreilles	22	7	154	
Centriers à oreilles	5	10	50	
Cendriers à oreilles	44	6	264	
Gargoulettes	4	15	60	
Coquetiers	30	3	90	
Vases	30	25	750	
Vases	44	8	352	
Vases	90	8	720	
Bougeoirs	6	15	90	
Cendriers Pamiers	61 18	3 12	213 216	
Boules à trous	18	8	96	
Vases	40	4	160	
Seaux à glace	40	25	100	<u> </u>
Coupes à boule	1	12	12	
Vases	30	30	900	
Pots à tabac	5	20	100	
Plats flammés	2	18	36	
Vases pots à fleurs	30	35	1050	
		50	900	-
Vases forme lion 2 ^e choix	18			
Grande colonne	1	80	80	

Désignation des objets	Quantité	Prix de l'unité	Prix totaux	
			détail	gros
Bases de ces vases	3	120	360	
Vasques	6	50	300	
Bol à oreilles	14	6	84	
Marmites	5	10	50	
Sucriers	17	5	85	
Cendriers	21	4	84	
Crémiers	44	3	132	
Vases à 4 têtes	2	100	200	
Vases Médicis n° 154	11	120	1 320	
Vases n° 34	1	45	45	
Potines	4	25	100	
Suspensions	1	12	12	
Cuvettes saladier	4	15	60	
Porte allumettes	25	3	75	
Portes allumettes et cigares	45	4	180	
Vasques	39	6	234	
Vases	43	7	301	
Jardinière à trous	40	18	720	
Channes	13	12	155	
Vases	2	28	56	
Pots à tabac	12	18	216	
Encriers	3	25	75	
Beurriers	3	25	75	
Saladiers	13	25	325	
Vierges	5	35	175	
Salamandre	1	60	60	
Pots à lait	2	15	30	
Saladiers	6	12	60	
Services à bière	4	65	260	
Vases	2	80	160	
Tasses à café	197	5	915	
Tasses à café	59	4	236	
Soupières	4	40	160	
Saucières	5	12	60	
Déjeuners	18	8	144	
Huilier	6	12	72	
Porte parapluie	4	45	180	
Porte parapluie	3	70	210	
Verres à bière	65	5	325	
Assiettes plates	12	6	72	
Coupes Médicis	4	80	320	
Légumier	1	30	30	
Théières	20	8	160	
Théières	13	9	117	
Théières	3	10	30	
Pots à crème	18	8	144	
Pots à lait	11	15	165	
Cafetières	4	18	72	
Cornets	7	8	56	
Divers objets flammés	 '	0	127	
Divers objets namines			121	

Un lot de marchandises en dépôt pour la vente, estimé 1 855 Total de l'estimation des marchandises : 72 866

II – Matières premières et approvisionnements

1 – Sept mille kilogrammes de terre de Noron	385
2 – Dix mille kilogrammes des terre jaune estimée	200
3 – Mille kilogrammes de charbon estimés	200
4 - onze cents kilogrammes de terre blanche estimés	165
5 – Terres préparées estimées	825
6 – balle étoupe estimée	25
7 – 20 ardoises estimées	20
8 – 9 500 kilogrammes cendre bleu estimée	261
9 – émaux estimés	5 558
10 – 12 sacs de coulis estimés	120
11 – 350 montes fusibles estimés	75
12 – une bobine fil acier estimés	10
13 – un lot de caisses et emballage estimé	300
14 – 2500 cartes photos estimées	225

15 - deux kilogrammes et demi de manganèse estimés 16 - émaux divers estimés	40 540
17 - Foin d'emballage externe	300
Total de l'estimation des matières premières	9 249
III - Matériel Mobilier et outillage divers	
1 – Un tour à pédale estimé	1 500
2 – Un tour à manivelle estimé	1 200
3 – Un tour à manivelle sans monture	500
4 – Un tour à pédale vilebrequins estimé	800
5 – Deux bancs de tour estimés 6 – Une table et un banc de mouleur estimés	50 200
7 – Une presse à bras pour briques avec filières estimées	4 000
8 – Deux broyeurs à terre estimés	2 000
9 – un tablier à rouleau estimé	100
10 – une pompe rotative avec 45 mètres de tuyaux estimée	275
11 Deux poêles neufs avec 15 mètres de tuyaux estimés	500
12 Deux poêles usagés avec 6 mètres de tuyaux estimés	50
13 – Une bascule avec série de poids estimés	600
14 – 400 rayons pour briques et tuiles estimés	1 600
15 - un grand banc d'atelier	150
16 - une lampe à souder estimée 17 - 3 fermes en bois estimée	75 180
18 - 4 poteaux de 5 mètres estimés	80
19 - 1 rayonnage pour moules estimé	2 400
20 - Une série d'échelle estimé	400
21 – Une série de moules estimée	21 000
22 – Petit mouffle d'essai système Lhospied estimé	1 500
23 – Trois tables de magasin, estimées	400
24 – 1 moulin à émail estimé	50
25 – Une presse à copier	60
26 – 50 chevrons de 3 à 4 mètres	300
27 – 430 planches de 2 mètres pour poteries estimées	2 150
28 – Une série de calibres pour épis, vases et divers estimés 29 – Plans de vases et d'épis estimés	100 800
30 – 50 moules en plâtre pour sécher la terre, estimés	500
31 – Une meule émeri, estimée	50
32 – une meule en grès à pédale estimée	50
33 – Un lot de toile métallique estimé	100
34 – 300 plaques d'enfournement estimées	2 700
35 – accessoires d'enfournements estimés	500
36 – Une bâche 36 mètres carrés estimée	300
37 – 1 table pour emballeur et cadre pour emballage	210
38 - 1 échelle, 1 civière et 3 brouettes bois estimés	170
39 – 4 madriers en chêne et 8 barres de fer rond de 30m/m estimés	70
40 – une dalle en pierre alternée 41 – 5 compas cintrés estimés	20 100
42 - Un étau à main estimé	35
43 – 4 masques d'émailleur estimés	80
44 – 7 moules à pots à fleur et 50 tiges à épis externes	95
45 – 4 poulies à gorge et 2 arrosoirs estimés	88
46 – 5 lampes en cuivre 2 tempêtes et 2 à acétylène estimés	136
47 – 9 rouleaux de tourneurs et 12 molettes de tourneurs estimés	150
48 – 3 marques de fabrique estimées	60
49 – 4 baquets à vernis et 4 baquets à terre estimés	300
50 – 3 bassines émail 2 tamis à émail, 20 gamelles à émail estimés	135
51 – 6 plats à engobe estimés 52 - 12 cordes neuves estimées	30 36
52 - 12 cordes neuves estimees 53 – Petit outillage	1 000
33 1 cm outmage	 1 000

Certifiés sincère et véritable par les sous signés

A Bavent, le quinze Novembre mil neuf cent vingt quatre

Vu et lu - signé par Alice Langlois et Camille Langlois

Vu et lu – signé par Raymond Lelièvre

Annexé à la minute d'un acte de société en nom collectif entre Monsieur Langlois et Monsieur Lelièvre

Enregistré à Argences le vingt huit novembre mil neuf cent vingt et quatre Folio 187 Case 1275 reçu six francs deux décimes : un franc vingt centimes total : sept francs vingt centimes

Total matériel mobilier et outillage

50 846

Annexe 05 - 30/11/1929 Constitution de société en nom collectif Rouxelin Jeanne

30/11/1929 Constitution de société en nom collectif Rouxelin Jeanne

Par devant Me Georges Achille Jardin, licencié en droit, notaire à la résidence d'Amfreville, Canton de Troarn, arrondissement de Caen, Calvados, soussigné.

Ont comparus:

Monsieur Albert Julien Octave Rouxelin, employé de Tuilerie, demeurant à Bavent

Et Monsieur Léonce Paul Joseph Jeanne, employé de tuilerie, demeurant également à Bavent

Lesquels ont établis de la manière suivante, les statuts d'une société en nom collectif

Article premier

Il est formé par ces présentes entre Monsieur Rouxelin et Monsieur Jeanne une société commerciale en nom collectif ayant pour objet l'exploitation d'une fabrique de tuiles briques, faîteaux et pot de fleurs, la dite fabrique située à Bavent dans les locaux loués par Monsieur Langlois à Monsieur Rouxelin.

Article deuxième

Cette société est constituée pour une période commençant à courir à compter du premier décembre prochain (1929) pour se terminer le premier novembre 1938, c'est-à-dire pour une durée de huit ans et onze mois.

Article troisième

Le siège de la société est à Bavent (Calvados) dans les locaux faisant partie du bail consenti par Monsieur Camille Aristide Langlois, industriel demeurant à Dives sur mer à Monsieur Rouxelin et que sera ci-après énoncé

Article quatrième

La raison et la signature sociales sont : « Rouxelin et Jeanne »

Chacun des associés sera gérant de la société avec les pouvoirs ordinaires que comporte cette qualité.

Chacun des associés pourra agir seul et séparément et aura la signature sociale mais n'en pourra faire usage que pour les besoins de la société à peine de nullité de tous engagements pris contrairement à cette stipulation, et ce, même à l'égard des tiers, qui seront suffisamment averti par la publication légale de cette clause. Le tout indépendamment du droit qu'aurait l'autre associé de faire prononcer la dissolution de la société avec dommage intérêt à la charge de l'associé contrevenant.

Pour tout engagement dépassant 5000 francs la signature des deux associés sera nécessaire.

Il est expressément convenu qu'aucun emprunt avec hypothèque, ni aucune acquisition ou aliénation d'immeuble ou fond de commerce ne pourront être valablement fait ou contractés à l'égard de la société qu'avec la signature des deux associés.

Article cinquième

Chacun des associés devra donner en principe, aux affaires de la société, tout son temps, ses soins exclusifs et son industrie. Chaque associé sera tenu d'apporter à la société tous brevets d'invention, marques de fabrique, procédés de fabrication et en général tous perfectionnements, qu'il pourrait découvrir ou dont il deviendrait maître et se rapportant à l'objet et au but de la société.

Ces inventions et perfectionnements appartiennent de plein droit à la société.

En cas de rendement important dûment constaté de ses inventions et perfectionnements ceux-ci : ou bien seront portés au compte des apports de leur auteur pour une valeur qui sera estimée d'accord par les associés ou à défaut par expert ou bien en augmentant proportionnellement la part dans les bénéfices nets réalisés. Cette augmentation sera estimée de la même manière.

Un associé ne pourra pendant le cours de la présente société transporter ses droits ni se faire remplacer dans la société sans le consentement expres et par écrit de l'autre.

Article sixième

Le capital social est de Dix mille francs fournis par les apports suivants :

I Apports de Monsieur Rouxelin

Monsieur Rouxelin apporte :

1 – son industrie évaluée à mille francs

2 – son droit à bail pour les locaux à usage industriel sis à Bavent, matériel et pièce de terre à Touffreville, bail qui lui a été consenti par Monsieur Langlois sus nommé pour une durée de trois six ou neuf années entières et consécutives ayant commencé à courir à compter du premier novembre dernier (1929) pour se terminer à pareille époque des années mil neuf cent trente deux, mil neuf cent trente cinq ou mil neuf cent trente huit, à la volonté du preneur seul, qui pour faire cesser la jouissance

à l'expiration de l'une des deux premières périodes devrait avertir l'autre partie six mois à l'avance et par écrit suivant bail reçu par Me Jardin, notaire soussigné, les vingt et un et vingt trois novembre mil neuf cent vingt neuf non encore enregistré mais qui le sera au plus tard avec ces présentes.

Monsieur Jeanne reconnaît avoir pris connaissance de ce bail par la lecture que lui en a donnée Me Jardin notaire soussigné.

Ledit droit évalué à quatre mille francs

Total des apports de Monsieur Rouxelin : cinq mille francs

Apports de Monsieur Jeanne

Monsieur Jeanne apporte

1 – son industrie évaluée trois mille francs

2 - Et une somme de deux mille francs en deniers comptants

Total des apports de Monsieur Jeanne : cinq mille francs

Soit pour les deux apports une somme totale de dix mille francs égale au capital social.

L'apport social pourra d'un commun accort être augmenté par les associés en une ou plusieurs fois par suite d'apports nouveaux effectués par eux en espèces ou en nature.

Article septième

Les apports de chaque associé produiront à son profit des intérêts au taux de 6 % par an, payables de 6 mois en 6 mois seront passés par frais généraux et prélevables lors de chaque inventaire semestriel.

Article huitième

Chaque associé pourra avec le consentement de l'autre verser dans la caisse sociale des fonds en compte courant productif d'intérêt à 6 % l'an, prélevables à chaque inventaire semestriel sur les frais généraux.

Les fonds ainsi versés ne pourront être retirés qu'après un préavis d'un an.

Chaque associé par la faculté de s'opposer à ce que le compte courant créditeur de l'autre associé dépasse le sien propre, si la société n'a pas l'emploi de ces nouveaux fonds.

Article neuvième

Chaque associé en raison du travail fourni aura droit à des appointements de 1000 francs par mois qui seront portés au cours des frais généraux.

Article dixième

Les opérations de la société seront constatées par des écritures régulières tenues au siège social et conformément aux lois et usages du commerce.

Les écritures seront constamment à jour. L'année sociale commence le premier novembre et finit le 31 octobre.

Par dérogation, le premier exercice comprendra le temps à courir du premier décembre prochain (1929).

Tous les ans, dans la première quinzaine de mai et de novembre, il sera dressé contradictoirement entre les associés un inventaire exact sur la situation active et passive de la société, pour le premier avoir lieu le 1er mai 1930.

Et chacun des inventaires, l'agencement et le matériel industriel subiront une dépréciation et un amortissement de 12 %, les bâtiments et constructions une dépréciation et un amortissement de 5 %. Les inventaires seront transcrits sur un registre spécial et devront être signé par les deux associés.

Toutefois à défaut de contestation formulée dans le mois qui suivra la clôture de chaque inventaire, sera réputé approuvé même par celui qui ne l'aurait pas signé.

Article Onzième

Il n'existera de bénéfices que déduction faite de tous frais généraux qui comprendront notamment les appointements des associés, les achats de matériels marchandises, les intérêts des comptes courants, les loyers, les patentes et impsitions de toute nature, les primes d'assurance de toute nature, les frais de publications et réclames, les appointements et gages des employés et du personnel, les frais de voyage des associés et généralement tous les frais et dépenses faits dans l'intérêt de la société.

Article douzième

Les bénéfices de la société constatés par l'inventaire clôturant chaque année appartiendront par parts égales à chaque associé, s'il y a lieu seront supportés également par moitié par chaque associé. Les pertes, s'il y a lieu seront supportées également par moitié par chaque associé

Article Treizième

les bénéfices constatés par un inventaire et distribués ne sont pas soumis à rapport d'un exercice sur l'autre.

Si un ou plusieurs inventaires se soldaient en pertes, ces pertes devraient être couvertes au moyen des bénéfices de l'exercice ou des exercices suivants de telle sorte qu'aucune répartition ne puisse être faite sur les nouveaux bénéfices avant que les pertes n'aient été entièrement couvertes.

Article Quatorzième

Chacun a le droit de demander la dissolution de la société au cas ou deux inventaires successifs révèleraient une perte de moitié du capital social, mais ils devraient user de ce droit dans le mois suivant la clôture de l'inventaire.

Dans ce cas, les deux associés seront liquidateurs. La liquidation sera faite dans les formats ordinaires et chacun reprendra sa pleine et entière liberté d'industrie.

Article Quinzième

En cas de décès de l'un des associés, la société sera dissoute de plein droit, la liquidation sera opérée par l'associé survivant.

Celui-ci aura le droit de conserver pour son compte personnel, pour un prix déterminé par un inventaire spécial le fonds de commerce et l'exploitation de la fabrique de poteries et produits céramiques, avec tout le matériel et les immeubles servant l'exploitation du fonds ainsi que les marchandises en magasin, et généralement, l'actif social en quoi qu'il puisse consister.

Il sera, dans ce cas, tenu de rembourser dans le délai de 3 ans avec faculté d'anticipation aux ayants droits de son associé, avec des intérêts au taux de 6 %, payable par semestre à dater de la dissolution, les fonds que celui-ci avait en compte courant et le montant de ses autres droits sociaux déterminé par un inventaire spécial au jour du décès.

L'associé survivant devra faire connaître aux ayants droits de son associé dans les 3 mois du décès de celui-ci, son intention d'user ou non de la faculté qui vient de lui est réservé de conserver de fonds de commerce et l'exploitation de la fabrique.

Article seizième

A l'expiration de la société en cas de dissolution anticipée, la liquidation sera fait par les soins des deux associés ou par l'associé survivant qui aura à cet effet les pouvoirs les plus étendus.

Lors du partage de la société, si l'actif est égal ou supérieur au capital social, on commencera par remplir chaque associé de ses droits et de ses apports. Cette première répartition effectuée, le solde actif sera partagé par moitié entre les associés.

Si l'actif net est inférieur au capital social, les associés sur le partageront au prorata de la valeur de leurs apports.

Article dix septième

Un an avant l'expiration de la présente société, les associés devront statuer sur la question de savoir si elle sera prorogée.

A défaut d'entente pour sa prorogation comme aussi en cas de dissolution anticipée, la société sera liquidée immédiatement et le reliquat net de la liquidation sera partagé par moitié entre les associés.

Article dix huitième

Le cas d'incapacité légale ou d'incapacité physique d'un associé d'une durée supérieure à un an sera assimilé au cas de décès et entraînera la dissolution de la société. La liquidation sera opérée par l'autre associé comme il est dit à l'article quinzième.

Article Dix neuvième

en aucun cas et notamment en cas de décès d'un des associé, il ne pourra être apposé des scellés, ni requis d'inventaire judiciaire dans les établissements et sur les valeurs de la société.

Article vingtième

Pour l'exécution des présentes et pour toutes les difficultés qui pourraient s'élever entre les associés avec les héritiers et représentant de l'un d'eux au sujet de la présente société et de la liquidation, les parties attribuent juridiction exclusive au tribunal de commerce de Caen et chacun des associés fait élection de domicile au siège social où tous actes judiciaires seront valablement signifiés.

Article vinat et unième

Tous pouvoirs sont donnés au porteur une expédition ou d'un extrait des présentes pour faire le dépôt au greffe et la publication voulue par la loi.

Article vingt et deuxième et dernier

Les frais droits d'enregistrement et autres frais des présentes seront portés au compte des frais de premier établissement et amortis au cours du premier exercice social.

Dont acte, Fait et passé à Bavent En la demeure de Monsieur Jeanne, l'un des comparants L'an mil neuf cent vingt neuf Le trente novembre

Annexe 06 – Article satirique sur la poterie Grandin paru dans la revue « la vie parisienne » du 26 août 1911

Annexe 07 - Liste des fournisseurs en porcelaine faïence verre et grès de 1947 à 1951

Ces données sont extraites du dossier RIC de demande d'indemnités de guerre de Lucien Périnet

1947	1948	1949	1950	1951
Fourmaintraux	Miquel	Faïencerie Musse	Verrerie champenoise	Salins
Pointu	Faïencerie HB	Faïencerie Chouard	Faïence Tessier	Gien
Marquot	Faïencerie Musse	Faïencerie Pouplard	Faïence Salins	Tessier
Tessier	Verrerie Vallérysthal	Faïencerie Tessier	Faïence Sugel	Miguel
Miquel	Verrerie Portrieux	Martel	Faïence Musse	Vallérysthal
Vallérysthal	Faïencerie Tessier	Faïence Revol	Faïence Elgée	Marquot
НВ	Faïencerie Fourmaintraux	Verrerie Portrieux	Faïence Raylamart	Poterie Lehmann
Musse	Verrerie Portrieux	Verrerie Vallérysthal	Faïence Orchies	Poterie alsacienne
Portrieux	Verrerie Marquot	Porcelaine CDA	Quimper HB	Tessier
	Verrerie Manugrès	Faïencerie Moulin le loup	Jean Renault	Verrerie de Fains
	Faïencerie Pouplard	Faïencerie Miquel	Revol	Martel
	Faïencerie Lunéville	Faïencerie HB	Paulus	Jean Renault
		Verrerie champenoise	Martel	Faïencerie HB
		Faïencerie de Salins	Verreries Murquot	Sofraverre
		Faïence Elgée	Pointu	Dumey
		Grès Jean Renault	Fourmaintraux	Portrieux
		Verrerie Portrieux		Montereau
		Keraluc		
		Pointu		
_		Verreries Lorraine		

Annexe 08 – Extrait du cadastre de Dives sur mer pour Grandin, Périnet, Langlois et Thouvenin

n° registre n°	° folio		entrée		Sortie		
Prénom Nom		année	tiré de (N° folio)	année	porté à (n° folio)	n°parcelle	designation
3750	164		` i	1915	164 - 150	52p	verger
Léopold Grandin		1915	164	1926	449	52p	verger
		1923	247	1928	507	124p	cour
		1924	138	1926	448	64	bois
		1927	106	1935	276	71p	sol
		1927	106	1935	276	71p	jardin
		1931	495	1935	276	71p	terrain à batir
3750	449	1926	164	1947	672	52p	sol
Lucienne Périnet		1926	164	1947	672	52p	verger
3751	514	1929	312	1935	394	71p	les salines sol
Camille Langlois		1929	312	1935	394	71p	les salines herbage
		1930	312	1935	394	67p	le platon - terrain agrement
		1930	312	1935	394	68p	place de la foire jardin
	672	1940	74				les salines
Lucien Périnet		1947	449				la pièce des sablons
		1947	449				la pièce des sablons
	332	1918	CN	1926	400	52	place du marché aux chevaux - magasin et chambre
Léopold Grandin		1918	CN	1926	400	52	place du marché aux chevaux - remise
puis Lefevre en 193	33	1918	CN	1926	400	52	place du marché aux chevaux - hangar grenier
		1923	286	1928	446	123 / 122	place du marché aux chevaux - rue du port - maison
		1924	128	1926	399	6	village du quai - Maison
		1927	279	1943	RB	71	rue du port - maison
		1927	279	1943	RB	71	rue du port - garage
		1935	221	1943	573	105	rue d'hasting - maison
		1935	221	1943	573	163	rue de la baronnie - maison
		1935	221	1943	586	17	Trousseauville - maison
		1943	RB			71	rue du port "les bengales" - maison garage
	492	1933	400	1944	492	71	rue du port - maison
Lucien Perinet		1947	400			57	Place du marché aux chevaux
		1948	492			71	rue du port - maison
0754	400	4000	000	4040	DD.	50	
3754 Lucienne Perinet	400	1926 1926	332 332	1943 1943	RB RB	52 52	place du marché aux chevaux - magasin et chambre
Lucienne Perinet		1926	332	1943 1943	RB	52	place du marché aux chevaux - remise
		1926	332 CN	1943	492	71	place du marché aux chevaux - hangar grenier rue du port maison puis magasin
		1943	RB	1933	492	52	place du marché aux chevaux - remise hangar
		1943	ND	1941	492	IJΖ	Ipiace du maiche aux chevaux - remise nangar
3754	471	1931	CN	1935	353	71	Rue du port - maison et magasin
Camille Langlois	- /'	1931	CN	1935	353	71	Rue du port - atelier fabrication et four
Janine Langiois		1932	CIN	1900	333	/ 1	Inde du port - atelier iabrication et roui
3754	353	1922	266	1930	démolition	52	rue du port - écurie remise
Maurice Thouvenin		1922	266	1930	353 A.C.	52	rue du port - maison
		1922	266	1938	515	52	La pièce du sablon - maison du concierge
		1930	353 AC	1938	515	52	rue du port - maison
		1935	471	1943	RB	71	rue du port - maison rue du port - maison et magasin
		1935	471	1943	RB	71	Rue du port - atelier fabrication et four
		1943	RB	1945	démolition partielle	71	rue du port - maison - atelier four
		1945	353	10-10	asondon particle	71	rue du port - maison
		1040	000				Tuo da port maison

Annexe 09 - Exemples de commandes de Léopold Grandin à Geo Martel

										-20136 -20136
Expén,	Q	Désignation	Nos	DÉCORS		PRIX	М	D	RENTRÉE	Expéd.
1	Entre	Gauthe		11 . Ci		1.				
		26 /11/17 aunitos fine	- 9	Honsieur Gri Etenes Vorwande	an	den	,			
	6:0				-	-0000 /	M	er	Cali	ados)
2		dualle	au	issilot fuet - m	ray-	50 %-	60	co	mete	26/0-
		20 Jou	<i>u</i> —					100	12 mm	do -
	6	chats giny "	1212	email noir	-	1.75 10.5	0			
	6	\$	1213			2.75 16.5				0
	6	1	1212			2.75 10.5	THE RESERVE	14	,	3+
1	-6	menageres		hommes		1.75 10.5	THE PARTY NAMED IN	6	2	4+1+
1,	6	d. \	59	femme 1		1.75 10.5	200 F Mar.	6	7+	2+
4	3	moutardiers d.	2561			1.75 5.2	2000	- 3		3
	3		2568			1. 75 5.2	1	1	3	3
	3	d.	2562	fermme)	CONTRACTOR NO.	1. 25 5.		19		3
3	2	theires moine				4.25 8.5		1 76	2	1+
	6	écuelles ménagères	666		357137519	1.75 10.0	111	12	# 74	40 +
	1	- boulounière	343		290-01	9.75 2.0		300	9	2+
	6	Raviers	83	X 6	X	1.25 7.0	50	6		
3	6	d.	84		8	-1. 60 g.	60	6		6
1	6	essietteslun essous travafe		2 4	1	1.25 %				
2	1	Sygxa Can	1 0			P.		1	1	1
4	4	d.	292	8		425 12.	The state of the s	-0	6	4
	2	1	184	1 1841		4.75 g.	ATTENDOOR 12	-	2 2	Z.
	1	The second secon	291		2			1	2	1+1
	12	Salieres	282	poustins		8. 75 17. 0. 75 9.	00		2	12
	4	Jand 14	180	F		4.50 9.	50	m	2 17	2
	2	- Clochettes - toillettes	154	assorties 16	2		50		2	2
	6	= Vases	160	94		4.25 %	50	6	S	5+1
	2	benitiers	152			2.75 5.	50	m &	,	
	2		77			2.60		100		22
	-6	- Cannes	100	16/4 d.		0.90 5.			6	6
	6	I d.	78	96/3 d. 6		7.50 9.	00	1	9+ 2	20

Figure 35 - Commande du 26 novembre 1917 page 01 (archives Geo Martel - Rita Martel-Euzet)

G07 . 1000	Camb	1 /5		2	
vant cremm 1929	DÉCORS	PRIX	M D	Rentrée	Expéd.
Q Désignation Nos	2+.	2.50 10.00			
1896/3 2 d- 1896/1		8.50 7.00 4.25 8.50	m 2	4:	•
2 loub " courmit 1385	1 state	\$ 75 7.50	2	1 Day	7+
2 tuiornels 1401		2.25 4.50	2	4×	
6 boul is 1255		1.50 6.00	4+		4+
1 tricornets, 19	a.) Frefam	5.50 11.00	-1		1
2 Luanto Asabe 479 kerd	e the	3. 25 6.50	2		
4 leuriers 1578 &	Medane	1.75 7.00	L 24		3+
6 d. 244		0.75 4.50	W		
1 moutandiers 1344 to Cornels appl. 910 D		1.50 6.00	4		4
H d. 810 C		2.00 8.00	4		
	il blanc	8.75 P.75			
1 L lampes Julio 785 por	irea \	2.00 4.00			
1 1 energe 1042 Pay	who were	0.75 4.50	1	7.54	
1 - L bougeoisch hair 1491 Shis	Surviv .	2.00 4.00	8		3
6 cremiers 1871 1 6 d. 1869		0.60 9.60	16		
1 6 d 1576		0.60 3.60	06	4-	
2 & Chiens 1205 ema		9.25	- 1		
2 d d.	· blanc !	4.75 9.50			
J d. 900 d	· nois	9.25 6.75			
9 Paches 2006 d.	- House	25 6.75			
18 Chats 1155 -	June 10	25 20.25	- 1		
4 leuriers 1578 Wassout	fleurs Couleurs	25 18 50			
8 d. 1578 B	d. 7	1	34.9	41	4.5
2 d. 3078	d. d. 1	59	8	5 20	2
1 Chilfornie 81	of Mari	Parts 1	189	2 3	Fe
		389"		3	
Figure 36 - Commande du 26 n					1

Figure 36 - Commande du 26 novembre 1917 page 02 (archives Geo Martel - Rita Martel-Euzet)

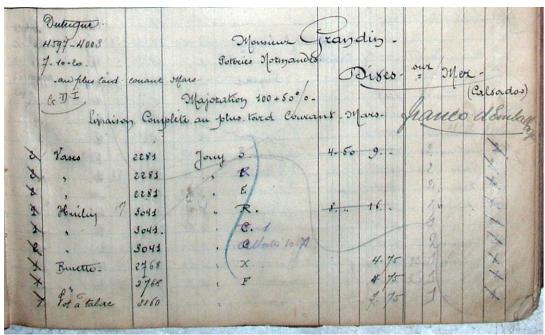


Figure 37 - Commande du 7 octobre 1920 (archives Geo Martel - Rita Martel-Euzet)

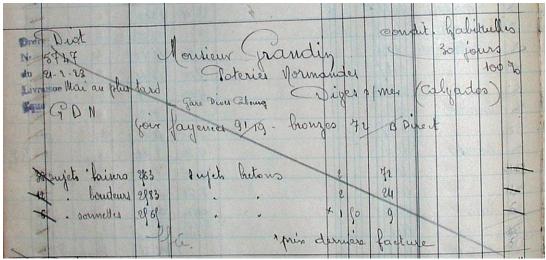


Figure 38 - Commande du 21 février 1923 (archives Geo Martel - Rita Martel-Euzet)

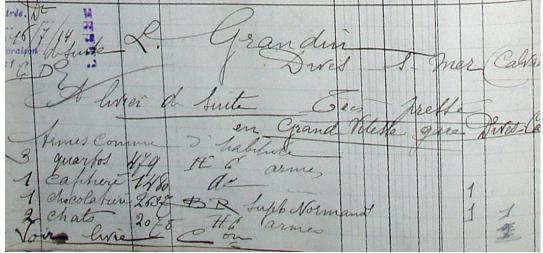


Figure 39 - Commande du 16 juillet 1914 (archives Geo Martel - Rita Martel-Euzet)

Annexe 10 - Exemples de commandes de Lucien et Lucienne Périnet à Geo Martel

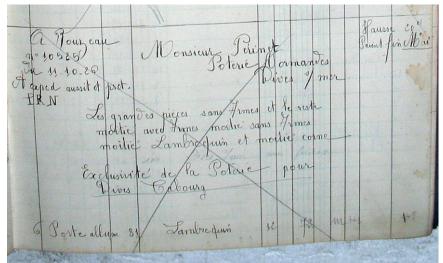


Figure 40 - Commande du 11 octobre 1926 page 01 (archives Geo Martel - Rita Martel-Euzet)

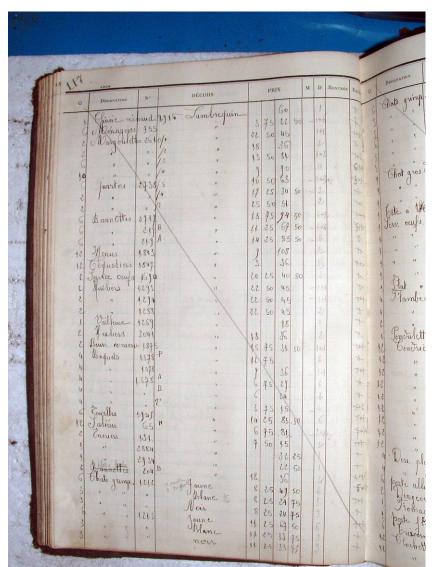


Figure 41 - Commande du 11 octobre 1926 page 02 (archives Geo Martel - Rita Martel-Euzet)

						e kk								Mod. 4	118	
)	RENTRÉE	Exe	Q	Désignation	Nº		DÉCORS		PF	ux		M I	B	Kentrée	Ехейь.	
1		1	G	Chats grimp	. 1214		Maure 3	1106 (1111)	go	99		6		1	T+5-	
0		7	, 3	" 6"	*1		Blane to	1	50			1	700		+	1
4		THE WAY	3	" /	. 0.0		Noir to		50	7	00		3		7+2	1
-2		THE	6	1 1	2078		Blanc	22	50	TO SECOND SECOND	30		3		1+1+2	ı
		6	5	η -1	1		Noir	89	So	67	50		3		3	ı
2		3-3	3	Chat ares	Tos 21	P	1 aune			37	50		1		+	B
		P		Chat gross	31	8	d			34	50		1		1	
1		44	4		214	1			1	es	So		1		1+	I
-2	4	74+	. 4	Cete a the	26	4	Lambrequin			114	打		1		1	P
4		4 xx	1	Cote a the	1,69		-	1		28	30		1		1	F
			1 3	" "	27		-			37	50		1			
		4		7 - "	161		1."			20	15376		1		4	ı
		THE		n "	169		1			18					1	
		3		ä, "	169		./:			14	25				+	ľ
		7		Start "	158			8	25	33	1 3		4		1+	ı
H		サか		1 Tambea	1,42		"	1		20	10000		212		2+0	ı
Z		+		? "	1199	A STATE OF THE PARTY OF THE PAR	u	8.5	1 30	h h			2		144	ı
1		8		1 Pendulette 2 Centrier	- 1,59		n Av. mo	ur:		1,8			L		+	
1		-1#	1	2 Gendrier	ड १११	8	N.	13	0.000	V SPISS	So		10+,	-	475 XX	ı
		*		,2 11	1831			1	17	STATE OF THE PARTY	fo	G 1250			11+2	ı
+		3#		12 "	223	STATE OF THE PARTY	"		1 7		So		144		754-	
1		1		₹ "	553	CO SERVICE SERVICE	U U	1	3 7	15.10	10		44	0	Telo	
4		1		2 "	222		"		17	36	2000		14		北北	ı
		7.1	1	12 "	213	3 15/5	,		3	36		1	12		#+主	ı
6		A. A.	71	1,2	22	and the state of t	.,		3	36		1	12		N+3+	
	1	1		12 "	197	4.	0 "	-	375	1 3!			13		1 74	ı
1				4. Wess. pla		1	Corne	10			D-12-5 E-5		175	1	1	
	N		-	4	27		Lambredium	- 2	Sel Sugar	84		100	5+1	1	4+1+1	
1	1	1	4	6 pate all	m 2º		-	200	4 4		10		1+1	1	111	
1	6		5-	1 Grageon			",		17	18			1		1 +	THE REAL PROPERTY.
1	3 1	1	1+1	1 Somas		618	,			29	25	-	1		1+	
	3	1		6 Criscon	CONTRACTOR OF THE PARTY OF THE	08			9	54		1	3+		1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	1
	0			12 Clocket		31 R	p		4 5	6 84		-	No.		12	

Figure 42 - Commande du 11 octobre 1926 page 03 (archives Geo Martel - Rita Martel-Euzet)

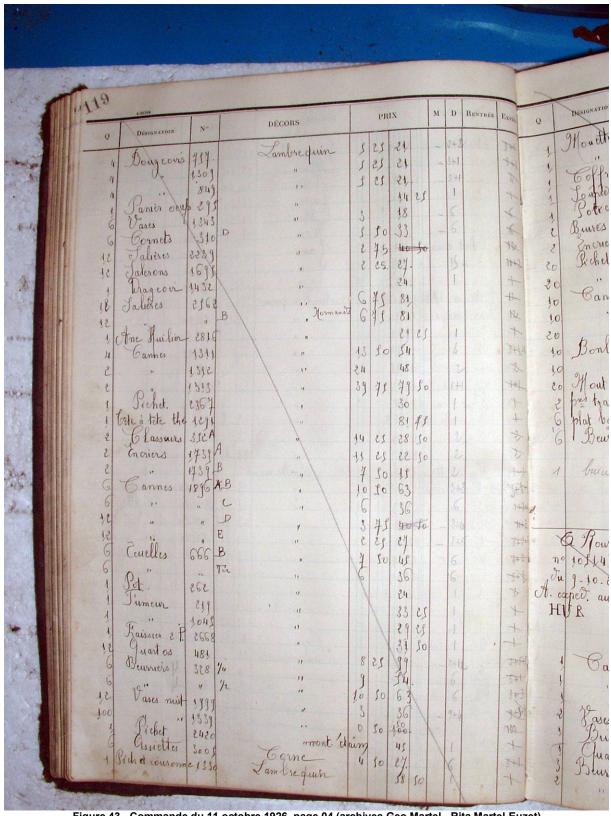


Figure 43 - Commande du 11 octobre 1926 page 04 (archives Geo Martel - Rita Martel-Euzet)

Q	DESIGNATION	N=		DÉCORS		PR	IX	М	D	Rentrée	Expéd.
1	Mouette	- 2458	A	Tambrequin			31 2		1	12	+
1		2438	B	,,1			26 2		1		+
1	Coffret.	3068		n n			34 5	0	1		+
1	Lourdine	588		п			34.		11		7
4	Potrche	3248		d	4		84		1		1
ا	Bures	3663		11	1,9	So	33		2		THE
2	Encuers	3299	Malus	A. "	15	- E. (Fall)	30		12		1+1
20	Sichela	32-99	Manne	Johnne Johnne	125	50.	110		124		18+2
20		3996			22	50			20		安日十
10	Cannes	3489			39		390		193		17+1+
10		378			21	10000	840		17		544
20		3499			16	1.51	330		2		1-14-13+
10	Bonbonn.	3492		17.3	13		240		5	H	6+1
10		380		al	19	150	195		1	+	A+2+2
20	Moutard.	368			13	25	1,45		12	2	10+10
2	pus tray euro		The state of the s	1/	43		144		S 21		4"
6	plat varle	3857	A DESCRIPTION OF THE PARTY OF T	п	1	8	108	N			3+3
16	Beurriers	1 3854			1						-6-
	00000						144	14	-		
1	buin	581	198 5	your engine							1
		10	11 3	(100)			13.01	100	Tip I		1
			103 1	1620	1		boll				Land

Figure 44 - Commande du 11 octobre 1926 page 05 (archives Geo Martel - Rita Martel-Euzet)

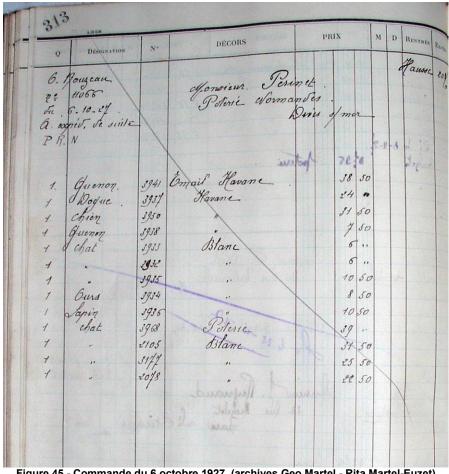


Figure 45 - Commande du 6 octobre 1927 (archives Geo Martel - Rita Martel-Euzet)

Annexe 11 – Exemples de commandes de Camille Langlois à Geo Martel

10.	DÉSIGNATION	Nºs	DÉCORS	PRIX	M	D	Rentrée	Ехейо
	90 14014 Si 1-6-29.	cg	Ponsieur. Langlois	Dives of mer		1	Vausse	20%
	4. 6. I						euo- is	
1.		no ins	cryption et sans ar				3.4	153
	co Condrius	4084	Lambrequin jaune Corne jaune			160	1 48	75 76
	Py tasses the	185	Lamb. jaune.	675 1687	9	30	10	75
1	2 Cromiers	"	" "		0	1		7
	2 Luciers		\ .	14 39 88 5	0	12		7
	4 Esperiers			18 36		11		13
. ,	2 Coqueties	2936	·	3 36.		15		100
	2 assiettes	3006		8 29 99	.,	12		T.
Charles of the Control of the Contro	il Eddus	5103		10 90		30	30	
THE RESERVE OF THE PERSON NAMED IN	9 "	" "		3 79 93 7	1	1	1 3	7
	4 .	1013	Lambregin	6 34	1	1	The	
	4 "	2894	" \	34 00 103 1	, ,		3	. VI
	4 . "	1013	Email blane 1			A		1
	4 "	2894	in the second	21 84		1	184	
L.	3 "	3895	. Ija	34 80 103 1	0	3		13
	6 Canne	1896	E Lamb. youne	C 29 13 1	0	1		100
/	6	,	, ,	X 95 33 1	0	1 %		1
1	3.		e , , , ,	6. 18.		2		14
	3 ,	,	8 , ,	1050 315	0	2	1	4
	3 ,			13 50 40 5	0	1	X	
	6 Chien	5013	Email	37			X	
	1. "	4017	2,"	21 10 43		1+	I	H
1	2 Fromagie		Camb. jaune	1000 63		6		18
	6 Taping	3936	Email brun de made aver very	750 15	1	2		13
	1 Jinger	1041	Email brug degrade aver your of 17 Blamet jaune + 117	58	2	VI	1	
	6 Chat	3932	Blanet jaune . +10 9.	0 6 16.		16		4
	4 "	1 3950			'	128		1
-	1 Chien	3950	Email buy Degrade " + . 1.71	31 5	0			

Figure 46 - Commande du 4 juin 1929 page 01 (archives Geo Martel - Rita Martel-Euzet)

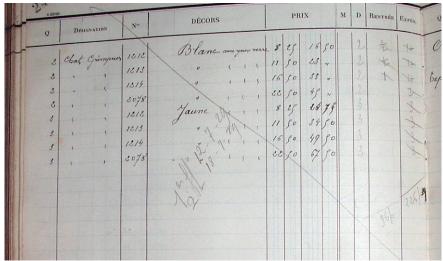


Figure 47 - Commande du 4 juin 1929 page 02 (archives Geo Martel - Rita Martel-Euzet)

b. Q	DESIGNATION	N=	DÉCORS			DIV		I		Mod	un
-					Р	RIX		M	D	RENTRÉE	Expéd.
6	Phanzean		Monsiein Langlois	H				4	0		
	g/12/20.						0	1	acci	se E	19
	16 FRES 1.25		Divis - sp	/	11	1	Zen	7	Ro	cit.	
Erche	die 15 Juin			1	Ver						
	1.6.2								200		
		te 9	Ormandie Lans :			tion					
					Te	uon					
/	sufet	4287	Isterie			21		100			
1	1,,	486				21	1	ur	1		1
30	cenducis	408	corne. Jaune	2	29	67.	50		30		30
25	79	4084	lamb faune thme		28	56	11119		24+		
28	0	4036	lamb. Annes	2	3	56			154		秋
25	,	4263	Lamb. Jaune Armes		1/2	93			25		35
19	19	4268	\ /	3	75	20	29		15	100000	15
3		4268	lamb, Armes	3	1		250	-	5		4
21 30		18/2 ten	and the second	1	4	52.	80		154	6	30
30		012 ten	lamb, Saune	,	75-	25	50	1	30		30
1	envier	4194	lambrequis	-	1	21	50		1		1
,	,,	3997	- wind by and		THE STATE OF	7	50		h		1
1		3835	*\ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \			7	50	100			1
A	Cannes	1896	A lambeg . Jaune	13	50	54	00		1		1
6		1896	B et	10	1		197		6		847
6		1896	Be some found	6		36			1		50
6			De come foure	3	15		50		6		6
12		V	F "	2	28	好		1	12		704
1	Enerici	3831	lamb Janne	5	,		So		1		+
1	auche	3414	Come Men rouge	4	s.F	28			1		X
3	huchers	3041	lamb. Sauce Armer	X	45	47	25		3		3
+ 6	singles	3.938	imail thun your verse	1	100	45	The state of	100	6		18
X 6	lapin	3936	, blane , "none		1	63			6		16
X 4	choits	3932	", Sound ", "	6	90	84			4	Sales I	X
1	enenei	3299	lambaquis	rs		V		No.	1		1
1	Bure	30/2	,,			727	Po		the state of	-	1
1	Juenon	3941	moul buy degrade four ver	-		28	50		1		++
- 3	charts	2078	email Jaune	22	50	87	50		3		7
12	defeuras	1821	email faune lamb. " 14.23 -	15	10	168	7		計		47
24	bouchons -	1593/2	Combequin =	2	y	54	1		20		26
12	salerons	1695	", jaune	€.		24	1	1	IV		*
1		150.00			1	168		1			

Figure 48 - Commande du 4 juin 1929 page 01 (archives Geo Martel - Rita Martel-Euzet)

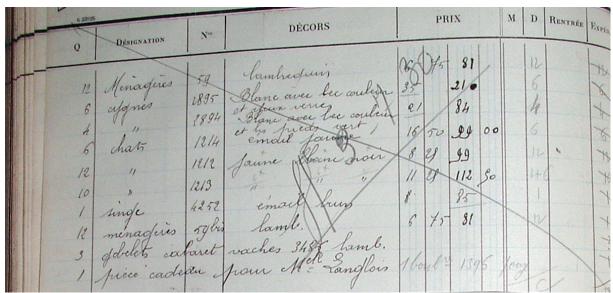


Figure 49 - Commande du 4 juin 1929 page 02 (archives Geo Martel - Rita Martel-Euzet)



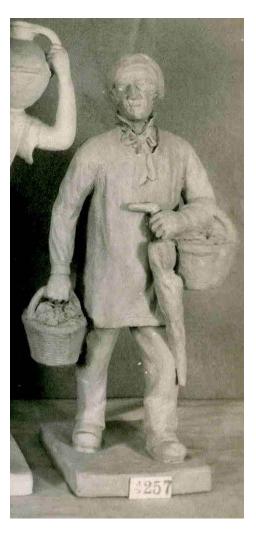


Figure 50 - les deux sujets des deux premières lignes de la commande du 4 juin 1929 (archives Geo Martel - Rita Martel-Euzet)